



Assemblée générale

Soixante et onzième session

20^e séance plénière

Samedi 24 septembre 2016, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 9 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Rui Maria de Araújo, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste.

M. Rui Maria de Araújo, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Rui Maria de Araújo, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Araújo (Timor-Leste) (*parle en portugais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je tiens tout d'abord à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, et à vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions. C'est avec une grande satisfaction que le Timor-Leste, demi-nation insulaire du Pacifique, voit un représentant d'une autre île du Pacifique présider l'Assemblée générale. Je suis

certain que vous êtes pleinement conscient, Monsieur le Président, des difficultés auxquelles nous sommes confrontés en matière de changements climatiques et de gestion des mers et des ressources marines. Je souhaite aussi remercier le Président sortant, S. E. M. Mogens Lykketoft, pour le travail qu'il a accompli, les efforts sans pareils qu'il a déployés pour revitaliser l'Assemblée générale en améliorant son efficacité et sa productivité et en renforçant son rôle dans l'exécution des fonctions inscrites dans la Charte des Nations Unies, ainsi que pour son attachement à la transparence dans le processus de désignation du prochain Secrétaire général.

Puisqu'il s'agit de sa dernière Assemblée générale, je tiens également à exprimer, au nom du Timor-Leste, notre profonde gratitude au Secrétaire général Ban Ki-moon pour le soutien qu'il a apporté au Timor-Leste pendant ses 10 années de mandat. Nous lui devons d'avoir jeté les bases d'une réforme de la bureaucratie et des opérations de maintien de la paix, et d'avoir été à l'avant-poste des efforts qui ont placé les droits de l'homme, les changements climatiques, la situation des réfugiés et des migrants au premier rang des priorités internationales. Symbole des idéaux de l'ONU, M. Ban Ki-moon a œuvré en faveur d'un monde plus sûr pour les femmes et les jeunes, encouragé activement le développement durable et renforcé le rôle de la prévention.

Sur la base de l'expérience acquise et des recommandations figurant dans les rapports sur les opérations de maintien de la paix, le dispositif

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-29812(F)



Document adapté

Merci de recycler



de consolidation de la paix et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité, le moment est propice au changement. La promotion de la cohésion intergouvernementale et le renforcement de la Commission de consolidation de la paix et des partenariats nécessaires à son maintien sont au nombre des recommandations qui permettront d'améliorer le système des Nations Unies. Nos efforts pour répondre aux défis qui se posent à nos nations et à nos peuples doivent être plus efficaces.

Nous continuons de faire face à des situations d'inégalités et à des conflits, qui représentent une menace pour notre stabilité collective. Nous savons tous, et le Timor-Leste en a fait l'expérience directe, que les Nations Unies sont indispensables pour garantir la sécurité des peuples et des pays à travers le monde. C'est pourquoi nous rappelons notre attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à un système multilatéral et international, car nous n'ignorons pas que le monde doit constamment veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, établir des relations d'amitié entre les pays, travailler en coopération afin de trouver des solutions aux problèmes du monde et assurer le respect des droits de l'homme.

Seule la recherche active par les pays de solutions aux problèmes qu'ils rencontrent leur permettra d'atteindre de tels objectifs. Les résultats obtenus par le Timor-Leste étaient cette conviction. En nous fondant sur l'expérience acquise, nous souhaitons aider d'autres pays à réaliser leurs rêves et leurs espoirs. Dans le cadre du Groupe G7+ et conformément aux principes du *New Deal* pour l'engagement dans les États fragiles, nous mettons en commun notre expérience et nos connaissances avec un groupe de 20 États fragiles touchés par des conflits.

L'intégration régionale offre des possibilités en matière de développement économique et de bien-être de la population, tout en contribuant à la paix et à la stabilité dans des pays et des régions. C'est la raison pour laquelle nous aspirons à rejoindre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, car cela nous permettrait de réaliser le rêve de notre population et d'assumer notre responsabilité de faire partie intégrante d'une civilisation. C'est ce même principe qui a conduit le Timor-Leste, en tant que membre et pendant sa présidence de la Communauté des pays de langue portugaise, à proposer un débat entre ses États membres sur la notion de potentiel économique au sein de la

constellation transrégionale, qui comprend l'Europe, l'Afrique, les Amériques et l'Asie.

À cette fin, et pour promouvoir le développement et améliorer les conditions de vie de son peuple, nous lançons un appel aux États-Unis d'Amérique afin qu'il lève de toute urgence le blocus commercial, financier et économique imposé à la République de Cuba.

Nous avons bien conscience que la paix et le développement sont intrinsèquement liés, et nous nous sommes efforcés de prendre en compte cet aspect dans l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté il y a un an. Il ne fait aucun doute que sans paix ni stabilité, il ne saurait y avoir de développement, et vice-versa. Les nouveaux objectifs concernent tous les pays, afin qu'ils puissent bénéficier du développement durable. L'année dernière, en plus d'avoir été l'un des premiers pays du monde à souscrire aux objectifs de développement durable, le Timor-Leste s'est joint à un groupe de huit pays qui souhaitent servir d'inspiration pour la mise en œuvre du Programme en partageant leurs meilleures pratiques et leur expérience.

Au cours de l'année écoulée, nous avons constitué un groupe de travail interministériel qui, en collaboration avec des organisations de la société civile et nos partenaires de développement, a établi des indicateurs pour les 17 objectifs visant à transformer notre monde et sélectionné 20 cibles qui nous permettront de suivre leur mise en œuvre sur la base de résultats quantifiables. Nous nous sommes employés à mieux sensibiliser nos partenaires à l'importance d'une harmonisation de nos programmes et à la nécessité d'une aide financière pour obtenir les résultats escomptés. Nous prévoyons également la tenue en mars 2017 d'une conférence internationale de haut niveau afin de débattre de la manière de promouvoir le Programme 2030 dans des conditions extrêmement difficiles. Nous sommes déterminés à montrer à nos jeunes, la génération future, combien leur rôle est essentiel pour atteindre ces objectifs, auxquels nous devons tous contribuer et dont nous tirerons tous profit. La tâche n'est pas aisée, mais notre gouvernement s'est employé à concilier ces objectifs avec ses impératifs budgétaires et ses activités planifiées.

Nous avons élaboré d'autres plans et pris en compte les objectifs de développement durable dans l'examen du plan de développement stratégique du Timor-Leste pour la période 2011-2030. Nous voulons que ce plan ait des incidences concrètes sur notre population, que chaque citoyen, qu'il soit âgé ou jeune, de la ville ou

du village le plus reculé, en tire profit à court, moyen et long terme. L'expérience nous a montré que nous pouvons parvenir à nos fins, notamment en matière de santé. La santé est notre bien le plus précieux. Nous voulons offrir à notre population des soins de santé de qualité.

J'ai le grand plaisir de signaler à l'Assemblée que le Timor-Leste, selon une étude portant sur 188 pays et publiée le 21 septembre dernier dans la revue médicale anglaise *The Lancet*, est le pays qui, depuis 2000, a accompli le plus de progrès dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé, grâce au climat pacifique et stable que connaît le pays et aux efforts que nous avons déployés pour permettre un plus large accès aux soins de santé. Nous avons également participé à la campagne concernant la résistance aux antibiotiques. L'action concertée de nos pays permettront de réduire le nombre de cas de résistance et de sauver davantage de vies, humaines comme animales, grâce à l'administration appropriée de médicaments.

Le monde doit placer le bien-être physique et moral et la dignité de l'être humain au-dessus de tout autre intérêt. La situation des réfugiés et des migrants n'est toujours pas résolue et mérite toute notre attention et notre soutien. Nous devons absolument trouver une solution conjointe pour mettre un terme à cette situation qui concerne des milliers de personnes, y compris des enfants. Nous devons engager un dialogue politique sincère et forger des partenariats internationaux pour garantir le respect constant des droits de l'homme et favoriser l'acheminement de l'aide humanitaire.

D'autres fléaux de taille mettent à mal le monde. Les conflits en Syrie, au Soudan du Sud et au Yémen, entre autres, sont loin d'être réglés. Nous espérons que le cessez-le-feu récent en Syrie sera un pas en avant sur la voie de la paix et que les conditions seront réunies pour l'acheminement d'une aide humanitaire à ceux qui en dépendent pour leur survie. Nous devons aussi trouver de toute urgence une solution garantissant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, ainsi qu'une réponse juste aux aspirations légitimes du peuple palestinien, qui doivent être respectées.

Le Timor-Leste a été le théâtre d'un conflit, c'est pourquoi il connaît parfaitement le prix élevé de la guerre et sait pourquoi nous devons tout faire pour l'éviter, grâce à la diplomatie préventive et au renforcement des institutions de l'État. Outre notre contribution au Groupe G7+, nous sommes disposés, comme par le passé, à faire

partie des pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix, démontrant ainsi notre gratitude à l'égard de la communauté internationale. De par son histoire passée et actuelle, le Timor-Leste peut servir d'exemple et être une source d'espoir. Après la fin du conflit, le Timor-Leste est devenu un pays pacifique qui jouit désormais de la sécurité et de la stabilité et dont le peuple peut engranger les dividendes de la paix.

Même après la fin d'un conflit, certains pays sont encore confrontés à des problèmes de sécurité. Les actes de terrorisme, la criminalité organisée et les menaces contre la paix et la stabilité sont permanents et extrêmement inquiétants. La lutte contre le terrorisme et tous les facteurs d'instabilité dans le monde et dans nos sociétés nécessitent l'engagement de chacun d'entre nous d'œuvrer à une solution durable.

En ratifiant les conventions pertinentes, le Timor-Leste a renforcé son engagement de participer à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée liée au financement de ces activités. Le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites rattachés au terrorisme sont étroitement liés à la criminalité organisée, et nous sommes conscients qu'il importe de lutter simultanément contre la piraterie et le trafic de drogue, d'armes et la traite des êtres humains.

Ces crimes sont parfois commis en mer ou dans le cadre d'activités maritimes. Afin de les combattre et de préserver notre potentiel économique, nous devons protéger aussi nos frontières et assurer la sécurité maritime. Nous sommes une nation maritime, et la mer revêt pour nous une importance hautement stratégique. Afin d'explorer le potentiel que nous offrent les ressources biologiques et non biologiques, nous devons nous donner la possibilité de diversifier notre économie grâce aux activités de la pêche, au développement du tourisme et à la mise en valeur de nos ressources non biologiques. Cela signifie que nous devons promouvoir le développement durable, qui est bénéfique à double titre, pas seulement pour les êtres humains mais aussi pour l'environnement. Nous remercions les Fidji et la Suède de leurs efforts en vue d'organiser une Conférence de haut niveau des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14 relatif aux océans, qui se tiendra à New York en juin 2017.

Tous les pays à travers le monde doivent prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les nations insulaires comme le Timor-Leste sont particulièrement concernées par les défis liés aux changements

climatiques. Compte tenu de notre engagement de lutter contre le réchauffement climatique et de ne pas compromettre la biodiversité ni les écosystèmes marins, nous avons signé, en avril dernier, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui est actuellement en cours de ratification au sein de notre Parlement national.

Outre ces problèmes d'ordre mondial, le Timor-Leste se heurte également à des difficultés liées à l'établissement de droits souverains sur les mers avoisinantes s'agissant de la délimitation de nos frontières maritimes. Quatorze ans après que le Timor-Leste est devenu le cent quatre-vingt onzième État Membre de l'ONU, nous n'avons toujours pas défini nos frontières maritimes avec nos deux voisins, l'Indonésie et l'Australie. La délimitation de nos frontières maritimes garantira nos droits souverains et nous donnera une certitude quant à ce qui nous appartient, ce qui contribuera à notre stabilité économique, voire à notre autonomie, et assurera un avenir meilleur pour notre peuple et notre nation.

Nous sommes de fervents défenseurs du dialogue et du règlement pacifique des différends. Nous croyons en un système multilatéral et au droit international, en vertu desquels tous les États sont égaux devant la loi, quelle que soit leur taille ou leur richesse. Sur la base de ces principes qui garantissent l'égalité entre les nations nous avons entamé des discussions en vue de délimiter nos frontières maritimes avec l'Indonésie en vertu du droit international. Nous espérons faire de même avec l'Australie dans un véritable esprit d'ouverture, de transparence et d'amitié.

C'est la raison pour laquelle, en avril dernier, le Timor-Leste a engagé une procédure de conciliation obligatoire. Il s'agit d'un mécanisme de règlement des différends sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette procédure, qui est utilisée pour la première fois, a été conçue spécialement pour des cas analogues à celui du Timor-Leste, où il existe un différend portant sur des frontières maritimes avec un voisin qui s'est retiré des procédures contraignantes de règlement des différends en vertu du droit international. La première réunion de la Commission de conciliation obligatoire s'est tenue le 29 août dernier. Nous sommes certains que le groupe d'experts indépendants, après avoir examiné la position de chaque pays, permettra de parvenir à une solution à l'amiable. Nous sommes certains que l'Australie, pays important de la région, participera et contribuera de

façon positive à la recherche d'une solution acceptable pour les deux parties.

En 2015, le Timor-Leste a pris l'engagement de coopérer de manière assidue avec toutes les nations afin qu'ensemble nous puissions mettre en œuvre un programme de transformation afin que le monde progresse sur la voie du développement durable et de la résilience. Les objectifs de développement durable comprennent aussi des cibles, et nous devons nous assurer de la contribution de toutes les nations à leur mise en œuvre. À cet égard, nous n'insisterons jamais assez sur la nécessité de trouver des solutions aux défis auxquels est confrontée l'humanité, des solutions que nous devons rechercher dans un esprit de solidarité, ainsi que sur l'importance d'une action coordonnée.

Je réaffirme, pour terminer, la foi du Timor-Leste en un système multilatéral et dans la défense des valeurs fondamentales, telles que la paix et les droits de l'homme. Je voudrais également renouveler notre attachement à la préservation de la démocratie, à la primauté du droit, au développement durable, au respect du droit international et à l'édification d'un avenir meilleur pour tous les peuples, toutes les nations, aujourd'hui et dans l'avenir.

Au nom du Timor-Leste, je souhaite sincèrement que votre mandat, Monsieur le Président, soit couronné de succès, car l'échec n'est pas envisageable. En effet, l'humanité a un besoin urgent de changement pour assurer la préservation de son existence.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier ministre de la République démocratique du Timor-Leste de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Rui Maria de Araújo, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Allen Michael Chastanet, Premier Ministre de Sainte-Lucie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocation du Premier Ministre de Sainte-Lucie.

M. Allen Michael Chastanet, Premier Ministre de Sainte-Lucie, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Allen Michael Chastanet, Premier Ministre de Sainte-Lucie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Chastanet (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir, Monsieur le Président, que je vous félicite pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. À Sainte-Lucie nous sommes particulièrement heureux que la présidence soit assumée par le représentant d'un petit État insulaire en développement. Je saisis également cette occasion pour féliciter, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, le Gouvernement et le peuple de Fidji pour la médaille d'or qui leur a été attribuée lors de la compétition de rugby à sept des Jeux olympiques de 2016. J'espère sincèrement que nos efforts durant les premières décennies du XXI^e siècle contribueront à l'instauration d'un nouveau monde semblable au terrain de jeu qui permet à des athlètes de petits États insulaires comme les nôtres de se confronter avec succès à des grandes puissances du monde.

À titre personnel, c'est un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée en qualité de huitième Premier Ministre de Sainte-Lucie. Je me présente devant l'Assemblée investi de la responsabilité que le peuple de Sainte-Lucie a placé en moi et en mon Gouvernement. Face aux immenses défis que nous devons relever aujourd'hui, nous sommes déterminés à faire montre d'audace et à agir de façon collective au nom de la justice et de la prospérité – chez nous et à l'extérieur. Au niveau national, nous nous sommes engagés envers notre peuple à construire une Sainte-Lucie prospère et progressive dans l'intérêt de tous ses habitants. Nous sommes pleinement convaincus que nous ne pourrons réussir dans notre mission que si nous bénéficions du soutien des nations avec lesquelles nous coopérons.

J'ai pris mes fonctions au moment où nombreux étaient ceux dans le monde, comme dans mon pays, qui étaient mécontents du statu quo. Il existe un mécontentement vis-à-vis des idéologies, des politiques, des institutions et des modes de comportement hérités d'époques lointaines, instaurés pour faire face à des situations aujourd'hui révolues. Les habitudes et les arguments d'hier sont désormais obsolètes et ne permettent pas de trouver des solutions aux difficultés que connaissent aujourd'hui les populations. Il en résulte un immense sentiment d'impuissance à l'origine des actes de terreur commis à travers le monde, et qui ont dégénéré en conflits majeurs.

Par le dialogue et le respect mutuel, nous pourrons commencer à résoudre les conflits de longue date. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons

du réchauffement des relations entre deux de nos voisins et appelons les États-Unis à franchir l'étape suivante en levant l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba. Une économie cubaine forte renforcerait l'ensemble de la région.

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale est confrontée aujourd'hui à de multiples défis. Mais la plupart de ces défis sont symptomatiques d'un problème de fond : le non-respect des droits fondamentaux, notamment en matière d'éducation, de santé, de justice et de sécurité. Nous devons reconnaître que ces piliers constituent des droits de l'homme fondamentaux et qu'il s'agit là du fondement sur lequel repose l'avenir de nos nations. Si nous ne parvenons pas à protéger et garantir ces droits dans des domaines essentiels de la vie de nos citoyens, nous nous heurterons à des difficultés qui dépasseront les frontières nationales et régionales et affecteront chacun d'entre nous au sein de la communauté mondiale.

Nous sommes réunis dans cette salle chaque année pour participer au débat général et discuter des difficultés et des succès de l'ordre international. Pourtant, le format même du débat pose problème. En effet, nous sommes nombreux à parler, mais rares sont ceux qui écoutent, et plus rares encore ceux qui réagissent. Comment dès lors s'étonner que cette entité soit si négativement perçue par ceux qui nous ont élus pour les servir? En tant que petit État insulaire et membre de cet instance, notre voix est censée avoir autant de poids que celle des autres, mais notre longue expérience et la « *realpolitik* » nous prouvent le contraire. Au lieu d'être invités à participer à la recherche d'une solution à nos difficultés, nous sommes contraints d'accepter les remèdes proposés par d'autres pour s'attaquer aux symptômes des maladies.

Étant donné leur taille réduite et leurs choix limités d'expansion économique, les petits États insulaires comme le mien se sont tournés vers des États aux économies plus avancées pour trouver des solutions novatrices en matière de développement économique. Nous avons adopté des programmes élaborés par ces États, tels que les programmes de citoyenneté par l'investissement, les services financiers et fiduciaires. Or nous sommes souvent pénalisés et critiqués par ceux-là même qui ont conçu ces programmes, qui nous qualifient de paradis fiscaux et compromettent notre capacité à développer nos économies.

Un triste exemple de cette exclusion est le fait qu'alors que nous subissons encore les effets de la crise

financière et économique mondiale de 2008-2009, nous ne sommes pas associés à la recherche de solutions à ces problèmes. Comme on le sait, le Groupe des Vingt (G20) s'est désigné comme l'enceinte de coopération économique internationale collective. Toutefois, Sainte-Lucie, comme la majorité des États Membres de l'ONU, n'est pas membre du G20, et nous n'avons pas été consultés lorsqu'il s'est érigé en arbitre de notre destin économique. Nous sommes donc condamnés à passer entre les gouttes.

Le G20 souffre également d'un grave problème de légitimité. Outre le fait qu'ils sont des membres non officiels et non inclusifs, nombre des pays autour de la table sont les garants des systèmes économiques et financiers existants qui ont plongé le monde dans la crise. Cette crise est à l'origine d'une hausse de la pauvreté, de souffrances et de bouleversements économiques et sociaux dans nos États. Ses incidences disproportionnées sur les pauvres n'ont fait que creuser le fossé entre pays développés et pays en développement.

Les effets conjugués des répercussions réelles du réchauffement climatique, de la crise financière et de la stagnation de l'économie mondiale ont plongé de nombreux petits États insulaires à revenu intermédiaire dans une situation caractérisée par une dette élevée et le chômage. Et la nouvelle menace de diminution des risques sera encore plus dévastatrice pour nos économies.

Nous appuyons pleinement l'Accord de Paris sur les changements climatiques et son ambition de s'attaquer au problème du réchauffement mondial, mais nous attendons patiemment que l'on décide de son financement. C'est pourquoi nous souscrivons sans réserve à l'appel lancé par le Premier Ministre de la Jamaïque pour venir en aide aux pays à revenu intermédiaire très endettés, une initiative qui se fonde sur le principe selon lequel la diversification ne peut être la réponse à leurs vulnérabilités structurelles.

Chaque État Membre doit assumer avec honnêteté ses responsabilités. Rien n'est plus facile que de rendre les autres responsables de ses problèmes et de se défausser de ses responsabilités au moment de faire des choix et d'agir. Un véritable leadership dans ce nouvel ordre mondial exigerait que nous allions beaucoup plus loin. Nous devons nous montrer à la hauteur des exigences de notre époque.

Nos destins sont étroitement liés, comme en atteste la démarche universelle que nous avons adoptée

vis-à-vis du développement durable, mais nous pensons toujours sur la base d'un jeu à somme nulle. La vérité est que le monde possède d'abondantes ressources naturelles qui, si elles étaient utilisées à bon escient, permettraient d'éliminer la pauvreté partout dans le monde. Il est donc inutile de créer un ordre mondial qui place une nation ou un groupe de personnes au-dessus des autres.

Dans cette salle, nous venons tous d'endroits différents, mais nous avons un avenir commun. Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser prévaloir nos divergences au détriment des tâches que nous devons accomplir ensemble. L'ampleur des défis à relever doit nous inciter à prendre des mesures à la hauteur de nos actes. L'Organisation des Nations Unies a été créée sur la conviction que les nations du monde devaient régler ensemble leurs problèmes. Elle a pris ses racines dans les leçons durement apprises de la guerre et dans la sage idée que les nations pouvaient défendre leurs intérêts en agissant de concert au lieu d'agir seules. L'heure est venue pour le monde d'aller dans une nouvelle direction. La révolution technologique du XXI^e siècle a créé un nouveau village planétaire. Nous devons inaugurer une nouvelle ère d'engagements fondés sur des besoins communs, des idées novatrices et le respect mutuel. Et ce travail doit commencer maintenant.

Nous devons décider si l'ONU peut être un lieu où nous échangeons constamment des griefs ou un lieu où nous essayons de trouver un terrain d'entente. Nous devons décider de mettre moins l'accent sur ce qui nous sépare et davantage sur ce qui nous rassemble. Nous devons décider de donner un nouveau sens à la promesse enchâssée dans le nom donné à cette institution : les Nations Unies. Sous ma direction, Sainte-Lucie est prête à coopérer plus efficacement avec ses voisins au sein de notre village mondial. Nous devons adopter des politiques et des programmes qui donnent la priorité aux citoyens et à leurs besoins fondamentaux. Nous ne devons pas accepter les solutions rapides qui compromettent la capacité d'un État à honorer ses promesses en matière d'éducation, de santé, de justice et de sécurité, et ce pour le bien de l'ensemble de ses citoyens.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Sainte-Lucie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Allen Michael Chastanet, Premier Ministre de Sainte-lucie, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Gaston Alphonso Browne, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda.

M. Gaston Alphonso Browne, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Gaston Alphonso Browne, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Browne (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Au nom de mon gouvernement et de mon peuple, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.

La présente Assemblée générale sera la dernière au cours de laquelle S. E. M. Ban Ki-moon servira les intérêts des peuples du monde en qualité de Secrétaire général. Je tiens à exprimer officiellement la reconnaissance de mon pays pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions. La tâche de Secrétaire général n'est pas facile. Il doit s'employer à régler des conflits dans le monde, faire cesser les bains de sang, concilier des positions divergentes entre gouvernements, s'attaquer au problème de la faim et de la malnutrition, veiller au respect des droits de l'homme, notamment des femmes, des réfugiés et des communautés vulnérables, œuvrer inlassablement à l'instauration de la paix et au développement au sens le plus large du terme. Tout cela est particulièrement difficile et stressant. Il doit pour cela faire des voyages exténuants, mettre de côté ses responsabilités familiales et passer de longues nuits sans sommeil. C'est pourquoi, au nom de mon peuple, je souhaite exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général pour ses efforts inlassables.

Je tiens à le remercier tout particulièrement pour les 10 années d'efforts consacrés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, que nos gouvernements ont adopté en septembre 2015. Les 17 objectifs de développement durable qui visent à éliminer la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et à s'attaquer aux changements climatiques d'ici à 2030 revêtent une importance capitale pour le bien-être des petits pays comme le mien. Bien entendu, nous regrettons que de nombreux objectifs restent au stade de vœux pieux et qu'il n'y ait pas d'engagement

de financement juridiquement contraignant essentiel à leur mise en œuvre. Mais nous sommes suffisamment réalistes pour ne pas rejeter le bien parce que nous n'avons pas atteint la perfection. Nous continuerons de plaider en faveur de l'impartialité et de l'équité dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Mon petit État insulaire est également reconnaissant au Secrétaire général Ban Ki-moon pour le professionnalisme avec lequel il a encouragé un accord sur les changements climatiques, que nos nations ont signé l'année dernière à Paris. Mon gouvernement a été heureux de déposer son instrument de ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques au début de la semaine, ici même au Siège de l'Organisation des Nations Unies. J'exhorte les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'Accord à s'y employer sans délai. Le temps joue contre nous.

Je rappelle aux représentants de toutes les nations réunies dans cette salle que les promesses actuelles d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre sont encore insuffisantes pour limiter la hausse des températures mondiales en dessous de 2 °C et s'adapter aux changements climatiques. À 1,5 °C, beaucoup de nos pays – ou une partie d'entre eux – seront emportés. Les températures continuent d'augmenter, alors que sonne le glas.

Le glas sonne pour les petites îles, mais, comme le disait le poète John Donne, « Il sonne aussi pour vous ». Les ravages provoqués par les changements climatiques ne prendront pas fin avec l'érosion des petits États insulaires et leurs conséquences ne vont pas disparaître avec la dernière vague mortelle. Les réfugiés, les personnes déplacées et tous ceux qui souffrent de leurs incidences s'échoueront sur les rives de ceux qui nient ou font fi de ce problème aujourd'hui.

Nos petits pays subissent les conséquences des changements climatiques, non pas parce qu'ils en sont à l'origine, mais parce qu'ils sont les victimes de la pollution excessive des autres. Mais nous ne restons pas à nous tordre les mains d'angoisse ou à lever les bras en signe de désespoir. Nous sommes désireux de contribuer à la recherche de solutions. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement a proposé à plusieurs reprises l'annulation de la dette en échange de mesures d'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation. Beaucoup de nos petits États insulaires sont pénalisés par le poids d'une dette élevée parce qu'on leur refuse l'octroi de prêts à des conditions avantageuses et sont contraints d'emprunter à des taux commerciaux

élevés pour reconstruire après une catastrophe et en atténuer les effets. Une dette élevée ne fait pas seulement obstacle à notre croissance économique, elle limite notre capacité à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Nous sommes pris dans un cercle particulièrement vicieux.

Nous avons demandé à pouvoir bénéficier de prêts à taux préférentiel afin de stopper l'accumulation d'une dette trop élevée alors que nous renforçons nos capacités d'adaptation au réchauffement climatique et à l'élévation du niveau de la mer. Mais, pour que nous puissions bénéficier de prêts à taux préférentiel, les institutions financières internationales et les gouvernements donateurs doivent arrêter de faire du revenu par habitant un critère. Jusqu'à présent, nos demandes n'ont pas trouvé d'écho. Derrière la façade d'un revenu élevé par habitant, on trouve une pauvreté en hausse, des niveaux élevés de vulnérabilité pour les ménages et les individus, des problèmes aigus en matière de santé et d'éducation et des taux de chômage préoccupants, en particulier chez les jeunes. Le niveau élevé par habitant donne une image déformée de la réalité, car en raison de l'ouverture de nos petites économies et de notre dépendance à l'égard de l'investissement étranger, une minorité de la population touche le plus grand pourcentage de revenu, tandis que la majorité se situe au niveau minimum de subsistance, voire en dessous.

Cette réalité est bien connue des institutions internationales et de leurs dirigeants, pourtant elle est passée sous silence. Le critère le plus approprié pour permettre l'accès à des taux préférentiels devrait être notre vulnérabilité bien connue face aux chocs venus de l'extérieur et sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle. Le coût d'une redéfinition des critères ne serait pas très élevé pour des institutions telles que la Banque mondiale, pourtant il s'agirait d'une mesure significative qui permettrait à nos petits pays d'améliorer leur performance économique.

Je ressens un profond sentiment d'impuissance et d'amertume en constatant, année après année, qu'avec d'autres chefs de gouvernement de petits États comme le mien nous venons devant l'Assemblée pour expliquer les difficultés auxquelles nous nous heurtons, mais en vain. Nous continuons d'être confrontés à la réalité d'une base d'imposition réduite, d'une dette élevée, d'un déficit commercial important, d'un marché financier intérieur sous-développé, d'un secteur privé restreint et d'un système bancaire fragile. J'aimerais citer cette phrase d'Albert Einstein :

« En matière de vérité et de justice, il n'y a pas de différence entre les petits et les grands problèmes, la façon de traiter les gens est la même. »

La vérité de la situation que connaissent les petits États est évidente pour tous, et il devrait en être de même pour le besoin de justice. Mon pays, qui a repris les négociations avec le Gouvernement des États-Unis sur la question en suspens au sein de l'Organisation mondiale du commerce, espère un règlement rapide alors que nous continuons de rechercher des solutions novatrices pour reconstruire notre pays.

S'agissant des défis immenses de viabilité économique auxquels sont confrontés mon pays et la région des Caraïbes, je mentionnerai une menace imminente et d'une importance capitale pour notre survie. Le tout dernier défi auquel sont confrontés nos pays est la décision des banques mondiales de cesser les relations de banque correspondante avec nos institutions financières. Dans le cadre de la campagne internationale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, des amendes très sévères sont imposées aux banques par des organismes de réglementation d'Amérique du Nord et d'Europe en cas de violation de cette réglementation stricte.

Dans ce climat, où la moindre infraction peut exposer une banque à une amende de centaines de millions de dollars, de nombreux établissements bancaires ont choisi de cesser leurs relations essentielles de banque correspondante avec des institutions financières dans les Caraïbes, en Amérique centrale et en Afrique. Ils nomment cela « la diminution des risques ». J'appelle cela une destruction économique. Cette pratique prévaut actuellement dans les Caraïbes, mais elle existe également dans différentes parties d'Afrique et d'Amérique centrale. Elle risque de s'étendre, avec des conséquences au niveau mondial, à moins qu'une action collective n'y mette fin.

Tous ces pays, dont le mien, sont désormais sur le point de perdre des relations de banque correspondante vitales. Les conséquences en seront calamiteuses. Nous serons écartés du système commercial international, dans l'incapacité de financer nos produits de base et les services que nous achetons ou de recevoir des paiements en échange de biens et de services que nous vendons à d'autres pays. Les envois de fonds en provenance de notre diaspora seront supprimés, contraignant une grande partie de notre population à dépendre de l'aide sociale alors que nos économies sont déjà dans une situation très précaire.

En d'autres termes, il s'agit là d'un cancer en évolution qui menace le développement, un cancer qui menace la stabilité de notre région et nous refuse le droit de participer à l'économie internationale. Mais ça n'est pas tout. Le fait d'être écartés du système commercial mondial risque de provoquer un effondrement économique, une augmentation dramatique de la pauvreté et de la criminalité, sans parler du fléau que toutes les nations redoutent : une augmentation des réfugiés et de la traite des êtres humains.

Les conséquences ne seront pas limitées à nos pays. Pire encore, les transactions financières qui sont actuellement réglementées et surveillées par des organismes chargés d'appliquer la loi seront contraints d'œuvrer dans la clandestinité, créant ainsi d'immenses possibilités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Cela sapera la coopération multilatérale mondiale nécessaire pour lutter contre ces fléaux. Il importe également d'être bien conscient du fait que, dans tous les cas de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme qui ont été jugés dans le monde, aucun n'a concerné une institution financière des Caraïbes. La diminution des risques est une question de fond. Ses incidences à grande échelle pourraient créer de graves problèmes pour nos pays. La menace à laquelle nous faisons face dans les Caraïbes est réelle, et le danger est imminent. Mais, ne nous leurrions pas, aucun pays n'est à l'abri de ses conséquences, si l'on n'y remédie pas.

Je suis reconnaissant à la Directrice générale du Fonds monétaire international, M^{me} Christine Lagarde, pour la déclaration opportune et importante qu'elle a prononcée le 18 juillet dernier, devant la Réserve fédérale à New York, dans laquelle elle a déclaré ce qui suit :

« Je constate avec préoccupation que tout ne va pas pour le mieux dans les petits pays dotés de systèmes économiques de petite taille. Il existe un risque réel qu'ils ne soient davantage marginalisés. »

Elle a poursuivi :

« tous les acteurs ont un rôle à jouer : les pays doivent améliorer leurs cadres réglementaires; les régulateurs au sein des principaux centres financiers doivent clarifier leurs exigences réglementaires et veiller à leur application cohérente dans le temps; et les banques mondiales doivent éviter des réactions impulsives et trouver des moyens raisonnables de réduire leurs coûts.

Les enjeux sont considérables. Pour les grands comme pour les petits. Pour nous tous ».

Les propos de M^{me} Lagarde ne pouvaient pas être plus justes, et son appel à la communauté internationale doit être ressenti comme un appel à l'action à l'adresse de chacun d'entre nous.

Dans le cas des Caraïbes, mes collègues chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes m'ont chargé de convoquer une conférence de haut niveau sur ce sujet afin de le traiter de façon globale. Elle se tiendra les 27 et 28 octobre à Antigua, et j'ai déjà envoyé des invitations aux principales parties prenantes mondiales. L'objectif de cette conférence est que nous œuvrions de concert pour mettre fin à cette immense menace pour le bien-être de notre région. Nous agissons en pleine conscience de nos responsabilités, et j'invite l'Assemblée générale à reconnaître la nature substantielle et dangereuse de cette question, et de se joindre à nous pour lui apporter une réponse constructive.

Nos nations opèrent dans le cadre du système des Nations Unies et dans le contexte d'une certaine forme d'ordre mondial. Un ordre mondial censé reposer sur la Charte des Nations Unies. Il est souvent fait mention du premier objectif figurant dans le préambule de la Charte des Nations Unies, à savoir

« préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

C'est cela que nous devons bien entendu faire. Mais bien que ce principe figure dans la Charte et soit juridiquement contraignant pour tous les États Membres, les conflits et les carnages continuent de ravager plusieurs parties du monde, en particulier le Moyen-Orient. Et, comme le Secrétaire général l'a déploré lors de la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/71/1) à la présente session de l'Assemblée générale,

« Les puissants commanditaires qui alimentent la machine de guerre ont également du sang sur les mains » (A/71/PV.8, p.2)

Mais, ces dernières années du moins, les guerres ont été réduites et isolées. Ainsi, l'attachement des États à la Charte a rendu notre monde plus sûr pour la majorité de nos peuples.

Néanmoins, ce sont les trois autres objectifs figurant dans le préambule que nos nations doivent encore remplir. Et du fait de cet échec, les pays en

développement et les petits États comme le mien restent à l'écart de la magnificence du monde. Pour mémoire, voici ces trois objectifs :

« Proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites;

créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international; et

renforcer le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. »

L'ordre mondial dans lequel nous vivons et qui gère nos relations ne défend qu'en paroles ces principes et idéaux. C'est pourquoi la baie de Guantánamo, à Cuba, est encore occupée par les États-Unis d'Amérique, et que l'embargo des États-Unis contre ce pays se poursuit, en dépit des souhaits du peuple et du Gouvernement cubains. C'est pourquoi des organismes tels que l'Organisation pour la coopération économique et le développement, ce club des pays riches, fixent de façon unilatérale des règles pour encadrer les activités financières, qu'ils imposent à d'autres pays, qui n'ont pas leur mot à dire. C'est pourquoi des pays puissants qualifient de paradis fiscaux des régions des Caraïbes et du Pacifique, avec toutes les conséquences négatives et néfastes découlant d'une telle qualification. C'est pourquoi la région des Caraïbes peut être privée de façon arbitraire et injuste de ses relations vitales de banque correspondante. C'est pourquoi des pays comme le mien n'ont pas voix au chapitre ni ne peuvent voter au sein des conseils décisionnels des institutions financières internationales qui élaborent et appliquent des règles qui ont une incidence négative sur nos conditions de vie.

« La force prime le droit », tel est le principe qui continue d'inspirer la mentalité des puissants. Pourtant notre monde ne pourra se libérer de la pauvreté, des conflits, de la terreur, des inégalités et de l'injustice tant que les puissants profiteront des faibles. Le pasteur Martin Luther King disait : « Une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier. » L'heure est venue pour l'ordre mondial d'admettre cette évidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier

Ministre d'Antigua-et-Barbuda de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Gaston Alphonso Browne, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Timothy Harris, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Timothy Harris, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Timothy Harris, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Harris (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de notre fière Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, et je vous remercie de l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant l'Assemblée.

Nous savons que sous votre direction, Monsieur le Président, l'accent sera mis sur les principaux objectifs de développement durable à l'horizon 2030 – les peuples, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat. Ces objectifs portent sur de grandes questions mondiales qui concernent tout particulièrement les petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes. En effet, bon nombre des problèmes qui se posent au monde aujourd'hui sont étroitement liés et doivent être traités de façon globale et multilatérale.

Aujourd'hui, dans différents endroits du monde, un grand nombre de personnes ne croient plus en la capacité des institutions en place de défendre leurs intérêts et de répondre de façon adéquate à leurs besoins. De façon quasi quotidienne, nous sommes témoins d'une augmentation des actes de violence commis contre des personnes innocentes. Nous voyons, impuissants, d'importants groupes de populations éprouver un sentiment d'exclusion et d'isolement dans leurs propres pays, et certains d'entre eux être contraints de déraciner leurs familles et de risquer leur vie pour échapper aux conflits armés en quête de sécurité et de meilleures possibilités.

Il est clair que ces nombreux problèmes sont la conséquence d'années de négligence sociale et

d'inégalités économiques profondément enracinées. Nous ne pourrions pas y remédier en nous contentant de seulement dissiper les peurs, en appliquant des stéréotypes ou en recourant à l'isolationnisme, la xénophobie et le protectionnisme. Forger de meilleurs partenariats et trouver un terrain d'entente, telle doit être notre réponse. Les défis mondiaux exigent que nous construisions des ponts, pas des murs. Nous devons renforcer notre engagement à l'égard du multilatéralisme et de la coopération. Nous devons renforcer les pouvoirs des institutions internationales, de la société civile et du secteur privé afin qu'ils jouent un plus grand rôle. Les objectifs de développement durable offrent une plateforme et un cadre parfaits pour réaliser ces partenariats.

Donner de l'autonomie à notre jeunesse est indispensable à la transformation du monde. Il est communément admis que des interventions importantes sont nécessaires pour nourrir l'aspiration, la vision, l'esprit d'initiative et le sens de la responsabilité citoyenne. En offrant à la jeunesse la possibilité de s'engager de manière constructive dans des domaines essentiels qui la concernent directement ainsi que la société, nous pourrions transformer son sentiment de frustration en une autonomisation digne de ce nom. Nous devons affronter la question de la violence croissante exercée par des jeunes contre d'autres jeunes, qui révèle toujours un malaise plus profond au sein de la société. Nous devons prendre en considération le désespoir évident de la jeunesse. Nous devons adopter une démarche multisectorielle et intégrée afin de donner à la jeunesse les moyens de comprendre que la violence n'est pas une réponse.

À Saint-Kitts-et-Nevis, nous donnons la priorité à la création d'emplois, au développement des compétences, à l'entrepreneuriat, aux services de conseil et de soutien aux mères adolescentes ainsi qu'à la fourniture d'autres services sociaux ciblés.

Il est important de noter que, le 4 juillet 2011, conformément à leur engagement de travailler de façon plus participative pour mettre fin à la prolifération des armes légères et de petit calibre, les Gouvernements des Caraïbes ont adopté la Déclaration sur les armes légères et de petit calibre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dans la capitale de mon pays, Basseterre. Ces armes ont eu des effets dévastateurs sur beaucoup de jeunes et de familles. Saint-Kitts-et-Nevis a signé et ratifié le Traité sur le commerce des armes, mais nous avons encore besoin d'aide dans ce domaine.

Saint-Kitts-et-Nevis, comme tant de petits États insulaires en développement, demeure essentiellement vulnérable, en raison principalement de sa petite taille, de son économie ouverte, de son manque d'économies d'échelle et, bien entendu, de sa faible population. Comme nous l'avons constaté à maintes reprises, un événement climatique de quelques heures peut semer le chaos dans chacun des aspects de la vie dans nos îles. Dans le passé, nous avons demandé que la communauté internationale aborde la question de la mise en place d'une stratégie pour la promotion du financement climatique, et je renouvelle une fois encore cet appel. Il est inutile que des milliards de dollars soient mis à disposition pour le financement de la lutte contre les changements climatiques si les mécanismes de financement sont opaques, prohibitifs et extrêmement difficiles d'accès. À nouveau, j'en appelle à la coopération et au partenariat de tous.

Par ailleurs, nous sommes tenus à l'écart du système financier mondial. Dans les Caraïbes, depuis le premier semestre de cette année, 16 établissements bancaires dans cinq pays ont cessé tout ou partie de leurs relations de banque correspondante, ce qui met gravement en danger la situation financière de ces pays. Pour nos économies, qui dépendent en grande partie du tourisme et des envois de fonds de l'étranger pour le développement national, de telles pratiques menacent le progrès et compromettent le commerce, l'investissement étranger direct et le rapatriement des bénéfices des entreprises. En conséquence, nous appelons instamment le Groupe des Sept, le Groupe des Vingt et les institutions financières internationales à reconsidérer les méthodes employées pour évaluer dans quelle mesure un pays réunit les conditions pour bénéficier d'un soutien à des conditions favorables ou avoir accès à certains types de fonds internationaux. La classification arbitraire de certaines petites nations, comme Saint-Kitts-et-Nevis – ou la Dominique – en tant que pays à revenu intermédiaire est dénuée de sens si l'on songe que l'un de ces pays peut voir son économie croître de 4 % à 6 % en un an et son produit intérieur brut s'effondrer de près de 100 % en six heures à la suite d'une tempête tropicale. Toute nouvelle formule doit prendre en compte la vulnérabilité et les indicateurs de résilience.

En tant que Premier Ministre au sein du quasi-cabinet de la CARICOM, responsable au premier chef de la santé et du développement humain, j'encourage cette instance et les gouvernements qui ont les mêmes aspirations à se joindre à moi afin d'insuffler un nouvel

élan aux efforts engagés pour lutter contre les maladies non transmissibles et la résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'aux maladies transmissibles telles que le VIH/sida. Ce combat s'inscrit dans le droit fil des efforts de la communauté internationale pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable. Il vise à promouvoir la sécurité humaine, favoriser les choix individuels et autonomiser les citoyens. Saint-Kitts-et-Nevis est reconnaissante à l'Assemblée générale de son soutien permanent, ainsi qu'au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida de son appui au Partenariat pan-caraïbe contre le VIH/sida, déclaré comme étant un exemple de meilleures pratiques internationales. Nous sommes également fiers des avancées que nous avons enregistrées en réduisant de 97 % les infections transmises à la naissance de la mère à l'enfant, ainsi que des efforts que nous avons déployés pour permettre un accès progressif et moins coûteux aux médicaments et aux traitements antiviraux et pour diminuer, par le biais de l'éducation, la stigmatisation liée à la maladie. Mais la bataille est loin d'être gagnée. Les Caraïbes sont encore une région à très forte prévalence.

Il est essentiel d'investir dans l'éducation afin de promouvoir des modes de vie plus sains et des choix alimentaires plus sains, et d'aider la population à faire les bons choix de mode de vie, car plusieurs des maladies non transmissibles sont évitables. Dans le long terme, grâce à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, nous allons pouvoir réduire le coût énorme des traitements associés aux maladies non transmissibles, ce qui pourrait, en contrepartie, contribuer largement à un développement économique digne de ce nom. Cet investissement en vaut la peine car nous pourrions ainsi protéger le bien national le plus précieux – notre peuple. Dans tous nos efforts, c'est le peuple qui compte le plus.

Nombre des difficultés que j'ai soulignées ont été moins pesantes parce que le Gouvernement et le peuple de Saint-Kitts-et-Nevis ont eu la chance de bénéficier de partenariats durables et importants, qui font partie intégrante de nos efforts pour construire la résilience, transformer notre pays, moderniser notre économie, améliorer la qualité de notre main-d'œuvre, éduquer notre peuple et autonomiser nos citoyens. Il existe d'excellents modèles de coopération Sud-Sud dont nous devrions nous inspirer. L'appui apporté par Cuba au monde en développement en matière d'éducation et de formation, de soins de santé, d'agriculture et de mise en valeur du patrimoine rend dérisoire l'aide apportée par

de nombreux pays économiquement avancés. L'initiative énergétique PetroCaribe du Venezuela bolivarien est un modèle important. Il devrait y avoir un plus grand engagement en faveur d'un partage de la prospérité.

En outre, le soutien concret apporté, ces trois dernières décennies, par le Gouvernement et le peuple de Taiwan a été remarquable. Taiwan s'est tenu au côté du Gouvernement et du peuple de Saint-Kitts-et-Nevis et appuie avec détermination notre volonté de mettre en œuvre le programme d'autonomisation de notre peuple. Leur aide et leur solidarité couvrent presque tous les aspects de la vie dans notre fédération de deux îles. Ces avantages et bénéfices ne doivent pas être réservés à quelques pays. Je sais que Taiwan est désireux de partager ses progrès et ses succès en matière de développement avec le reste du monde. Je me félicite donc des nouvelles possibilités pour Taiwan et sa population d'être accueillis chaleureusement et intégrés dans la fraternité internationale des nations en tant qu'acteur mondial dont l'attachement aux principes de démocratie, de paix et d'autonomisation des peuples peut être bénéfique à beaucoup.

L'avenir de notre planète et de nos citoyens ne saurait être confié à un même pays ou groupe de pays. Dans le monde interdépendant et intégré d'aujourd'hui, cet avenir constitue notre bien commun. Il exige le plein engagement de tous les pays et de leurs citoyens.

Enfin, j'aimerais adresser une mise en garde. Mon Gouvernement, comme la plupart des membres de la communauté internationale, estime que les récents essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée représentent une menace pour la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et dans le monde en général. Ces essais nucléaires sont une violation de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité et du régime bien établi relatif à la non-prolifération des armes nucléaires. Saint-Kitts-et-Nevis se tient résolument au côté de ceux qui tentent de parvenir à un monde pacifique à l'abri des ravages de la guerre et de la violence.

M. Mnatsakanyan (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.

Malgré les nombreux défis auxquels nous faisons face, je suis convaincu que nous pourrions atteindre nos objectifs individuels en travaillant ensemble en tant que communauté internationale afin de prendre les décisions justes et triompher de l'adversité. Le moment est venu d'avoir une conception plus vaste et plus ambitieuse du

partenariat. En tant que peuples du monde, nous nous sommes réunis pour célébrer nos réalisations sur la voie des objectifs de développement durable. En tant que peuples du monde, nous sommes parvenus à un accord historique sur le climat lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques. Ce sont des exemples de ce que nous pouvons faire ensemble dans l'intérêt ultime de tous. Soyons donc déterminés à engranger encore plus de succès au cours des années qui mèneront à 2030.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Timothy Harris, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume de Swaziland

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume de Swaziland.

M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume de Swaziland, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume de Swaziland, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Dlamini (Swaziland) (*parle en anglais*) : Je transmets les salutations chaleureuses et fraternelles de S. M. le Roi Mswati III, Chef d'État et iNgwenyama du Royaume de eSwatini, de la Reine Mère Ndlovukazi et de la nation swazie tout entière. Sa Majesté aurait voulu être parmi nous en cette éminente occasion. Toutefois, en raison d'autres engagements pressants, elle a m'a chargé de la représenter et de prononcer cette déclaration nationale du Royaume de eSwatini. Notre Royaume est déterminé à contribuer au règlement des questions mondiales qui concernent l'humanité.

Je tiens à adresser nos sincères félicitations au Président à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session et à saluer le rôle de chef de file joué par S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général sortant, qui a effectué un travail extraordinaire à la tête de l'Organisation au cours des 10 dernières années. Nous félicitons également le

personnel de l'ONU pour le travail remarquable qu'il accomplit dans de nombreuses parties du monde, où il s'emploie à promouvoir la paix et à créer des conditions permettant aux populations du monde de vivre, parfois dans des situations très difficiles.

Le thème de la présente session, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », est un appel à la participation de tous au développement de nos pays et continents respectifs. Le thème de la présente session est en effet une question transversale qui concerne tous les aspects de la vie. Nous sommes heureux d'informer l'Assemblée générale que le Royaume a tout mis en œuvre pour intégrer et populariser les objectifs de développement durable par le biais de campagnes de sensibilisation du public, de l'éducation et de la formation à tous les niveaux. Le Royaume de eSwatini a également pris en compte les objectifs de développement durable dans l'élaboration de son cadre de développement national. En outre, des mécanismes institutionnels appropriés ont été mis en place pour veiller à ce que la mise en œuvre des objectifs soit dûment contrôlée à tous les niveaux.

Le pouvoir exécutif et législatif participe pleinement à ces efforts, et les progrès enregistrés sont régulièrement transmis aux ministres et aux parlementaires. Notre objectif est de mettre intégralement en œuvre les objectifs de développement durable. Pour cela, nous insufflons un esprit de coresponsabilité dans chaque citoyen, afin qu'il comprenne et mesure l'importance des objectifs de développement durable et pourquoi il doit participer à la mise en œuvre de ces objectifs, parce que nous ne voulons laisser personne de côté.

Il est important de souligner que le processus de mise en œuvre en est au stade du balbutiement. Par ailleurs, comme il fallait s'y attendre, ce processus se heurte à des difficultés initiales compte tenu des ressources humaines, technologiques et financières limitées, entre autres. Le Gouvernement a assorti son programme national, Vision 2022, de cibles concrètes et atteignables pour accélérer la croissance économique et mettre l'accent sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous avons mis en place des procédures pour suivre les progrès enregistrés en vue d'acquiescer le statut de pays du premier monde. Les indicateurs retenus portent sur huit domaines essentiels : la prospérité économique, l'éducation, la santé, la prestation de services, les infrastructures, la

viabilité agricole et environnementale, la gouvernance et la corruption.

C'est dans ce contexte que nous avons revu notre stratégie nationale de développement afin de mettre en avant les liens existants entre le programme de développement national, les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, « L'Afrique que nous voulons ». À titre d'exemple, l'éducation et la formation correspondent aux objectifs de développement durable 1, 4 et 5. Ce groupe thématique correspond également aux objectifs 1, 2 et 18 de l'Agenda 2063. Notre pays est résolu à améliorer la qualité de son éducation en adoptant une politique appelée à révolutionner le système éducatif du Royaume. L'État concentrera ses efforts sur l'introduction aux sciences, à la technologie et à l'innovation, ainsi que sur une refonte de la formation technique et professionnelle et de l'éducation à l'entrepreneuriat au niveau de l'école primaire afin de créer une culture axée sur l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat, et ce dès le plus jeune âge.

La santé, qui est l'une des principales priorités nationales, correspond au groupe thématique 4, qui porte sur la bonne santé. Ce groupe thématique est directement lié aux objectifs 1 et 3 de l'Agenda 2063 et aux objectifs 1, 2, 3 et 6 de développement durable. Au titre de ce groupe thématique, les stratégies prioritaires pour le secteur de la santé de notre pays comprennent la promotion de la santé tout au long de la vie, la prévention des maladies, la gestion rapide et efficace des services médicaux et connexes, la réinsertion et les activités liées à la santé dans les secteurs primaires pertinents. Notre pays prévoit également de renforcer le financement du secteur de la santé et de l'investissement et d'accélérer la mise en place d'un système d'assurance maladie national pour garantir l'équité, la productivité et l'efficacité des prestations de soins de santé.

Au titre du groupe thématique 5, notre pays accorde la priorité à la construction des infrastructures, ce qui permettra à terme de remédier aux difficultés auxquelles se heurte un pays dépourvu de littoral. À cette fin, le Gouvernement accorde la priorité à la construction et à l'entretien des routes et des bâtiments, à l'aviation civile, à l'énergie durable, à la recherche et au développement de la technologie, à l'approvisionnement en eau salubre et aux travaux d'assainissement, à l'exploitation des ressources en eau, à l'habitat et aux établissements humains, à l'environnement, aux changements climatiques et à la gestion des catastrophes.

Ces priorités du Gouvernement swazi correspondent aux objectifs 7 et 10 de l'Agenda 2063 et aux objectifs 6, 7, 9, 11, 13 et 15 de développement durable.

Le pays prévoit en outre d'étendre son réseau ferroviaire de 300 à 429 kilomètres et de mettre en place une entité chargée de la sécurité ferroviaire, et nous allons envisager la possibilité que le transport ferroviaire soit compétitif par rapport au transport routier.

Le Royaume de eSwatini va poursuivre la mise en œuvre de ces programmes, qui sont des aspects essentiels de notre programme de développement.

Nous avons par ailleurs apporté des améliorations importantes dans plusieurs secteurs, mais d'autres difficultés réduisent à néant les progrès réalisés ces dernières années, je pense en particulier au VIH/sida et aux changements climatiques, qui figurent parmi les nombreux défis auxquels nous faisons face en tant que nation en développement.

Le Royaume est déterminé à s'attaquer au fléau des changements climatiques. Le pays a participé activement à toutes les négociations qui ont abouti à l'adoption et à la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les incidences négatives des changements climatiques sont devenues un frein pour l'économie de eSwatini. Ils ont diminué nos ressources financières déjà limitées, tué un nombre inquiétant de têtes de bétail et détruit l'essentiel de notre écosystème. La sécheresse a entraîné une diminution importante de nos réserves hydriques, nécessaires à la production agricole, à l'utilisation humaine et à la consommation, à la nourriture du bétail restant, ainsi que pour freiner ou stopper la disparition des écosystèmes. La sécheresse a aggravé l'insécurité alimentaire pour une bonne partie de notre population, non seulement dans le Royaume mais aussi dans l'ensemble de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du continent africain. Une partie importante de notre économie repose sur l'agriculture. C'est pourquoi le pays continue de subir les graves conséquences des changements climatiques tant au niveau de l'agriculture commerciale que de l'agriculture de subsistance. C'est pourquoi la sécheresse a été déclarée catastrophe naturelle par le Gouvernement du Royaume de eSwatini.

L'intégration est devenue une question universelle qui transcende tous les aspects de la vie. Il a été démontré qu'un pays doit son développement aux efforts déployés par l'ensemble de ces citoyens. Cela vaut aussi pour la

famille des Nations Unies, où la solidarité et l'unité dans la diversité constituent le fondement de nos succès. Nous sommes réunis ici – différents par nos tailles et la diversité de nos cultures, traditions, économies et préférences politiques et sociales – pour coopérer et devenir une famille remarquable, prête à relever tous les défis et à atteindre les objectifs que nous nous fixons.

L'intégration a permis à des nations de travailler ensemble sur des objectifs communs en tant que régions, continents et communauté mondiale. De nombreux pays sont parvenus à développer leur économie en adhérant collectivement aux règles régionales communes afin de promouvoir un programme régional. Des pays ont décidé d'ouvrir leurs marchés pour favoriser un niveau élevé d'activité économique, ce qui a notamment permis de stimuler le commerce et de créer des emplois. Des sociétés pacifiques se sont créées grâce à l'intégration, qui constitue l'un des éléments déterminants pour insuffler un élan vers la transformation de notre monde.

Le Royaume de eSwatani continue de jouer un rôle actif et important dans la promotion de l'intégration régionale et continentale, en particulier dans le domaine économique. Nous sommes partie à différents mécanismes d'intégration au niveau régional en Afrique australe et en Afrique de l'Est, ainsi qu'au niveau continental.

Le mois dernier, le Royaume de eSwatani a accueilli le trente-sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC. Le Sommet avait pour thème, « Mobilisation des ressources pour l'investissement dans les infrastructures en matière d'énergie durable en vue de la prospérité de la SADC grâce à une industrialisation inclusive ». Ce thème est en pleine harmonie avec celui de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale et constitue une pièce maîtresse qui renforce l'élan vers la transformation de notre monde au niveau régional. Le Royaume de eSwatani s'est vu confier la tâche de diriger la SADC pendant un an, ce qu'il a accepté avec dignité et humilité.

Le thème du Sommet de la SADC correspond à tous les objectifs de développement durable, mais plus particulièrement à l'objectif 7, qui vise à « assurer l'accès à une énergie qui soit abordable, fiable, durable et moderne pour tous », à l'objectif 9, qui vise à « établir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation » et à l'objectif 8, qui vise à « promouvoir une croissance économique durable et inclusive, l'emploi et le travail décent pour tous ».

Le Royaume de eSwatani est également partie à différents mécanismes d'intégration commerciale, notamment au Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, à la Zone de libre-échange tripartite, aux négociations sur la Zone de libre-échange de l'Afrique continentale et à des accords de partenariat économique. Ces accords commerciaux ont permis à notre pays de bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés et d'optimiser ses échanges commerciaux aux niveaux régional et international. Ces accords commerciaux devraient permettre également de stimuler la capacité productive des pays de la région et donner une valeur ajoutée aux produits de base, favorisant ainsi l'industrialisation, la création d'emplois et, partant, la réduction de la pauvreté. En d'autres termes, la coopération régionale et l'intégration permettent de renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de susciter un élan vers la transformation de notre monde.

La consultation constitue l'un des éléments indispensables à la mise en œuvre réussie des objectifs de développement durable. Depuis toujours, le Royaume de Swaziland a fait de la consultation son mode de vie. Cette méthode est appréciée, acceptée et adoptée par tous les membres de notre population à tous les niveaux. Tous les citoyens du pays peuvent donner leur avis sur la façon dont nous abordons toutes les questions d'ordre économique, social, politique et environnemental qui se posent à nous. Le processus de consultation mis en place dans le Royaume est inédit. Parce qu'il est simple et transparent, ce processus s'adresse à tous nos citoyens, quels que soient leur âge, leur sexe, leur statut social, leur niveau d'éducation et leur préférence politique.

Le mois dernier, à la résidence royale Ludzidzini, la nation a débattu pendant quelques jours de questions d'importance nationale. Nous appelons ce rassemblement, le Sibaya, ou Assemblée du peuple. Ce processus de consultation nationale permet à tout citoyen swazi de participer au développement de son pays. Ce processus ouvert à tous est un véritable tremplin pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, pour la transformation de notre Royaume, et par extension, de notre monde, de façon pacifique.

Le conflit en Syrie continue d'être une source de vive préoccupation pour chacun d'entre nous. Nous lançons un appel à toutes les parties concernées afin qu'elles trouvent immédiatement une solution amiable à cette impasse. De nombreuses vies ont été détruites, et des milliers de Syriens sont devenus des réfugiés

un peu partout dans le monde. Nous demandons donc instamment aux Nations Unies de régler ce problème afin d'offrir des conditions de vie convenables au peuple syrien. Nous exhortons en outre ceux qui ont la responsabilité de la paix en Syrie de cesser de se combattre. Ils doivent au contraire consacrer leurs efforts au rétablissement de la paix dans le pays. Ils doivent également parler d'une seule voix et adopter un ton et une stratégie qui redonnent espoir aux Syriens, si épris de paix.

Le Royaume de eSwatini tient à rappeler que la transformation de notre monde ne sera ni efficace ni appropriée aussi longtemps que des individus, des communautés, des pays, des régions ou des continents seront laissés à l'écart. Il ne faut jamais oublier que chacun a un rôle à jouer dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et, par voie de conséquence, dans la transformation du monde. D'où la nécessité de partenariats universels à chaque étape, à tous les niveaux et avec tous les pays du monde. Cette participation sans exclusive doit aussi être étendue à la représentation des États Membres au sein de toutes les instances de l'ONU.

En vertu de la Charte des Nations Unies, l'Organisation a pour mission de proclamer à nouveau sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que dans les nations, grandes et petites. Les 23 millions d'habitants que compte la République de Chine à Taiwan doivent pouvoir jouir des mêmes droits fondamentaux que n'importe quel autre peuple. Taiwan ne peut pas participer aux réunions ni aux activités des organismes spécialisés des Nations Unies. Ainsi, le bien-être de son peuple et, partant, de l'humanité tout entière, en pâtit gravement. Il ne fait aucun doute que son adhésion apporterait une valeur ajoutée aux efforts que déploie la famille universelle pour transformer notre monde.

De la même façon, ma délégation maintient et renouvelle son appel afin que la voix de l'Afrique soit mieux entendue au sein du Conseil de sécurité. Cet appel est inscrit depuis 15 ans à l'ordre du jour et figure expressément dans le Consensus d'Ezulwini de 2005, adopté par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Ma délégation estime que la représentation permanente du continent africain au sein de cet organe de l'ONU pourrait contribuer de manière significative à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à cette force universelle de transformation du monde.

Enfin, une fois encore, nous souhaitons à l'ONU un avenir prospère alors qu'elle se penche sur les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés dans de nombreuses parties du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume de Swaziland de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Barnabas Sibusiso Dlamini, Premier Ministre du Royaume de Swaziland, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Samiuela 'Akilisi Pohiva, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et du commerce, Ministre de l'éducation et de la formation du Royaume des Tonga

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et du commerce et Ministre de l'éducation et de la formation du Royaume des Tonga.

M. Samiuela 'Akilisi Pohiva, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et du commerce et Ministre de l'éducation et de la formation du Royaume des Tonga, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Samiuela 'Akilisi Pohiva, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et du commerce et Ministre de l'éducation et de la formation du Royaume des Tonga, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Pohiva (Tonga) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux nombreux chefs d'État, gouvernements et délégations qui ont félicité M. Thomson de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Nous sommes particulièrement touchés et fiers qu'un fils de Fidji, un fils de nos îles du Pacifique, ait franchi une étape historique en ayant été choisi par les États Membres de cette institution pour être leur Président. Il peut compter sur l'entière coopération et le plein appui de la délégation du Royaume des Tonga. Je me permets également de me joindre aux remerciements adressés par les orateurs précédents à son prédécesseur immédiat, M. Mogens Lykketoft, pour la façon remarquable dont

il a dirigé l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Nous nous félicitons du thème opportun et pertinent choisi par le Président pour la présente session. Les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 visent, comme le thème l'indique clairement, à transformer le monde et à veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. À mesure que nous progressons sur la voie de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, la transformation de notre monde, conformément aux objectifs de développement durable, ne sera possible, comme le stipule le thème choisi, que grâce à une force universelle. Cela signifie que tous les pays et tous les acteurs doivent travailler ensemble aux niveaux national, régional et international afin de mettre en œuvre avec succès le Programme et atteindre nos objectifs.

La mesure dans laquelle les pays se seront appropriés les nobles objectifs et les cibles qui ont été établis constituera un gage important de réussite. En novembre 2015, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les Tonga ont commencé à inscrire les objectifs de développement durable dans leur législation nationale en les adaptant à son cadre national stratégique de développement. Les objectifs de développement durable font désormais partie intégrante du processus de planification du Gouvernement et des priorités budgétaires.

La santé de notre peuple est une priorité pour les Tonga. En effet, si la population se trouve exposée aux dangers des maladies non transmissibles, nous risquons de perdre la ressource naturelle la plus importante dont les Tonga ont besoin pour se développer. C'est pourquoi les Tonga, en partenariat avec la Communauté du Pacifique et l'Organisation mondiale de la Santé, ont accueilli, en juin de cette année, le premier sommet régional sur les maladies non transmissibles afin d'appeler l'attention sur la menace que représentent ces maladies pour le Royaume et la région insulaire du Pacifique et d'envisager les mesures à prendre pour remédier à cette crise régionale.

Nous avons eu le privilège d'accueillir une invitée de marque, l'Administratrice du PNUD, M^{me} Helen Clark, qui a participé pour la première fois à ce sommet dans ses fonctions actuelles, ce qui souligne l'importance que le PNUD, en partenariat avec les Tonga et la région, attache à cette question de santé. En tant qu'un des pays chefs de file mis en avant par les missions de programmation conjointes

sur les maladies non transmissibles et l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, lors d'un événement parallèle cette semaine, les Tonga ont été reconnues au niveau international pour leurs initiatives nationales contre les maladies non transmissibles.

La question importante de la santé est étroitement liée à la criminalité transnationale dans notre pays. Du fait de nos frontières poreuses, la drogue parvient à entrer aux Tonga grâce à la circulation illicite de personnes et de biens. Bien qu'elles soient un pays de très petite taille sur le plan du revenu par habitant en comparaison avec les pays voisins, les Tonga ont constaté les incidences du commerce des stupéfiants sur la santé et le bien-être de la population, en particulier sur les jeunes, ce qui compromet l'avenir de notre pays. Nous appuyons les initiatives régionales de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour lutter contre les drogues et leurs précurseurs ainsi que contre le crime organisé dans le Pacifique.

En tant que petit État insulaire en développement – en d'autres termes, en tant que pays en développement encerclé par la mer – nos liens traditionnels et actuels avec les océans placent la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources naturelles au premier plan de nos intérêts. Les Tonga se sont jointes aux États Membres qui ont insisté sur l'importance des océans et des mers pour le développement durable mondial et progressivement orienté les négociations sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 vers l'inscription dans le Programme de l'objectif 14, sur la protection et la gestion durable des océans, mers et ressources marines.

Nous sommes maintenant déterminés à ce que l'objectif 14, avec ses cibles et indicateurs, soit atteint d'ici à 2030. Aussi attendons-nous avec intérêt la première Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14, qui aura lieu en juin 2017, première réunion mondiale destinée à faire le point sur la situation en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable de nos océans et de leurs ressources et sur les mesures que nous allons prendre pour atteindre l'ensemble des objectifs. Nous remercions nos amis des Fidji et de la Suède qui ont préparé la voie à la tenue de cette conférence internationale. L'Assemblée peut être assurée que les Tonga s'impliqueront pleinement dans ce processus.

Nous félicitons également l'Italie pour son Initiative 10x20 conforme à la cible 14.5 des objectifs de développement durable, qui vise à préserver, d'ici à 2020, 10 % des zones marines et côtières. Nous souhaitons participer aux travaux du Comité directeur dans ce domaine, sous la direction éclairée des Présidents, l'Italie et les Maldives.

Les Tonga tiennent à souligner l'importance du travail réalisé par l'Autorité internationale des fonds marins. Les Tonga participent aux processus de l'Autorité afin de veiller à ce que la conservation et la gestion de l'environnement soient suffisamment efficaces en ce qui concerne l'exploitation minière des fonds marins. Nous remercions les États Membres qui ont appuyé les Tonga à l'occasion de leur élection au Conseil de l'Autorité en 2014 et, plus tôt cette année, au Conseil juridique et à la Commission technique. Tout en renouvelant notre appui à l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins pour son excellent travail, nous souhaitons pouvoir aider l'Autorité à relever les défis à venir dès que débiteront les opérations minières dans la région. Nous félicitons également le Secrétaire général élu de l'Autorité internationale des fonds marins, M. Michael Lodge, et nous attendons beaucoup de la manière dont il dirigera l'Autorité dans les années à venir.

L'exploitation de la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ne fait toujours pas l'objet d'une réglementation. Conformément à la décision prise par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique, nous appuyons fermement le processus des réunions du Comité préparatoire au titre de la résolution 69/292, du 19 juin 2015, qui feront des recommandations sur le fond à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Nous félicitons le Président du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Eden Charles, de la Trinité-et-Tobago, pour son efficacité, et nous ne doutons pas que, sous sa direction compétente et éclairée, le processus ira à son terme après les deux dernières réunions du Comité préparatoire l'année prochaine. Le projet d'accord souligne qu'il importe de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et à la protection de la biodiversité.

En concluant des partenariats avec des amis, tels que l'Union internationale pour la conservation de

la nature, les Tonga sont à même de relever les défis posés par les changements climatiques, tout en étant pleinement conscients qu'un Gouvernement ne peut relever seul de tels défis. La menace que font peser les changements climatiques sur la paix et la sécurité internationale constitue l'un de ces défis. Afin d'assurer que la question des incidences négatives des changements climatiques figure en bonne place à l'ordre du jour des Nations Unies, nous lançons à nouveau un appel afin que soit nommé un représentant spécial pour le climat et la sécurité et que cette question soit débattue par nos amis au Conseil de sécurité, étant donné ses liens clairs et sans équivoque avec les menaces traditionnelles à la paix et à la sécurité internationales. Qu'il s'agisse de l'élévation du niveau des mers, de la perte de territoires, des migrations de masse, ou de l'instigation à la violence et des souffrances endurées par des peuples du fait de la pénurie de ressources, le lien de cause à effet est manifeste.

Les Tonga sont le troisième pays le plus vulnérable dans le monde aux effets négatifs des changements climatiques. En tant que signataire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole ultérieur, les Tonga réaffirment leur volonté de mettre en œuvre les objectifs figurant dans ce cadre international fondamental sur les changements climatiques. La gravité des incidences négatives des changements climatiques ne saurait être sous-estimée. Leurs incidences menacent l'intégrité de nos territoires, les terres, l'eau, la santé, la sécurité alimentaire, la biodiversité, les moyens de subsistance et les écosystèmes.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne dépend pas uniquement, mais en grande partie, de la question du désarmement. La prolifération des armes sous toutes leurs formes ne menace pas seulement la paix et la sécurité internationales, elle met aussi en évidence un véritable gaspillage des ressources financières lorsque des gouvernements investissent dans la fabrication et le commerce des armes. Cet argent serait mieux utilisé s'il servait à financer des initiatives internationales en faveur du développement durable, contribuant ainsi, en toute logique, à la paix et la sécurité internationales ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des peuples. Les milliards de dollars versés aux budgets de la défense pour la mise au point d'armes, notamment d'armes nucléaires, au détriment du bien-être des peuples, suscitent le dégoût et constituent un affront à la conscience de l'humanité.

C'est la raison pour laquelle nous tenons à faire part de notre inquiétude face aux récents essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, en violation des décisions prises par les Nations Unies pour favoriser la paix et la sécurité internationales. Nos îles et la région du Pacifique ayant subi les effets négatifs des essais nucléaires, les Tonga sont convaincues de la nécessité d'élaborer des normes internationales pour contrôler et gérer l'utilisation des capacités nucléaires et de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Pour leur part, les Tonga en sont au stage final du processus d'acceptation du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce qui officialisera leur qualité de membre de cette organisation. Nous espérons déposer notre instrument d'acceptation avec l'Agence d'ici à la fin du mois.

La difficulté d'assurer le développement efficace de tous les États tient en partie aux moyens dont nous disposons pour empêcher un pays de dominer un autre sur le plan économique. Cette question porte directement sur le droit au développement, un sujet dont nous avons débattu jeudi dernier, dans la matinée, lors d'une réunion de haut niveau consacrée à la célébration du trentième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement. L'application injuste d'une telle domination, sur la base d'un raisonnement politique, est source de souffrances pour des peuples innocents et ne doit pas être tolérée à notre époque. C'est pourquoi nous nous associons aux félicitations adressées par de nombreux membres au Gouvernement des États-Unis pour avoir décidé d'alléger progressivement les restrictions imposées à l'activité économique de Cuba. Les Tonga portent un intérêt particulier à cette question, car elles sont préoccupées par le bien-être de leurs ressortissants qui vivent et étudient actuellement à Cuba, auxquels s'ajoutent les millions de personnes qui veulent simplement pouvoir bénéficier du droit au développement. Nous allons à nouveau nous associer à la majorité des États représentés ici, cette année, pour demander aux États-Unis de lever rapidement l'embargo imposé à Cuba.

Nous voulons assurer le bien-être des peuples du Pacifique qui sont résidents et citoyens de la province de Papouasie occidentale, en Indonésie. L'année dernière, à cette même tribune (voir A/70/PV.18), j'ai parlé des violations des droits de l'homme qui ont lieu en Papouasie occidentale sous domination indonésienne. Rien ne semble avoir changé sur le terrain depuis un an. J'emploie à dessein le verbe « sembler », car nous

n'avons pas les moyens de savoir exactement quelle est la situation sur place. Il semble qu'elle soit grave.

Il y a près d'un demi-siècle, lorsque j'étais encore jeune, j'ai appris, comme beaucoup d'autres dans la région, que des torts avaient été causés aux Papous occidentaux. Je ne suis plus un jeune homme, aujourd'hui. J'ai consacré une grande partie de ma vie à lutter, malgré tous les obstacles, en faveur de la justice et de la démocratie dans mon pays. Dans la foi chrétienne, une vérité universelle nous est donnée par l'histoire du bon Samaritain. Un homme gravement blessé gît sur le sol en bord de route. On lui a arraché ses vêtements et il a sans doute été victime d'un vol. Sans la moindre réserve ni hésitation, libre de toute restriction religieuse ou culturelle, le bon Samaritain a porté secours à cet homme, soulagé ses souffrances, l'a habillé et nourri jusqu'à ce qu'il recouvre la santé. Le bon Samaritain a installé cet homme dans un endroit où il a pu reprendre des forces.

Les Tongans éprouvent certainement la même inquiétude en tant que voisins pour le bien-être du peuple autochtone de Papouasie occidentale. Comme il est demandé dans une décision prise à une réunion du Forum des îles du Pacifique, tenue au début de ce mois dans les États fédérés de Micronésie, les Tonga appuient l'objectif d'un dialogue ouvert et constructif avec l'Indonésie concernant le statut et le bien-être du peuple de Papouasie occidentale. Les Tonga demandent donc à l'Indonésie, partenaire au dialogue au sein du Forum des îles du Pacifique, de travailler avec elles et avec les autres pays du Forum afin de faciliter cette décision de nos dirigeants, soit de façon bilatérale, soit par le biais des mécanismes des Nations Unies.

Enfin, nous réaffirmons notre appui au Président de l'Assemblée générale et à sa présidence. Nous saisissons aussi cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général pour son action inlassable au service de tous les pays et de tous les peuples, et plus particulièrement pour sa sensibilité aux intérêts des petits États en développement comme le mien, en faveur desquels il a promu des initiatives spécifiques. Sa présence ici nous manquera certainement beaucoup. Nous espérons que son successeur poursuivra son action au service des petits États en développement. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures entreprises.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et du commerce, Ministre de l'éducation et de la formation

du Royaume des Tonga, de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Samiuela 'Akilisi Pohiva, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et du commerce, Ministre de l'éducation et de la formation du Royaume des Tonga, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam.

M. Pham Binh Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je félicite M. Peter Thomson de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la soixante et onzième session. J'ai la certitude que sa sagesse, son leadership et son expérience garantiront le succès de cette session. Je voudrais aussi remercier M. Mogens Lykkesoft, Président à la soixante-dixième session, de ses importantes contributions aux travaux de l'Assemblée. Je voue aussi une gratitude particulière au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son leadership, son engagement, ses efforts inlassables et ses prodigieuses contributions au cours des 10 années où il a tenu la barre de l'Organisation.

L'an dernier, en 2015, nous avons formulé une vision commune du monde dans lequel nous vivons. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe visent non seulement à affronter les défis à court terme, mais aussi à présenter une vision de plus large partenariat pour la population, la planète, la paix et la prospérité. Le thème choisi pour la présente session, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », est donc fort opportun à l'heure où nous nous apprêtons à concrétiser notre vision et à convertir nos engagements en résultats tangibles pour nos peuples.

Je crois qu'il est à notre portée d'atteindre les objectifs de développement durable. Nos peuples, nos enfants et nos petits-enfants attendent de nous que nous tenions nos engagements. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement a jeté de solides fondations. Les opportunités s'offrent en grand nombre. La réforme, l'innovation, la créativité et la restructuration économique placent les pays sur la voie de la prospérité. L'internationalisation de la production rend possible une coopération aux niveaux mondial et régional aux fins

de développement durable. De nouveaux progrès dans la science et la technologie préparent le terrain de la quatrième révolution industrielle, qui promet de porter l'humanité à un niveau de développement supérieur.

Mais les défis sont loin d'être en petit nombre. Les pays en développement, notamment, continuent de souffrir de la faiblesse du relèvement économique mondial, de la montée du protectionnisme chez les principales puissances économiques, des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des épidémies. La sécurité alimentaire et hydrique, l'épuisement des ressources naturelles et les crises humanitaires et migratoires comportent aussi des implications négatives de vaste portée pour de nombreux pays et régions. Les écarts de développement et de revenu se creusent aux niveaux national, régional et mondial. L'instabilité et les tensions, la violence, les conflits, le terrorisme et l'extrémisme violent qui affligent des régions entières suscitent une inquiétude particulière. La politique de force et l'emploi ou la menace de la force dans les relations internationales continuent de fragiliser la paix et la sécurité internationales.

Telle est la réalité du monde actuel, et elle nous oblige à agir de concert pour promouvoir le multilatéralisme et l'adhésion au droit international pour servir la paix, la coopération et le développement durable. Comme il a été démontré, la coopération multilatérale a un rôle croissant à jouer dans les relations internationales. Nous assistons à l'expansion des institutions multilatérales, en nombre comme en puissance. Une coopération et une intégration à de multiples niveaux prennent forme. Les solutions multilatérales aux défis communs s'avèrent les plus efficaces et les plus durables, car aucun pays, grand ou petit, riche ou pauvre, n'a les moyens de relever seul ces défis. Les institutions multilatérales sont aussi le lieu où les pays peuvent promouvoir leurs intérêts, gérer efficacement leurs différends et leurs divergences, et élargir leurs perspectives de développement.

C'est pourquoi le Viet Nam pense qu'il faut renforcer le multilatéralisme et améliorer le fonctionnement des institutions multilatérales, surtout celui de l'ONU. Celle-ci a un rôle indispensable à jouer en coordonnant les réactions internationales aux défis mondiaux et en facilitant la coopération pour le développement. Aucune autre organisation ne s'entend mieux à consolider les partenariats ni à aider les pays à atteindre avec succès les objectifs de développement durable.

En conséquence, pour faire progresser l'égalité, la démocratie et la transparence, l'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, doivent être réformés. Le système des Nations Unies pour le développement doit disposer de meilleures ressources et se montrer plus efficace et efficient. Nous devons veiller à ce que tous les pays participent très largement aux débats sur les résolutions et décisions et à leur formulation, de manière qu'aucun pays ne soit laissé en arrière.

Le droit international demeure la colonne vertébrale d'une architecture stable de la sécurité internationale et d'un solide système multilatéral. Malheureusement, on sous-estime le rôle des normes et principes fondamentaux du droit international. Des exigences injustes, l'unilatéralisme, la politique de force et l'emploi de la force pour résoudre les problèmes politiques et liés à la sécurité internationale ont suscité tensions et affrontements, entravant les efforts faits pour régler pacifiquement les différends et les conflits.

C'est là où les Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle plus affirmé. L'Organisation doit donner l'exemple s'agissant de promouvoir l'adhésion au droit international et à la Charte des Nations Unies en tant que fondement de la paix et de la sécurité internationales. Aucun pays, grand ou petit, ne peut être exempté du respect de la loi. L'ONU doit aussi travailler à renforcer la diplomatie préventive et le règlement pacifique des différends en utilisant à cette fin toutes les voies, comme il est prévu à l'Article 33 de la Charte.

Avant toutes choses, je crois que chaque pays doit aligner ses intérêts nationaux sur ceux de l'humanité et se fondre dans la communauté des nations. Une politique d'humanité, de paix et d'amitié nous permettra d'éliminer la haine, de réduire les écarts, de gérer les divergences et de créer des possibilités de trouver des solutions durables à tous les différends et à tous les conflits. Ayant longtemps souffert de la guerre, le Viet Nam est un pays qui chérit la paix et qui n'épargnera aucun effort pour la maintenir et l'instaurer. Nous pensons que l'on ne peut atteindre une paix durable sans une vision à long terme et une approche globale et inclusive qui tienne compte des intérêts de toutes les parties prenantes. Nous saluons l'évolution positive des relations entre Cuba et les États-Unis, et appuyons les résolutions sur la levée de l'embargo économique imposé à Cuba.

Le multilatéralisme, le droit international, la paix, la coopération et le développement sont les éléments clefs qui permettront de faire de la région

Asie-Pacifique une zone stable, pacifique et prospère. Les pays de la région œuvrent à promouvoir des initiatives de coopération et d'intégration politiques, économiques, sociales et culturelles, notamment trois zones de libre-échange « nouvelle génération ». Toutefois, la région Asie-Pacifique n'est pas exempte de risques de conflit, en particulier dans la péninsule coréenne et en mer de Chine méridionale – qui posent tous une menace pour la paix, la sécurité et la prospérité régionales et internationales. S'agissant de certains faits nouveaux compliqués survenus dernièrement en mer de Chine méridionale, nous appelons toutes les parties concernées à faire preuve de retenue, à régler les différends par des moyens pacifiques, conformément au droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, à respecter pleinement les processus diplomatique et juridique, à mettre en œuvre la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale, et à apporter rapidement la dernière main au code de conduite en mer de Chine méridionale.

Le Viet Nam est fermement attaché aux objectifs de développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un plan d'action pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable a été mis au point, et nous travaillons actuellement avec les organismes des Nations Unies à l'élaboration du plan stratégique pour la période 2017-2021, dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », afin d'aider le Viet Nam à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Nous considérons que cette mise en œuvre est partie intégrante de nos efforts visant à restructurer l'économie et à transformer le modèle de croissance, à mettre en place une infrastructure durable, à garantir la justice sociale, à remédier aux inégalités et à protéger l'environnement. Étant l'un des pays dont on prédit qu'ils pâtiront le plus durement des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, le Viet Nam est en train d'accélérer les procédures en vue d'une ratification rapide de l'Accord de Paris, et de planifier sa mise en œuvre.

L'expérience montre que le succès ne vient que lorsque nous prenons en main notre propre développement. Pour transformer le monde, nous devons commencer par nous transformer nous-mêmes et ne laisser personne de côté. Le Viet Nam pense qu'il est essentiel d'optimiser les ressources nationales et d'intégrer la durabilité dans notre vision, nos stratégies et nos politiques de développement avec, au centre, l'être humain. Nous pensons aussi que nos efforts ne seront

couronnés de succès qu'avec des partenariats mondiaux plus solides, dans lesquels l'Organisation des Nations Unies tient un rôle fédérateur et de coordination. Le Viet Nam appelle les pays développés à assumer leurs responsabilités et à prendre l'initiative d'aider les pays en développement, notamment le Viet Nam, à atteindre les objectifs de développement durable, notamment en facilitant le financement, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et les échanges commerciaux.

Nation amie et pays épris de paix, le Viet Nam poursuit toujours une politique étrangère d'indépendance, d'autosuffisance, de paix, de coopération et de développement. Nous nous efforçons d'être un partenaire fiable et un membre responsable de la communauté internationale. Notre attachement au multilatéralisme et au droit international est sans failles, et nous n'épargnerons aucun effort pour contribuer à la paix, à la coopération et au développement. Le Viet Nam a décidé de présenter sa candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2020-2021, et continuera de renforcer sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Viet Nam aspire à un partenariat et à une collaboration plus solides avec les Nations Unies et les États Membres en vue de concrétiser notre vision, qui est de transformer le monde et de garantir un avenir meilleur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Walid Al-Moualem, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne.

M. Al-Moualem (Syrie) (*parle en arabe*) : Je félicite M. Peter Thomson, et son pays ami, les Fidji, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je lui souhaite plein succès durant sa présidence, dont il a assuré qu'elle se mettra au service de l'Assemblée dans son ensemble. C'est ce que nous souhaitons afin que le rôle neutre du Président de l'Assemblée générale en sorte renforcé et que les vérités que certains s'efforcent de dissimuler soient exposées au grand jour.

Nous nous réunissons de nouveau aujourd'hui dans des circonstances difficiles et à l'heure où notre monde traverse une période extrêmement grave. Le terrorisme que nous n'avons jamais cessé de dénoncer depuis cette tribune continue de croître, de se propager et de coûter la vie à un nombre grandissant d'innocents, sans retenue ni contrainte, semant la mort et la

destruction, et frappant implacablement partout dans le monde. Ce terrorisme obscur et odieux ne se contente pas que de faire couler le sang des Syriens, il s'en prend aussi aux citoyens de plusieurs pays, notamment ceux qui l'ont soutenu et parrainé et qui continuent de le faire. Ces innocents payent le prix des erreurs de leurs gouvernements qui ont adopté des politiques à court terme qui ne tiennent aucunement compte des intérêts de leurs peuples.

Le peuple syrien, dans toutes ses composantes – indépendamment de leurs affiliations – continue depuis plus de cinq ans d'être celui qui paye le tribut le plus lourd au terrorisme et à ses crimes – son sang est versé et sa sécurité, sa stabilité et ses moyens de subsistance sont mis à mal. Ce terrorisme n'épargne pas même les écoles, les universités, les hôpitaux, les lieux de culte et les infrastructures économiques. Chacun sait parfaitement que le terrorisme ne se serait pas propagé dans mon pays sans l'appui extérieur de pays connus de tous. Il n'est plus un secret que le Qatar et l'Arabie saoudite, qui diffusent leur idéologie wahhabite extrémiste fondée sur le takfir et des *fatwas* appelant à tuer qui n'ont rien à voir avec l'islam, ont joué un rôle dans sa propagation. Ces deux pays se sont vantés d'appuyer le terrorisme par tous les moyens et ont envoyé en Syrie des milliers de mercenaires équipés des armes les plus modernes.

Parallèlement, la Turquie a ouvert ses frontières à des dizaines de milliers de terroristes du monde entier et leur a fourni un appui logistique et des camps d'entraînement sous la supervision des services de renseignement turcs et occidentaux. Dans certains cas, un appui militaire direct leur a même été apporté, notamment à Edleb, à Alep et dans les zones rurales de la province de Lattaquié. Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée, à titre d'exemple, sur une étude effectuée il y a sept mois par le centre d'études allemand Firil selon laquelle plus de 360 000 terroristes étrangers venus de 83 pays sont entrés en Syrie depuis avril 2011. Fin 2015, environ 95 000 d'entre eux avaient été tués par l'Armée syrienne, tandis que 120 000 autres étaient rentrés chez eux ou partis vers d'autres pays.

En Syrie, nous combattons le terrorisme pour le compte du monde. Chaque fois que l'Armée syrienne tue un terroriste étranger, elle protège ainsi de nombreux innocents qui auraient pu être victimes de ce terroriste à son retour dans son pays. Quiconque tente de déformer cette réalité porte également la responsabilité de la propagation du terrorisme et du nombre toujours plus

grand de victimes. Notre courageuse armée mérite d'être saluée et appuyée. Elle ne devrait jamais être la cible de collusion et de calomnies.

Le terrorisme auquel mon pays est exposé est perpétré au vu et au su du monde entier, qui est divisé, avec, d'un côté, ceux qui défendent le droit international et, de l'autre, ceux qui taisent la vérité ou appuient le terrorisme en fournissant des financements ou des armes, sous de faux prétextes et en faisant des distinctions irrationnelles et illogiques. Ils qualifient les terroristes « d'opposition armée modérée » bien qu'il existe des preuves irréfutables montrant qu'ils commettent contre le peuple syrien des crimes et des massacres non moins barbares que ceux perpétrés par Daech et Al-Qaïda. Certains considèrent que ces terroristes forment une opposition légitime en Syrie alors que, dans tous les pays du monde, quiconque prend les armes contre l'État et les citoyens est qualifié de terroriste ou, au minimum, de hors-la-loi.

En dépit de tout ce que je viens de rappeler, tous les Syriens – le peuple, l'armée et le Gouvernement – sont déterminés à continuer de lutter contre le terrorisme. Ils sont plus que jamais résolus à l'éliminer où qu'il se trouve dans le pays et à reconstruire une Syrie meilleure car ils sont bien conscients que leur patrie cessera d'exister si le terrorisme et ceux qui l'appuient triomphent. Nous sommes encore plus convaincus que nous triompherons du terrorisme maintenant que l'Armée arabe syrienne gagne du terrain dans sa guerre implacable contre lui, avec l'appui des vrais amis du peuple syrien, à commencer par la Fédération de Russie, l'Iran et la Résistance nationale libanaise. Cet appui contribue concrètement à renforcer la résilience des Syriens et à apaiser leurs souffrances. Nous espérons vivement que les autres pays se réveilleront et prendront conscience du danger qui nous menace tous.

Si nous accueillons toujours avec satisfaction tout effort international visant à combattre le terrorisme, nous réaffirmons à nouveau qu'une coordination est nécessaire avec le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'Armée arabe syrienne, qui combat le terrorisme sur le terrain depuis plus de cinq ans. L'absence d'une telle coordination constitue une violation de la souveraineté, une ingérence flagrante et une violation des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. En outre, les efforts faits sans une telle coordination n'ont donné et ne donneront aucun résultat concret sur le terrain. Ils font même empirer les choses.

À cet égard, le Gouvernement syrien condamne dans les termes les plus vigoureux l'attaque menée le 17 septembre par un avion américain sur un site de l'Armée syrienne aux environs de l'aéroport de Deir el-Zor. Cette attaque a permis à Daech de prendre le contrôle de ce site. Les États-Unis d'Amérique portent l'entière responsabilité de cette agression car les faits prouvent que cette attaque n'était pas une erreur mais était délibérée, même si les États-Unis d'Amérique ont prétendu le contraire. Cette lâche agression démontre clairement la collusion des États-Unis et de leurs alliés avec Daech et d'autres organisations terroristes.

À ce sujet, nous condamnons à nouveau l'incursion des forces turques dans le territoire syrien, au prétexte de lutter contre le terrorisme. Cette agression flagrante doit cesser immédiatement. Le terrorisme ne peut être combattu en remplaçant une organisation terroriste par une autre. On ne peut que se demander comment un État qui a été et reste le principal point d'entrée des terroristes et des armes en Syrie peut ainsi prétendre combattre le terrorisme? Comment peut-il y avoir une véritable coopération internationale efficace en matière de lutte contre le terrorisme quand les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité demeurent lettre morte?

Depuis le début de la crise en 2011, le Gouvernement de la République arabe syrienne a déclaré que toute solution devait comporter deux volets équilibrés : un volet relatif à la lutte contre le terrorisme et un volet politique, dans le cadre d'un dialogue intersyrien par lequel les Syriens détermineraient l'avenir de leur pays sans ingérence étrangère. Le peuple syrien rejette catégoriquement les solutions imposées de l'étranger. Il convient à cet égard d'affirmer également qu'aucune solution politique n'aboutira si les bases et conditions nécessaires à son application ne sont pas en place, grâce à l'intensification des efforts de lutte contre le terrorisme et à la réalisation de progrès dans le processus de réconciliation nationale, qui s'est avéré efficace dans de nombreuses régions.

Malgré tous les obstacles posés par les États de la région et les pays occidentaux qui dictent l'action de l'opposition syrienne autoproclamée, nous restons prêts à envisager toute voie politique pouvant contribuer à mettre fin à l'effusion de sang et aux souffrances prolongées des Syriens. Nous réaffirmons notre engagement à faire progresser le volet de Genève, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Nous rappelons notre position constructive en ce qui concerne la solution politique. Une telle solution doit se fonder

sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie et sur l'unité de son peuple. Elle doit commencer par la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale comprenant des représentants du Gouvernement et de l'opposition, avec toutes ses factions, et chargé d'établir un comité de rédaction de la Constitution. Une fois que la nouvelle Constitution aura été approuvée par les Syriens au travers d'un référendum, des élections parlementaires auront lieu et le nouveau Gouvernement sera formé en vertu de la nouvelle Constitution.

Il est vraiment regrettable que d'aucuns exploitent la tragédie humanitaire et la souffrance des Syriens, en particulier dans les zones tenues par les terroristes, et politisent cette souffrance pour réaliser certains objectifs qui n'ont aucun lien avec les principes humanitaires ni avec les intérêts des Syriens eux-mêmes. Certains pays continuent de verser des larmes de crocodile face à la situation des Syriens dans certaines zones et accusent le Gouvernement syrien d'utiliser une politique de sièges et de famine. En même temps, ces mêmes pays continuent d'appuyer et d'armer les terroristes qui assiègent les civils dans ces zones, de l'intérieur, en en faisant des boucliers humains et en empêchant l'acheminement de l'aide humanitaire ou en la confisquant.

Que l'on ne s'y trompe pas – personne n'est plus attaché que le Gouvernement syrien à mettre un terme à la souffrance des Syriens et à leur assurer une vie digne, où qu'ils soient et sans exception. C'est un devoir et non pas une faveur. Nous n'épargnerons aucun effort à cette fin, y compris en coopérant avec l'Organisation des Nations Unies, malgré toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés du fait des destructions systématiques par les organisations terroristes appuyées de l'extérieur, et malgré les mesures économiques et financières coercitives et unilatérales imposées au peuple syrien par les parties qui affirment faussement avoir à l'esprit les intérêts de celui-ci. Ces mesures unilatérales ont nui à de nombreux secteurs vitaux, notamment les services de santé, l'éducation et l'énergie.

Aujourd'hui, la Syrie affronte des terroristes mercenaires sur son territoire, mais elle affronte depuis longtemps un autre type de terrorisme – le terrorisme d'Israël, qui occupe une partie précieuse du territoire syrien depuis le 4 juin 1967, à savoir le Golan syrien. Notre population arabe syrienne dans le Golan occupé continue de souffrir à cause des pratiques d'oppression et d'agression d'Israël. Ces pratiques ne se limitent plus

au Golan occupé mais elles touchent actuellement la sécurité et la vie même des Syriens dans la partie sud du pays. Israël intervient directement et par les armes pour aider de toutes les manières possibles les organisations terroristes qui opèrent dans cette zone.

La Syrie demande à la communauté internationale de mettre effectivement fin à toutes ces pratiques et d'obliger Israël à appliquer les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité sur le Golan syrien occupé. L'ONU doit également obliger Israël à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris la création de son propre État indépendant, avec Jérusalem pour capitale, ainsi que le retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres, conformément aux résolutions internationalement reconnues.

La Syrie réaffirme que les politiques agressives d'Israël menacent non seulement la Syrie, mais aussi l'ensemble de la région, compte tenu en particulier de l'arsenal nucléaire israélien. Nous avons souligné à maintes reprises la nécessité d'obliger Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à d'autres traités sur les armes de destruction massive et à soumettre ses installations nucléaires au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La Syrie souligne le droit des États d'utiliser les technologies nucléaires à des fins pacifiques. Nous avons toujours réclamé la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. En fait, nous avons éliminé de façon efficace et responsable toutes les armes chimiques en Syrie, en coopération avec la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, la Syrie réaffirme qu'elle est prête à continuer de coopérer avec le Mécanisme d'enquête conjoint et à poursuivre les enquêtes syriennes pertinentes.

Nous félicitons Cuba et l'Iran d'avoir conclu des accords pour la levée des embargos qui leur avaient été imposés et nous attendons avec intérêt leur mise en œuvre. Nous renouvelons notre appel pour que soient supprimées les mesures économiques illégales imposées au peuple syrien et à d'autres peuples indépendants du monde, notamment les peuples de la République populaire démocratique de Corée, du Venezuela et du Bélarus.

Enfin, nous souhaitons aux États Membres et à leurs peuples une sécurité et une prospérité durables. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies pourra recouvrer la confiance du grand public dans le monde entier en défendant les dispositions de la Charte des Nations Unies, qui demandent le respect de la souveraineté et de l'indépendance des États Membres et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Ce principe, s'il était appliqué, jetterait les fondements de relations sincères et équitables entre les nations, après que l'avidité et l'arrogance de certains les ont profondément ébranlées.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmad Zahid Hamidi, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur de la Malaisie.

M. Hamidi (Malaisie) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, qu'il me soit permis de féliciter S. E. M. Peter Thomson de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je tiens également à exprimer la plus vive reconnaissance de ma délégation à S. E. M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée à sa soixante-dixième session, pour ses qualités de direction et de gestion.

La Malaisie est attachée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable. Pour la Malaisie, le programme de développement national a toujours été axé sur les êtres humains, ce qui est conforme aux aspirations de ces objectifs de développement durable. Je suis heureux de pouvoir déclarer que la Malaisie a mis en marche des initiatives et des mesures pour réaliser le Programme 2030. Notre plan quinquennal actuel de développement – le onzième plan malaisien, portant sur la période 2016-2020 – a été élaboré en plaçant les personnes au centre de tous les efforts de développement et a pour thème « Ancrer la croissance dans les êtres humains ».

Le plan embrasse trois grands principes : des revenus élevés, l'inclusivité et la durabilité. À bien des égards, il reflète le caractère pluridimensionnel du Programme 2030. Lorsque ce dernier sera mis en œuvre, les objectifs de développement durable seront intégrés dans le cadre national établi aux fins du plan. La Malaisie travaille aussi à l'élaboration d'un plan d'étapes national, à l'établissement d'un comité à composition large et ouverte pour superviser la réalisation et le suivi, ainsi qu'au renforcement des critères applicables aux données concernant les objectifs.

Dans l'intervalle, tout est fait pour que les initiatives énoncées dans le onzième plan de la Malaisie soient dûment menées. Ces initiatives comprennent un module de formation technique et professionnelle. En fournissant des compétences essentielles par l'intermédiaire de programmes de formation technique et professionnelle, non seulement nous préparons les jeunes au marché du travail, mais nous mettons également en place le capital humain requis pour la consolidation des structures étatiques. Les diplômés de ces programmes, qui s'appuient sur une coopération entre notre institut national des compétences des jeunes et diverses entreprises multinationales, ont un taux d'employabilité de 90 %.

Je tiens maintenant à parler de notre baguette magique, le Malaysian Global Innovation and Creativity Centre (MaGIC), qui doit faire de la Malaisie la capitale des jeunes pousses en Asie. Notre mission consiste à concentrer l'écosystème entrepreneurial en Malaisie grâce à la mise en commun des ressources abondantes dont disposent les partenaires et les collectivités afin de faire advenir une génération d'entrepreneurs qui créeront des entreprises pérennes et à forte croissance, au bénéfice de la région et du monde. MaGIC, implanté à Cyberjaya, en Malaisie, a été lancé conjointement par le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, et le Premier Ministre de la Malaisie, M. Najib Tun Razak, au mois d'avril 2014. Lors de cette journée mémorable, MaGIC a signé un mémorandum d'accord avec UP Global pour favoriser l'émergence et le développement d'un écosystème dynamique pour les jeunes pousses en Malaisie et ailleurs.

En Malaisie, nous ne travaillons plus selon une logique de cloisonnement. Nous sommes passés à un nouvel environnement de travail que nous appelons « océan bleu », qui remplace l'archaïque « océan rouge ». Nous avons mis en place une stratégie nationale de développement unique en son genre qui repose sur la créativité et l'innovation, sous le nom de Stratégie nationale océan bleu. Il s'agit d'une stratégie dans laquelle plus de 80 ministères et organismes – de la police aux établissements d'enseignement supérieur, en passant par l'armée, les femmes et les jeunes – collaborent pour élaborer et mener des initiatives créatives qui transforment le pays. Elle s'appuie également sur des partenariats public-privé. Elle a donné naissance à nos centres de transformation urbaine et à leurs équivalents pour les campagnes. Il suffit de se rendre dans l'un de ces centres pour avoir accès à l'ensemble des services publics.

La Malaisie n'est pas non plus en reste dans le domaine du volontariat. Je fais référence à notre organisation, basée en Malaisie, Hospitals Beyond Boundaries (HBB – « Hôpitaux sans frontières »), ainsi qu'à d'autres organisations de bénévoles et organisations non gouvernementales. HBB est une organisation à but non lucratif qui s'attache à dispenser des soins de santé accessibles par l'intermédiaire de cliniques gérées localement dans des collectivités défavorisées du Cambodge et de la Malaisie. Elle est dirigée par un lauréat du Prix du jeune dirigeant décerné par l'ONU, le docteur Mohd Lutfi Fadil Lokman, choisi au titre de l'objectif 3 des objectifs de développement durable, « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Nous avons entendu les témoignages de divers petits États insulaires en développement au sujet de l'impact dévastateur des changements climatiques sur leur pays et leur population, et de la menace vitale que cela fait peser sur leur subsistance. La fréquence et l'ampleur des catastrophes climatiques, telles que les inondations, l'érosion côtière et les glissements de terrain, vont croissant dans beaucoup d'autres pays de par le monde.

Ces phénomènes météorologiques extrêmes compromettent l'activité économique et fragilisent les moyens d'existence et la sûreté des populations. Si l'on n'y remédie pas, je crains que les changements climatiques puissent aggraver plus que tout autre facteur les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale. Conscients qu'il était de plus en plus urgent de traiter les effets des changements climatiques, nous nous sommes réunis à Paris en décembre dernier et avons fait le choix historique d'adopter l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous devons maintenant y donner suite et honorer les engagements pris à ce titre. La Malaisie est déterminée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans une proportion allant jusqu'à 45 % de son produit intérieur brut d'ici à 2030. Par ailleurs, elle fait actuellement le nécessaire pour ratifier l'Accord de Paris.

Un environnement international propice à la paix et à la sécurité revêt également de l'importance pour la bonne mise en œuvre des objectifs de développement durable. Pourtant, des conflits font rage dans plusieurs parties du monde. L'essor du phénomène des acteurs non étatiques, tels que Daech, Boko Haram et les Chabab, crée de l'instabilité et de l'insécurité pour les nations. Ces acteurs non étatiques continuent de commettre

de terribles actes de cruauté dont la communauté internationale est témoin. Ils ont recours à la terreur et à l'extrémisme pour étendre leur influence et leur champ d'action.

La lutte contre le terrorisme ne peut être remportée uniquement par la force ou au moyen de seules mesures punitives. La Malaisie a mis en place des programmes de déradicalisation et de réhabilitation qui consistent à faire évoluer la mentalité des extrémistes radicalisés. Ces programmes sont complétés par une aide humanitaire fournie sous des formes variées en vue de faciliter la réintégration de ces personnes dans la société. Il importe de prendre des mesures de ce type pour éviter que les individus en question ne retombent dans la violence. Le taux de réussite de nos programmes s'établit jusqu'à présent autour de 97,5 %. La Malaisie a élaboré un module de déradicalisation et des procédures opérationnelles permanentes, que nous sommes disposés à partager avec d'autres nations.

Nulle nation n'est à l'abri de la menace du terrorisme international. Il est donc urgent d'y apporter une réponse globale. Nous devons faire obstacle au terrorisme du point de vue idéologique, en luttant contre les discours et les causes profondes du terrorisme et en étudiant la manière dont ces facteurs poussent des gens à soutenir des groupes terroristes. Il nous faut examiner de nouvelles solutions et travailler sans relâche à l'amélioration de notre cadre juridique national pour combattre l'extrémisme violent. Ces efforts constants devraient être déployés avec la participation des représentants de diverses couches de la population. Il serait bon d'améliorer nos échanges en gagnant les cœurs et les esprits des chefs religieux, des femmes et des jeunes. Nous devrions constituer des réseaux à tous les niveaux de la société pour élaborer avec eux des contre-discours en vue de faire échec à la propagande par le truchement d'initiatives locales – dans les arts, les médias, le sport et la culture.

Aujourd'hui, nous sommes encore aux prises avec la difficulté de déterminer et d'identifier les causes profondes du terrorisme. Beaucoup forment l'hypothèse qu'elles ont trait à des facteurs comme la pauvreté, la privation, l'aliénation, la répression et bien d'autres encore. La Malaisie s'associe par conséquent à ceux qui forment le souhait d'une action internationale efficace dans notre combat collectif contre le terrorisme. Une telle action doit être fondée sur le plein respect de la Charte des Nations Unies et des principes universellement reconnus du droit, notamment le droit international

humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Ce n'est que si la communauté internationale reste unie – et quand la communauté internationale sera unie – qu'il sera possible de venir à bout des terroristes.

Soixante-dix ans après la création des Nations Unies, la question de la Palestine n'est toujours pas réglée. Cette crise prolongée met en lumière les failles inhérentes aux rouages de l'ONU, où l'usage du veto perpétue encore l'occupation la plus longue de l'histoire moderne. Au fil des années, la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé s'éloigne lentement mais résolument de la solution des deux États. Le blocus imposé à Gaza par la Puissance occupante, l'expansion incessante des colonies de peuplement israéliennes illégales, la construction de murs illégaux, le transfert des Palestiniens forcés de quitter leurs maisons et les violations flagrantes de leurs droits fondamentaux se poursuivent sans relâche en dépit des pressions et des critiques internationales croissantes.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner le problème persistant de la réinstallation dans des pays tiers des populations réfugiées dans des pays d'accueil. Les longs retards dans la réinstallation des réfugiés aboutissent inévitablement à des difficultés d'ordre économique, social, politique et sécuritaire pour les pays d'accueil. Nous exhortons donc le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et les États parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son protocole connexe à agir rapidement pour régler cette question. Si nous sommes informés des éléments contenus dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1), nous insistons sur le fait qu'aucune initiative ne doit indûment mettre un État qui n'est pas signataire des instruments internationaux pertinents dans une position incompatible avec les dispositions de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités.

Le développement et la croissance économique robustes et rapides de la Malaisie ont attiré des personnes de toute la région, qui ont recouru à des moyens aussi bien illégaux que légaux dans leur quête de meilleures conditions de vie et de plus grandes perspectives d'emploi. Ce sont là les principaux facteurs de la migration en Asie du Sud-Est. La Malaisie reconnaît que les travailleurs étrangers contribuent à sa prospérité économique et considère qu'il est tout aussi important de protéger leur sûreté et leur bien-être. En conséquence, le Gouvernement malaisien prête attention aux cas

comportant l'exploitation par le travail, notamment le travail forcé; et la définition de la traite d'êtres humains aux termes de la loi malaisienne de 2007 sur la lutte contre la traite des personnes et des migrants a été élargie pour inclure l'exploitation par le travail. Cela est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui exige de prendre des mesures immédiates et rigoureuses pour supprimer le travail forcé et mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains. La Malaisie agit aux côtés de la communauté internationale pour combattre et éliminer ces crimes abjects, qui sont à l'origine de graves injustices et d'indicibles souffrances.

La Malaisie s'associe aux autres États Membres pour exprimer sa profonde gratitude à S. E. M. Ban Ki-moon pour la compétence avec laquelle il a rempli ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation depuis 2007. Nous nourrissons l'espoir fervent que le nouveau Secrétaire général sera doté de grandes qualités de leader et d'une vision de l'ONU porteuse de transformation, en particulier s'agissant de la réforme du Conseil de sécurité; et qu'il sera capable de relever les difficultés existantes et naissantes qui menacent la paix internationale, la sécurité, le développement et les droits de l'homme

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Pasquale Valentini, Ministre des affaires étrangères de la République de Saint-Marin.

M. Valentini (Saint-Marin) (*parle en italien; texte en anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement saint-marinais, je tiens à féliciter S. E. M. Peter Thomson de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Nous lui souhaitons une session fructueuse, et la délégation saint-marinaise assure le Président de son entière coopération tout au long des travaux de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer la gratitude de mon pays au Président sortant, S. E. M. Mogens Lykkesøft, pour l'activité qu'il a déployée à la soixante-dixième session.

Puisque nous sommes à la fin de la dernière année de son second mandat en tant que Secrétaire général, mon pays remercie tout particulièrement S. E. M. Ban Ki-moon de l'énergie et de la détermination avec lesquelles il a dirigé l'ONU, et de la sensibilité dont il a fait montre à l'endroit de tous les États Membres, sans distinction.

Le thème choisi pour la présente session, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », nous donne une occasion intéressante de contribuer constructivement aux travaux de l'Assemblée. L'ONU est aujourd'hui confrontée à des difficultés dont la complexité et l'interdépendance sont sans précédent dans son histoire. L'Organisation va devoir s'adapter rapidement aux nouveaux défis mondiaux, mais également aux nouvelles possibilités offertes par la mondialisation, afin d'accroître son efficacité dans l'exécution de son mandat. Dans le même temps, la complexité même de ces défis mondiaux, qu'aucun État individuel n'est en mesure de relever seul, réaffirme sans équivoque la valeur et le rôle central de l'ONU en tant qu'instance de règlement des problèmes mondiaux. Dans ce contexte, il convient de souligner la détermination dont a fait montre le Secrétaire général en soumettant à l'Organisation une proposition l'invitant à s'adapter et en demandant des efforts d'adaptation analogues de la part des États Membres. C'est ce qui explique que nombre des initiatives entreprises ont donné des résultats significatifs durant son mandat.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en septembre 2015, en présence de nombreux chefs d'État et de gouvernement, parmi lesquels figuraient les Capitaines régents de la République de Saint-Marin, a été l'un des moments les plus importants de l'histoire des Nations Unies. Ce Programme ambitieux intègre les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable. Expression d'un consensus politique solide autour de la démarche à adopter pour parvenir à un développement durable mondial et novateur, le Programme 2030 définit notre avenir et la vision du monde dans lequel nous voulons vivre. Le processus de transformation vers un nouveau modèle de développement durable est désormais lancé.

Notre pays apprécie que les États Membres se montrent attachés à la réduction des émissions de dioxyde de carbone d'ici à 2020. Notre pays accorde également une grande importance au Programme d'action d'Addis-Abeba et au mécanisme de suivi que représente le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Aujourd'hui, la vraie difficulté consiste à faire preuve d'une volonté suffisamment ferme pour concrétiser efficacement cette vision. Voilà la réponse que les peuples que nous représentons dans cette enceinte attendent de nous : que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte de son mandat en protégeant les citoyens du monde et que les États Membres

assument leurs responsabilités sans laisser les intérêts nationaux prévaloir sur les idéaux de solidarité et de respect des droits universels de tous les êtres humains. Toute hésitation à cet égard aura inévitablement une très lourde incidence en termes de destructions et de pertes en vies humaines.

Au cours des dernières années, nous avons malheureusement été les témoins d'une série d'événements qui posent une très grave menace à la paix et la sécurité internationales et constituent donc un obstacle à la pleine réalisation de notre mandat. Nous sommes confrontés à la poursuite de guerres qui ont provoqué une crise humanitaire sans précédent, à la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent, à la tragédie des déplacements massifs de migrants et de réfugiés, et à la progression du populisme et de l'intolérance.

Le conflit en Syrie, qui dure depuis mars 2011, a déjà causé plus de 270 000 morts, dont plus de 13 000 enfants et plus de 8 000 femmes. À cela s'ajoutent des centaines de milliers de blessés. Inévitablement, la situation humanitaire en Syrie s'est considérablement détériorée. La plupart de ceux qui ont besoin de soins de santé primaires, en particulier les femmes et les enfants, vivent dans des zones assiégées que les convois humanitaires ne peuvent pas atteindre.

En cinq ans, le conflit syrien a obligé 4,8 millions de personnes à se réfugier dans les pays voisins – des centaines de milliers en Europe – et fait 6,6 millions de déplacés à l'intérieur de la Syrie, sur une population de plus de 20 millions de personnes avant la guerre. Plus de 130 millions de personnes dans le monde ont besoin d'une aide humanitaire à la suite de conflits armés et de catastrophes naturelles. En Syrie, par exemple, plus de 13 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire à cause de la guerre. Au Yémen, ce sont plus de 20 millions.

La République de Saint-Marin a toujours condamné fermement les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Syrie par toutes les parties au conflit, sans distinction. Ces violations continuent malheureusement de se produire aujourd'hui, alors que nous nous réunissons pour affirmer notre attachement à la paix et à la sécurité. Saint-Marin appuie l'action du Secrétaire général en Syrie par l'intermédiaire de son Envoyé spécial et exprime sa gratitude pour le travail accompli dans ce pays.

Saint-Marin est tout à fait conscient de l'extrême gravité de la situation mondiale et de la nécessité pour chaque acteur de la scène internationale de jouer le rôle qui lui revient. Ces derniers mois, nous avons également contribué concrètement à remédier à la situation d'urgence humanitaire qui sévit actuellement. Outre notre contribution financière aux différents programmes internationaux, nous avons adhéré au projet de couloirs humanitaires promu par la Communauté de Sant'Egidio, la Fédération des églises évangéliques d'Italie et l'Église vaudoise, avec le soutien du Ministère italien des affaires étrangères, et avons accueilli plusieurs migrants en République de Saint-Marin. C'est là une petite contribution que notre un micro-État, animé d'une grande détermination, a voulu apporter.

Nous devons avoir une approche unifiée qui allie la perspective à long terme énoncée dans les objectifs de développement durable à une perspective à court terme nous permettant de répondre aux situations d'urgence qui sont évidentes pour tous. Cette approche unifiée passe nécessairement par une évolution culturelle importante fondée sur la conscience d'appartenir à une seule et même famille humaine et reconnaissant en conséquence la culture de la compréhension et de la coexistence pacifique entre les différents peuples et cultures comme le seul moyen de relever les défis de la mondialisation sans exclure qui que ce soit. De fait, la collaboration est la seule façon de construire une planète pour tous.

Dans l'optique de la réalisation de ce mandat, nous tenons à exprimer au Secrétaire général nos sincères remerciements pour avoir placé la protection et la promotion des droits de l'homme au cœur de son ordre du jour. Aujourd'hui, nous pouvons dire que c'est une question transversale et que les droits de l'homme sont pris en compte dans toutes les actions de l'ONU en faveur de la paix, de la sécurité, de la justice et du développement durable. Ce n'est que lorsque nous reconnaissons pleinement et partagerons le sentiment de la valeur inaliénable de la personne, indépendamment de sa condition ou du stade de sa vie, que les différences culturelles et religieuses et les nombreuses traditions au sein de l'Organisation seront considérées non pas comme des obstacles à des solutions possibles, mais plutôt comme des ressources précieuses qui permettent d'harmoniser les intérêts divers de la communauté internationale. À cet égard, la promotion du plein respect des personnes n'est pas simplement un objectif parmi d'autres, mais au contraire, le fondement sur lequel doit reposer toutes nos actions en vue d'éliminer la pauvreté,

de partager la prospérité, d'offrir un travail décent à tous et, en fin de compte, de protéger notre planète.

Le travail de l'ONU et de ses institutions spécialisées contribue à affirmer la culture du respect des droits fondamentaux, de la connaissance et de la compréhension mutuelles, de la tolérance et de l'hospitalité. C'est la culture que nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, devons nous efforcer de diffuser parmi nos citoyens, en commençant par nos jeunes, car c'est seulement en affirmant ces valeurs que nous pourrions réaliser les objectifs fixés par l'Organisation.

Conformément à son histoire et à sa tradition de liberté et de démocratie, la République de Saint-Marin est fermement convaincue de ce mandat et soutiendra toute action qui contribuera à renforcer l'Organisation des Nations Unies dans l'accomplissement de sa mission.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, Ministre de l'éducation et Ministre des affaires culturelles de la Principauté du Liechtenstein, S. E. M^{me} Aurelia Frick.

M^{me} Frick (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : La crise des migrants et des réfugiés est au cœur de nos débats ces jours-ci, aussi bien ici que dans nos pays respectifs. Le nombre de personnes déplacées dans le monde, atteint des niveaux sans précédent. Près de 65 millions de personnes ont été déplacées de force au cours de l'année écoulée. Au sommet de lundi, nous avons adopté une importante Déclaration (résolution 71/1) collective qui devrait façonner nos politiques : la migration doit être le résultat d'un choix et non pas d'une nécessité. L'Organisation des Nations Unies est le lieu idoine pour s'attaquer aux facteurs des déplacements forcés.

Notre deuxième défi consiste à envisager les migrations en tant que force positive. Les migrants contribuent à la diversité et à la richesse mondiale. Ils apportent de nouvelles compétences et un dynamisme aux pays qui les accueillent. S'ils sont bien intégrés, ils enrichissent les sociétés. Un discours positif sur les migrations n'est pas difficile à présenter. Les faits parlent d'eux-mêmes, mais beaucoup d'entre nous n'ont pas la capacité, ni souvent le courage de dire la vérité sur les faits. L'exploitation des craintes pour des gains politiques à court terme est cynique. C'est un jeu stérile. Nous devons faire mieux.

Les atrocités de masse sont l'un des principaux facteurs des déplacements. Il suffit de regarder la situation tragique en Syrie et les déplacements massifs de population qu'elle a causés. La prévention du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre permettra d'éliminer l'une des principales raisons pour lesquelles les personnes sont forcées de fuir leur foyer. Le Conseil de sécurité peut entrer dans une nouvelle phase de sa tradition d'intervention face à ces crimes, en passant d'une indifférence honteuse à une action responsable. Au total 112 États ont souscrit au Code de conduite relatif aux atrocités criminelles qui a été élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Il peut contribuer à changer la culture politique au sein du Conseil de sécurité, permettant ainsi de reléguer au passé des échecs comme celui constaté en Syrie et de réduire nettement les déplacements forcés. Ce Code est indissociable de l'initiative Les droits de l'homme avant tout, qui a été lancée par le Secrétaire général et dont nous félicitons vivement.

Les conflits armés forcent également les gens à fuir, souvent en grand nombre. On peut prévenir de nombreux conflits si des efforts diplomatiques efficaces et décisifs sont déployés en temps voulu. Le monde attend de l'Organisation qu'elle se mobilise, mais, trop souvent, ses attentes sont déçues. Le prochain Secrétaire général devra privilégier la prévention des conflits, les États Membres fournissant les moyens nécessaires à cette fin. Cependant, il ne faut pas oublier que le conflit armé en soi est une violation de la Charte des Nations Unies. Depuis 70 ans, il est illégal de mener des conflits armés, sauf dans quelques circonstances bien définies. En outre, nous avons désormais la possibilité d'amener les auteurs d'actes les plus flagrants d'emploi illicite de la force à rendre des comptes.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le plan d'action le plus exhaustif que nous ayons jamais adopté – une promesse que nous avons faite à nos enfants et à toutes les générations futures. Il s'agit également d'une promesse ambitieuse que nous ne pouvons honorer que si nous œuvrons collectivement, avec détermination et persistance. Tous les 17 objectifs revêtent la même importance et sont indissociables. C'est ainsi que nous les aborderons dans le cadre de nos efforts de mise en œuvre, mais nous mettrons tout naturellement l'accent sur les domaines où nous pensons pouvoir apporter une plus grande contribution.

L'état de droit, en particulier, est une priorité de longue date pour le Liechtenstein. Des institutions

responsables, l'accès à la justice pour tous et une réduction notable de la corruption sont autant d'éléments clefs du développement durable. La justice n'est crédible et efficace que si elle est rendue de manière impartiale. La loi ne peut prévaloir que s'il est bien clair que personne n'est au-dessus de la loi. Il est donc crucial de garantir le respect du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves relevant du droit international. Depuis près de 15 ans maintenant, la Cour pénale internationale est le symbole de notre engagement à garantir que même les plus puissants ne sont pas au-dessus de la loi – qu'il n'y aura pas d'impunité pour les auteurs des crimes les plus graves. Nous appuyons sans réserve la Cour et nous nous engageons à contribuer à l'améliorer.

Nous attendons avec intérêt l'élargissement de la portée du Statut de Rome, qui étendra la compétence de la Cour aux crimes d'agression et criminalisera les formes les plus graves de l'emploi illicite de la force. Il s'agira d'une étape historique. En effet, ce sera pour la première fois depuis la création de l'ONU qu'un tribunal international aura une telle compétence. Le nombre nécessaire d'États a ratifié les Amendements de Kampala au Statut de Rome et ce régime innovant devrait entrer en vigueur en 2017. Je demande à tous les États de se joindre aux 32 États qui ont déjà ratifié ces Amendements et à le faire dans les plus brefs délais.

La Cour est le symbole le plus éloquent que l'impunité n'est plus une option. Dans le même temps, la Cour n'est pas une panacée. La Cour a des capacités limitées pour juger toutes les affaires et de nombreux États sont encore hors de sa juridiction. Pour certains de ces pays, le respect du principe de responsabilité est un grand impératif, comme la Syrie. Les crimes commis contre sa population civile depuis 2011 sont aussi atroces que bien établis. L'attentat perpétré contre le convoi humanitaire à Alep marque une nouvelle étape dans la dégradation de la situation dans ce pays. Nous croyons comprendre que ces crimes atroces feront l'objet d'enquêtes approfondies, comme il se doit. Les processus de paix doivent mettre l'accent sur la responsabilisation. C'est le moins que nous puissions faire après avoir déçu les attentes du peuple syrien pendant si longtemps.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 traite également de l'une des crises les plus caractéristiques de notre époque en matière de droits de l'homme : la traite des êtres humains et l'esclavage moderne. Lorsqu'on entre au Siège de l'ONU à partir de la pelouse Nord, on peut voir le monument érigé en mémoire des victimes de la traite transatlantique des

esclaves. Il s'agit d'un rappel digne et important d'un crime horrible perpétré contre l'humanité. Toutefois, ne nous faisons pas d'illusions en pensant que ce fléau a été relégué au passé. Aujourd'hui, plus de 45 millions de personnes vivent dans des conditions qui peuvent être qualifiées d'esclavage moderne, un phénomène dont les profits se comptent en milliards de dollars. Aucun pays du monde n'est épargné et pratiquement aucun auteur de ces crimes n'est tenu de rendre des comptes – même si l'esclavage est interdit universellement.

L'esclavage moderne est un phénomène complexe qui nous touche tous et qui ne doit laisser personne indifférent. Nous avons tous la possibilité de changer les choses en tant que consommateurs individuels et en tant que responsables politiques. L'esclavage moderne n'est pas seulement l'un des plus grands scandales de notre époque en matière de droits de l'homme; c'est également l'un des modèles commerciaux illicites les plus importants. Le Liechtenstein apportera sa contribution en se concentrant sur la perturbation des flux financiers et l'utilisation des données pertinentes en vue des poursuites pénales – en d'autres mots, en suivant la trace de l'argent. Nous nous emploierons également à assurer une plus grande participation des mécanismes de justice internationale dans les situations où les systèmes judiciaires nationaux ne font pas leur travail.

Je tiens à rendre hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon. Nous nous souviendrons de lui comme d'un défenseur infatigable des buts et principes des Nations Unies. Nous le remercions de son service.

Un leadership efficace est un élément clef du succès de l'Organisation. Par conséquent, nous avons beaucoup investi dans le processus de sélection du prochain Secrétaire général. Nous avons atteint un nouveau niveau de transparence, ce qui constitue un pas important. Mais nous devons être honnêtes avec nous-mêmes. Nous sommes partis d'un niveau tellement bas qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire. Nous nous félicitons de la possibilité d'avoir des échanges de vue avec les candidats. Cela devrait aller de soi. Nous devons maintenant faire en sorte que tous les Membres soient consultés au sujet de la nomination elle-même. Nous sommes fermement convaincus qu'il faudrait donner au prochain Secrétaire général un mandat unique. Cela renforcerait l'indépendance de ce poste, comme l'ont confirmé ceux qui l'ont déjà occupé.

Enfin, personnellement, je souhaite vivement voir enfin une femme à la tête de l'Organisation – une

organisation qui a fait œuvre de pionnier en matière d'égalité des sexes. Nous sommes d'avis que cette nomination doit être fondée sur le mérite. Il faut choisir le candidat le plus qualifié. Je serais ravie s'il s'agissait d'une femme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande, S. E. M. Charles Flanagan.

M. Flanagan (Irlande) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à l'Assemblée générale cet après-midi au nom de mon pays, l'Irlande. Je vais axer mon propos sur le thème général des migrations, une question qui pose un énorme problème à la communauté mondiale et qui est liée à un grand nombre d'autres problèmes avec lesquels la communauté des nations reste aux prises.

Depuis cette tribune dans la grande ville de New York, j'ai pleinement conscience de la longue expérience de mon pays – qui couvre plusieurs siècles – en matière d'émigration. De fait, sur la pelouse nouvellement restaurée à l'extérieur de ce bâtiment, se trouve une sculpture en bronze quelque peu troublante, œuvre d'un sculpteur irlandais renommé, John Behan, et qui est intitulée *Arrival* (Arrivée) et représente un groupe d'émigrés irlandais serrés les uns contre les autres sur le point de débarquer à New York après avoir fui la famine et la pauvreté dans leur Irlande natale. Notre propre histoire en tant que peuple constitue le socle durable de notre politique étrangère. Cette partie de notre passé est malheureusement la tragédie actuelle d'un si grand nombre d'êtres humains.

Les origines de la crise migratoire sont complexes et diverses. Un grand nombre de migrants et de réfugiés fuient les conflits et la violence; d'autres fuient la pauvreté et les privations. La vaste échelle et le caractère durable de ces mouvements sont parfois déconcertants et risquent de submerger nos systèmes migratoires basés sur des règles. Cela nous contraint à affronter simultanément un large éventail de problèmes : la violence atroce en Syrie, la barbarie de Daech, l'effondrement de l'ordre en Libye et les pratiques de passeurs sans scrupules. La pauvreté et les inégalités persistantes dans de nombreuses régions d'Afrique sont également des vecteurs importants des déplacements massifs de populations. Ce sont des problèmes qu'aucun pays ne peut régler seul. Ce sont des problèmes contre lesquels il faut lutter simultanément. Ce sont des

problèmes qui exigent que la communauté des nations coopère étroitement pour les surmonter.

L'Irlande gère la crise migratoire de diverses manières. Notre priorité est le financement des secours humanitaires. Nous avons versé plus de 60 millions d'euros pour venir en aide au peuple syrien dans la région, la plus grande partie par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies. Nous avons déployé des navires de notre marine en Méditerranée pour contribuer aux missions vitales de recherche et de sauvetage. L'Irlande participe au programme de l'Union européenne pour la réinstallation des réfugiés qui fuient les conflits. Ici, au siège de l'ONU, l'Irlande a facilité, en collaboration avec la Jordanie, le processus qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1).

Je saisis cette occasion pour féliciter l'équipe irlandaise à l'ONU, dirigée par l'Ambassadeur David Donoghue, et nos collègues jordaniens des efforts dévoués qu'ils ont déployés pendant cinq mois dans le cadre des négociations entre les 193 États Membres. L'Irlande a accepté ce rôle de chef de file à l'ONU parce qu'elle sait qu'aucun pays ne peut à lui seul régler les vastes problèmes auxquels le monde est confronté actuellement.

Dans mon allocution, je vais expliquer pourquoi j'estime qu'une approche multilatérale est la seule qui puisse fonctionner et pourquoi l'ONU doit démontrer qu'elle est capable d'apporter des solutions concrètes. Je vais expliquer pourquoi les objectifs de développement durable, que l'ONU a adoptés il y a un an suite à un processus de facilitation réussi dirigé par l'Irlande et le Kenya, ont le potentiel, lorsqu'ils seront mis en œuvre, d'éliminer un grand nombre des causes profondes des migrations, en éliminant la pauvreté, en réduisant les inégalités et en luttant contre les changements climatiques.

L'Irlande souhaite être élue pour siéger au Conseil de sécurité en 2020. Nous estimons que nos valeurs, nos principes et notre attachement inébranlable à l'ONU nous permettront d'apporter une contribution précieuse si nous sommes élus. Aujourd'hui, je sollicite l'appui des nations qui partagent ces valeurs vitales.

L'année dernière, l'ONU a célébré son soixante-dixième anniversaire. Au même moment, l'Irlande a célébré son soixantième anniversaire en tant que Membre actif. À l'occasion de cet anniversaire important, deux choses sont apparues clairement : premièrement, les

problèmes mondiaux que doit affronter l'ONU sont plus complexes que jamais, et deuxièmement, l'ONU et la communauté internationale ont le potentiel de lutter contre ces problèmes de manière globale. Nous avons démontré ce potentiel en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les objectifs de développement durable, qui sont extrêmement importants car ils incarnent les engagements pris par les États Membres de s'attaquer à des problèmes divers en vue d'éliminer la pauvreté et de réaliser le développement durable au cours des 15 prochaines années. La mise en œuvre volontaire des objectifs de développement durable nous permettra d'éliminer un grand nombre des causes profondes des migrations. L'absence de perspectives économiques est un facteur de migration important. Cherchant à ouvrir des perspectives, les objectifs de développement durable définissent une approche qui comprend des investissements dans les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement et d'autres services essentiels.

En tant qu'États Membres de l'ONU, nous sommes maintenant appelés à honorer l'obligation que nous avons de mettre en œuvre les objectifs de développement durable à l'intérieur de nos frontières, au niveau bilatéral avec nos partenaires de développement, et au niveau multilatéral dans les enceintes régionales et à l'ONU. La mobilisation à long terme visant à éliminer les causes profondes doit être complétée par des mesures urgentes pour lutter contre la souffrance quotidienne qui accompagne la crise des réfugiés et des migrants. L'Irlande est déterminée à honorer les engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul.

Nous devons veiller collectivement à ce que les crises contre lesquelles nous luttons près de nos frontières ne nous fassent pas oublier les crises prolongées qui ne font pas les gros titres tous les jours. L'ONU a un rôle central à jouer dans l'action humanitaire. L'Irlande appuie fermement les efforts visant à réformer le système des Nations Unies et les mécanismes de coordination afin d'améliorer l'efficacité de l'action visant à répondre aux besoins humanitaires complexes dans le monde entier, notamment la nécessité de protéger les groupes vulnérables dans les situations d'urgence, en particulier les femmes et les filles.

La cause la plus immédiate des migrations massives est l'apparition de conflits violents qui forcent un grand nombre de personnes à fuir leurs foyers et à quitter leurs communautés. Le terrible coût humain

du conflit brutal en Syrie croît de jour en jour, et de nombreux pays de la région et d'ailleurs doivent gérer les déplacements massifs de populations provoqués par le conflit.

Aucun conflit ne peut être comparé à un autre. Cependant, je puis affirmer que sur mon île, l'Irlande, nous avons de nombreuses années durant vécu en situation de conflit, et nous avons connu le terrorisme et des pertes en vies humaines. Nous sommes parvenus, à terme, avec l'aide d'un large éventail d'acteurs et au prix d'efforts méticuleux, à mettre en place un processus de paix durable. Notre expérience en matière de consolidation de la paix et le processus de réconciliation en cours sur l'île d'Irlande signifient que nous sommes particulièrement conscients des efforts persistants et déterminés à déployer pour venir à bout d'un conflit. Nous accordons donc la priorité à la prévention des conflits et à la réconciliation après un conflit. Nous reconnaissons l'importance que revêt l'autonomisation des femmes afin que celles-ci puissent jouer un rôle visible et reconnu dans les processus de prise de décisions.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des priorités transversales essentielles pour mon pays, l'Irlande. Nous sommes déterminés à renforcer notre action pour concrétiser ces priorités durant notre mandat à la Commission de la condition de la femme, qui commencera le 1^{er} janvier 2017. L'Irlande appelle à la mise en œuvre des aspects relatifs à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix des trois examens de haut niveau des systèmes de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, qui se sont déroulés en 2015, et à un engagement durable en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous, Irlandais, ne savons que trop que la négociation de règlements politiques durables pour mettre fin à des conflits est souvent une tâche au long cours, et que le parcours est souvent marqué par des coups d'arrêt, des départs et des retours en arrière. L'Irlande salue l'initiative dirigée par la France en vue de relancer le processus de paix au Moyen-Orient, qui est à l'arrêt, et elle y participe activement, l'objectif ultime étant la réalisation de la solution des deux États. L'ONU doit jouer un rôle central dans les efforts visant à créer des conditions propices à un règlement politique.

Six ans après le début du terrible conflit syrien, l'Irlande réaffirme son plein appui aux efforts inlassables que déploie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, pour

mettre un terme à ce conflit dévastateur sur la base du dialogue et de la diplomatie. Nous demandons à toutes les personnes présentes dans cette salle d'apporter leur pierre à l'édifice.

Le continent africain est bien sûr le point de départ, mais également la terre d'accueil, de la majorité des migrants et des réfugiés, dont un grand nombre fuient la guerre et la pauvreté. L'Irlande appelle à un règlement transparent, responsable et basé sur le respect des droits de l'homme des nombreux conflits qui touchent des pays africains, notamment le Soudan du Sud, la Somalie, le Burundi, le Mali et la République démocratique du Congo. Ces conflits portent gravement préjudice au développement durable du continent et créent d'énormes fardeaux humanitaires pour les pays touchés, les pays voisins évidemment, et la communauté internationale dans son ensemble.

Sur une note positive, l'Irlande salue chaleureusement l'accord de paix historique conclu le mois dernier en Colombie pour mettre fin à cinq décennies de conflit après quatre années de pourparlers et la perte tragique de 225 000 vies humaines. La mort de chacune de ces personnes représente une terrible perte pour sa famille, ses proches et sa communauté. Nous attendons impatiemment la signature de l'accord de paix final d'ici la fin du mois et saluons le rôle vital que joue l'ONU dans le suivi de la mise en œuvre de ce processus. L'Irlande est déterminée à appuyer activement le processus de paix en Colombie. Nous sommes heureux d'aider au mieux de nos capacités ce processus de reconstruction du pays après des décennies de violence, notamment en partageant notre expérience en Irlande du Nord. Nous souhaitons tout le bien au peuple colombien en ce moment d'espoir.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la prévention et du règlement des conflits, nous défendons depuis de longues années la cause du désarmement et de la non-prolifération, qui doit être placée au premier rang de nos efforts collectifs visant à prévenir ou à minimiser l'impact d'un futur conflit. Nous devons tous être conscients des graves conséquences humanitaires d'une explosion nucléaire, ainsi que de l'impact dévastateur des armes classiques, biologiques et chimiques. Nous avons vu cette année – en fait, nous avons vu ce mois-ci – comment un État Membre de l'ONU peut illustrer avec brutalité le risque réel d'une explosion nucléaire.

L'Irlande souhaite voir des progrès réels dans le désarmement nucléaire multilatéral, sur la base des travaux du Groupe de travail à composition non

limitée. Nous nous préoccupons aussi du préjudice causé aux civils par l'utilisation d'armes explosives à large champ d'action dans des zones peuplées et de leurs conséquences. L'impact disproportionné des armes nucléaires sur les femmes, des transferts illégaux d'armes et du trafic des armes légères et de petit calibre est aussi source de vive préoccupation pour nous, tout comme l'est la nécessité de garantir une meilleure parité des sexes dans toutes les discussions portant sur le désarmement.

Un maintien de la paix des Nations Unies efficace et responsable est un moyen important de prévenir les déplacements forcés en temps de conflit ou de paix fragile. L'Irlande est déterminée à participer activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes fiers de notre bilan en la matière, un bilan de près de six décennies.

Cette année marque le centenaire de notre « Insurrection de Pâques » qui a mené l'Irlande jusqu'à la phase finale de son processus d'indépendance, un moment qui illustre notre attachement constant à la paix, au développement et à la liberté. Notre commémoration a consisté en un défilé de nos forces de défense à travers les rues de notre capitale, Dublin. Nombre de participants arboraient fièrement le béret bleu des Nations Unies, emblème de leur service dans cette grande organisation. Je saisis cette occasion pour féliciter les soldats et les policiers irlandais déployés dans sept missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde pour leur courage, leur bravoure et pour les sacrifices qu'ils ont consentis.

Un général de division irlandais a assumé le rôle de chef de mission et de commandant de force de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban en juillet et, en novembre, nous prendrons le commandement du bataillon irlando-finlandais. Nous restons aussi activement engagés dans la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. J'ai rendu visite dernièrement aux contingents déployés dans le Golan et j'ai été frappé par l'environnement très difficile dans lequel ils opèrent aujourd'hui, par rapport à celui qui prévalait lorsque la mission a été créée il y a des années de cela. C'est pourquoi je demande instamment à mes collègues ici aux Nations Unies de veiller à ce que les contingents reçoivent l'appui nécessaire tandis qu'ils s'acquittent de cette tâche importante, difficile et souvent dangereuse.

En Irlande, servir dans les rangs des Nations Unies est considéré à juste titre comme une tâche aussi

bien noble qu'importante. L'efficacité des Nations Unies dépend de sa bonne réputation de « force du bien » dans le monde. C'est pourquoi il est essentiel que la prestation, le comportement et la réputation des soldats ou des civils déployés dans les opérations des Nations Unies répondent aux normes de conduite les plus rigoureuses possibles. L'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les Casques bleus de l'ONU déployés dans les zones de conflit pour protéger les civils innocents sont inacceptables. L'Irlande exige la fin de l'impunité pour ces crimes. Nous nous engageons à tenir absolument et pleinement responsables de leur comportement nos soldats déployés outre-mer.

Les atteintes aux droits de l'homme comptent parmi les causes profondes de la migration. En outre, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en particulier les femmes, les enfants et les personnes vulnérables, risquent de voir leurs droits fondamentaux violés durant leur voyage et à leur arrivée à destination.

L'Irlande est déterminée à défendre ceux qui défendent les droits fondamentaux des autres, notamment les journalistes et autres représentants de la société civile qui font face à des restrictions et à des menaces croissantes dans de nombreuses régions du monde. Notre rôle de chef de file dans l'adoption en juin dernier de la résolution 32/31 du Conseil des droits de l'homme, sur le champ d'action de la société civile, a permis à la communauté internationale d'adresser un message ferme de solidarité aux personnes en danger. L'Irlande élèvera toujours la voix pour défendre les minorités qui continuent d'être victimes de persécution à cause de leur religion, leur conviction, leur origine ethnique ou leur sexe, ou pour toute autre raison. Nous continuerons de travailler sur la résolution de l'Union européenne sur la liberté de religion ou de conviction durant la présente session de l'Assemblée générale.

S'agissant de la réforme de l'ONU, je me félicite que l'accord conclu sur les objectifs de développement durable ait montré que l'ONU peut parvenir à des résultats lorsqu'elle travaille au mieux de ses capacités. Nous demandons à tous les membres du Conseil de sécurité, en particulier la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et la France, de s'abstenir de voter contre des projets de résolution crédibles sur les mesures à prendre pour mettre fin au génocide, aux crimes contre l'humanité ou aux crimes de guerre, y compris la violence sexuelle en période de conflit.

L'Irlande estime que la composition du Conseil de sécurité doit être plus équilibrée et il faut qu'il y ait une meilleure représentation régionale, en particulier s'agissant de l'Afrique. Le processus plus ouvert, plus transparent et plus inclusif de sélection, cette année, du nouveau Secrétaire général est un pas positif dans la bonne direction.

M. Bhattacharai (Népal), Vice-Président, assume la présidence.

Nous devons ensemble mettre tout en œuvre pour veiller à ce que les 65 millions de personnes actuellement déplacées par les conflits, les catastrophes naturelles ou l'oppression aient accès aux services essentiels auxquels elles ont droit. Il nous faut défendre en toute occasion les valeurs, les buts et les principes des Nations Unies. Ce sont ces valeurs, ces buts et ces principes que l'Irlande a défendus tout au long de son engagement auprès de l'ONU, et qui inspireront notre participation au Conseil de sécurité, si les membres nous confient cette responsabilité lors de l'élection de 2020.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Lilja Dögg Alfreðsdóttir, Ministre des affaires étrangères de la République d'Islande.

M^{me} Alfreðsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : À la fin du XIX^e siècle, un quart de la population islandaise a émigré au Canada et aux États-Unis. L'Islande était l'un des pays les plus pauvres d'Europe, et les gens voulaient un vie meilleure pour eux-mêmes et pour leurs familles. L'image du pauvre Islandais – traversant l'océan, en proie au mal de mer et affamé – est encore gravée dans la mémoire de notre peuple. Mais nous savons que beaucoup de nos compatriotes ont connu le succès dans leur nouvelle patrie. Je suis profondément convaincue qu'ils ont eu un impact positif sur leurs communautés. Les migrants islandais n'étaient pas des réfugiés. Ils ne fuyaient pas la guerre et la catastrophe. Ils étaient à la recherche de la sécurité et d'une vie meilleure pour leurs familles.

Aujourd'hui, des millions de personnes sont déplacées par les conflits et les catastrophes. L'objectif à long terme de la communauté internationale doit être d'instaurer la paix là où il y a un conflit et de créer des perspectives là où il n'en existe aucune, de sorte que les pays d'origine ne perdent pas leur capital humain et que les personnes puissent rester dans leurs foyers en toute sécurité. Aujourd'hui, nous faisons face à une crise humanitaire et nous devons tous répondre présents

à l'appel. L'Islande – un pays de 330 000 habitants seulement – a contribué au règlement de ce problème, aussi bien en versant des fonds aux institutions compétentes, qu'en accueillant un groupe de réfugiés syriens. Dans les semaines qui viennent, nous allons accueillir encore un autre groupe de Syrie, portant leur nombre total en 2016 à plus de 100. Pour un petit pays, ces chiffres sont énormes – l'équivalent de 100 000 aux États-Unis.

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord continue d'être en proie aux conflits et aux crises, souvent dus à l'injustice et aux violations des droits de l'homme. Le conflit en Syrie continue d'infliger des souffrances à des millions de personnes. Je condamne vigoureusement les attaques contre les convois humanitaires des Nations Unies au début de la semaine et les nouvelles attaques contre Alep. J'exhorte aussi les parties au conflit, en particulier le Gouvernement syrien, à s'employer à trouver une solution politique. Les crimes de guerre qui auraient été commis pendant le conflit risquent de saper le droit international à l'avenir. Les auteurs de ces crimes de guerre doivent être jugés. À l'instar d'autres, je rends hommage aux États voisins – la Jordanie, le Liban et la Turquie – pour la générosité dont ils font preuve pour remédier au problème.

Il y a des actes de violence et de provocation des deux côtés. L'expansion des colonies et la destruction de structures palestiniennes fragilisent les fondements de la paix. Le Conseil de sécurité doit adopter un projet de résolution appuyant les recommandations du Quatuor. Dans le même temps, nous exhortons les parties à promouvoir un climat de tolérance.

Le sentiment d'injustice et l'échec de la gouvernance sont souvent à l'origine d'autres conflits dans la région. La question du Sahara occidental n'est toujours pas réglée. Nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue et à mettre tout en œuvre pour apaiser les tensions conformément aux résolutions de l'ONU.

L'Afrique et le Moyen-Orient sont les régions les plus durement touchées par le terrorisme et l'extrémisme violent, mais aucun pays n'est épargné, et le terrorisme est de retour en Europe également. Cela rappelle clairement à ma région que d'autres sociétés sont susceptibles d'abriter des personnes dont les croyances peuvent devenir des moyens de justifier la violence et le terrorisme. Il s'agit d'une menace mondiale d'une ampleur et d'une complexité considérables. Nous devons agir ensemble en tant que communauté mondiale. Nous

devons veiller à ce que l'ONU coordonne mieux la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous devons, ensemble, rejeter ces discours et ces idéologies et identifier les facteurs internes et externes conduisant à l'extrémisme violent et au terrorisme.

Nelson Mandela disait :

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

L'éducation est indispensable à la bonne gouvernance. Si les gens ne savent pas quels sont leurs droits ou comment demander justice et ne comprennent pas le point de vue des autres, il est alors très difficile d'édifier des sociétés pacifiques et inclusives. L'éducation reste un pilier essentiel de la coopération islandaise en matière de développement. Au cours des 70 dernières années, la société islandaise s'est développée, passant d'une société pauvre à une économie moderne prospère. Nous n'aurions pas pu le faire si nous n'avions pas garanti l'accès de tous à une éducation de qualité au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur.

L'éducation éclaire le chemin que nous parcourons pour garantir les droits de tous. En l'espace d'un siècle, les femmes ont connu d'énormes avancées, même si les progrès sont inégaux. Je prends aujourd'hui la parole en tant que femme, une parmi la trentaine de femmes ministres des affaires étrangères dans le monde pour démontrer que, même si des progrès considérables ont été faits, ils sont loin d'être suffisants. Un grave retard est pris dans de nombreux pays concernant les droits de la femme, et le coût pour les femmes, les hommes et la société dans son ensemble est très élevé.

Nous avons convenu que personne ne peut être laissé de côté. Cela vaut pour chaque personne, quels que soient sa couleur de peau, son handicap, sa religion, ou l'identité de ceux qu'elle aime. Si nous voulons des sociétés résilientes et saines, nous devons faire en sorte que les droits et intérêts des groupes minoritaires, y compris les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, soient garantis.

L'ONU est le cœur et l'âme de tous les efforts internationaux. Nous sommes tenus de préserver l'Organisation et de nous assurer qu'elle est préparée à relever les défis à venir. La nouvelle approche adoptée relativement à la nomination du Secrétaire général rehausse la stature de l'ONU. Le fait qu'il y a un solide contingent de femmes candidates marque une étape importante. Je rends hommage à l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Lykketoft, pour les efforts

qu'il a déployés afin que cette nouvelle approche puisse fonctionner. Il revient maintenant au Conseil de sécurité de proposer à l'Assemblée générale un candidat ou une candidate bénéficiant d'un large appui, crédible et respecté. J'espère que nous parviendrons à trouver une telle personne.

Nous avons mis la barre haut pour l'avenir de notre planète. Nous avons fixé des objectifs pour faire face aux changements climatiques. Nous avons tracé la voie menant à un développement durable qui soit universel, ne laisse personne de côté et préserve notre planète. Les règles et objectifs ont été définis, ce qui est un progrès majeur. Nous devons maintenant appliquer ces règles et atteindre ces objectifs. Grâce à une volonté politique, au partage des connaissances et à l'innovation, je suis certaine que nous y parviendrons.

Un grand nombre d'États ont déjà ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ouvrant ainsi la voie à son entrée en vigueur rapide. Je salue tout particulièrement le leadership manifesté par les États-Unis d'Amérique et la Chine. Je suis fière d'informer l'Assemblée que j'ai remis l'instrument de ratification de l'Islande en début de semaine.

La feuille de route mondiale commune pour le développement durable – le Programme 2030 – devrait être affichée sur le mur de chaque ministère de la planification. Le Gouvernement islandais est parfaitement conscient que chacun d'entre nous doit s'intéresser au Programme 2030, un programme qui présente des défis et ouvre des perspectives au gouvernement, aux entreprises et à la société civile de chaque pays.

En Islande, nous voulons être certains d'atteindre les objectifs de développement durable dans les délais fixés. Nous mettons donc en place les structures nécessaires à cet effet et identifions les lacunes afin de nous faciliter la tâche. L'Islande a l'intention de présenter dans deux ans sa propre évaluation nationale. Le partage des idées et des connaissances sera un élément clef de notre succès commun. Depuis de nombreuses années, l'Islande organise des programmes de formation de l'Université des Nations Unies dans quatre domaines importants pour notre programme, à savoir l'égalité des sexes, l'énergie géothermale durable, la gestion durable des océans et la lutte contre la désertification. Nous continuerons d'apporter une contribution dans ces domaines de compétence de l'Islande.

Il y a 22 ans, je vivais en République de Corée. J'ai été surprise par les nombreux points communs entre l'Islande et la Corée du Sud. Les deux pays sont passés de la pauvreté à la prospérité en quelques décennies à peine; ils ont obtenu l'indépendance dans les années 40; et ce sont des démocraties et fondent leur prospérité économique sur une économie de marché. En revanche, la République populaire démocratique de Corée vit toujours dans la pauvreté, avec un produit intérieur brut par habitant représentant 5% seulement de celui de son cousin du Sud. La Corée du Nord connaît un taux de mortalité infantile plus élevé que celui de son cousin, une espérance de vie plus faible et même la famine. De graves violations des droits de l'homme y sont commises par un gouvernement dictatorial. Nous sommes consternés par la façon dont le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée poursuit son programme illégal d'armes nucléaires, mettant ainsi en péril non seulement la sécurité de sa population et de l'ensemble de la région, mais également la sécurité internationale. L'Islande condamne fermement l'essai nucléaire effectué par ce pays qui enfonce des normes universellement reconnues ainsi que le droit international.

En tant que politiques, nous avons la lourde responsabilité d'exercer le pouvoir de notre mieux et dans l'intérêt de tous. La bonne gouvernance est présentée comme un objectif mondial clef. À bien des égards, c'est la clef de voûte du Programme 2030.

Même si chaque nation est souveraine, aucune n'est isolée du reste du monde ni de ce qui s'y passe. Pourtant, nous avons vu des pays puissants violer des principes fondamentaux du droit international en envahissant d'autres États. Le droit international est essentiel aux relations internationales et à l'intégrité de notre système mondial. Pour un petit pays pacifique comme le mien, le droit international est notre épée, notre bouclier et notre refuge.

En 2006, personne n'avait entendu parler de iPhones, de tablettes ou d'applications, il n'y avait pas de tranches de pomme chez McDonald's et on ne voyait de gyropodes que dans les films de science-fiction. Mais l'année 2006 a apporté deux choses que tout le monde à l'Organisation des Nations Unies semble aimer, à savoir Twitter et M. Ban Ki-moon, qui va maintenant quitter l'ONU après 10 années couronnées de succès en tant que Secrétaire général. Pendant cette période, nous avons été les témoins d'immenses changements. L'engagement personnel du Secrétaire général dans la lutte contre

les changements climatiques a été un facteur clef de l'accord que nous avons conclu. Il a jeté les fondements de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Et il a fait preuve de qualités de direction vigoureuses sur la problématique hommes-femmes. Au nom de l'Islande, je tiens à remercier M. Ban Ki-moon de ses contributions extraordinaires en tant que Secrétaire général.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sirodjidin Aslov, Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan.

M. Aslov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de m'associer aux félicitations cordiales exprimées à l'occasion de l'élection bien méritée du Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Nous sommes convaincus que sa sagesse, son expérience diplomatique et son talent contribueront au succès de la présente session, et ma délégation lui garantit sa pleine coopération à cette fin. Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter son prédécesseur, S. E. M. Mogens Lykkesoft, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente.

Je saisis aussi cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pendant ses deux mandats pour promouvoir la paix et la sécurité mondiales, le développement et le bien-être de tous les peuples du monde. Son leadership compétent et efficace a été une force positive en faveur de la réforme du Secrétariat, de l'apaisement des crises et des différends, du relèvement des défis anciens et nouveaux et de l'élaboration d'un nouveau programme sur le développement durable et les changements climatiques. Pour tous ces efforts, je tiens à exprimer la sincère gratitude du peuple de la République du Tadjikistan.

L'année 2015 a été capitale du fait de l'adoption de plusieurs documents clefs visant à renforcer le programme mondial de développement. Ces documents sont interdépendants et définiront la voie de notre développement au cours des prochaines décennies. Toutefois, nous avons eu moins de succès pour aborder les problèmes touchant la paix et la sécurité internationales. Les conflits armés continuent de poser des menaces croissantes dans diverses régions du monde. Les forces destructrices et inhumaines du terrorisme et de l'extrémisme sont montées en puissance en attirant dans

leur orbite un nombre sans cesse croissant de jeunes, ce qui compromet gravement les efforts de maintien de la sécurité et du développement pacifique.

La lutte contre le terrorisme international et l'extrémisme est devenue une priorité absolue. Il faut mettre au point des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour éliminer les infrastructures militaires, les modalités d'appui financier et logistique, le recrutement, la propagande violente et les technologies modernes de l'information et des communications utilisés à des fins terroristes. En outre, il est essentiel que nous recherchions ensemble les moyens de remédier au problème de la pauvreté, de traiter les conséquences néfastes de la mondialisation, et de prévenir et régler les conflits. Il faut aussi renforcer le dialogue interculturel et interconfessionnel, la confiance mutuelle et la tolérance. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies reste l'instance fondamentale pour parvenir au consensus sur les principales questions de sécurité internationale et de développement et pour coordonner l'action conjointe de la communauté internationale afin de pallier les difficultés et menaces contemporaines.

L'élimination du trafic de drogues, qui est devenu un terrain fertile pour le terrorisme et la criminalité organisée, requiert l'action commune et concertée de l'ensemble de la communauté internationale. Nous pensons que la lutte contre le trafic de drogues est un élément essentiel du combat contre la criminalité organisée, le terrorisme et l'extrémisme, et nous réaffirmons que la coopération internationale en matière de contrôle des drogues restera une priorité du Gouvernement tadjik. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue en avril 2016, a été une occasion singulière de rechercher des moyens nouveaux et supplémentaires de renforcer la coopération afin de s'attaquer aux causes profondes du problème de la drogue et de traiter ses conséquences. Pendant son mandat à la Commission des stupéfiants, le Tadjikistan poursuivra sa coopération avec les pays donateurs et les organisations internationales, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, afin de mettre en œuvre le document final de la session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe).

Le Tadjikistan est partisan d'un règlement global des crises au Moyen-Orient, ce qui contribuera à raffermir la sécurité mondiale. Nous soutenons donc les efforts internationaux et régionaux visant à restaurer et renforcer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, notamment les efforts faits en vue d'une reprise et d'une

accélération de négociations crédibles dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

Le Tadjikistan est favorable à la stratégie internationale pour un règlement global du conflit afghan et la reconstruction de l'Afghanistan. Nous devons renforcer notre soutien au Gouvernement afghan, en particulier pendant la Décennie de la transformation de l'Afghanistan (2015-2024). Il est important que l'Afghanistan participe au processus d'intégration régionale en renforçant ses liens économiques et commerciaux avec les pays voisins. Nous demandons l'expansion d'une assistance ciblée pour l'Afghanistan, visant le relèvement économique, l'amélioration des conditions sociales et la création de nouveaux emplois. Nous sommes prêts à participer à la remise en état des infrastructures sociales et économiques de l'Afghanistan en reliant les principales voies de transport de nos deux pays, en créant une passerelle d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie centrale et en Asie du Sud, appelée CASA-1000, et en fournissant à la population afghane des produits de base essentiels et une formation pour les spécialistes.

Nous sommes au début d'un processus de transformation ayant commencé par l'élaboration d'un nouveau programme qui traduit les espoirs et souhaits de chacun d'entre nous pour un avenir décent et sûr. Il est évident que la voie vers le développement durable ne sera ni facile, ni exempte d'embûches. Dans le même temps, notre volonté politique doit être affermie par des moyens adéquats de mise en œuvre. Il est nécessaire de mobiliser des ressources financières supplémentaires, y compris l'aide publique au développement, qui est la principale source de financement du développement. Dans les circonstances actuelles, il est essentiel de revitaliser le commerce et les investissements internationaux, qui sont les principaux moteurs de la croissance productive, et d'encourager et promouvoir les transferts de technologies novatrices et respectueuses de l'environnement.

La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite également des mécanismes clairs et transparents pour assurer le suivi et l'examen des progrès aussi bien que des problèmes. En tant que nouveau membre du Conseil économique et social, qu'il rejoigne pour la première fois, le Tadjikistan est désireux de jouer sa part dans le renforcement et la coordination des efforts visant à remédier aux aspects complexes de la réalisation du développement durable. Dans nos efforts pour parvenir au développement durable, nous devons garder à l'esprit

notre détermination collective à tendre la main aux pays qui font face à des difficultés. Nous devons nous rappeler que des pays entameront la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans des conditions défavorables. Il est notamment nécessaire d'appuyer les pays qui se trouvent dans une situation spéciale, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

L'accès à des services énergétiques modernes et rentables est crucial pour la réalisation du développement durable. Le Tadjikistan soutient activement l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général et la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous.

Je tiens à souligner que, dans le Programme 2030, l'eau est considérée comme l'élément vital le plus essentiel et comme la composante principale du développement. Il s'agit là d'une évolution positive, qui rend le nouveau programme en faveur de l'eau plus complet et intégré par rapport au précédent, qui avait été élaboré dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, nous devrions tenir compte du fait que les changements climatiques, tout comme l'urbanisation et la croissance démographique, sont de nature à exacerber tous les problèmes. De plus, les changements climatiques auront pour effet que les pénuries d'eau se multiplieront dans bien des parties du monde, en raison, avant tout, d'une réduction de la taille des glaciers et de la couverture neigeuse. Au Tadjikistan, par exemple, au cours des 35 à 40 dernières années, plus de 1 000 glaciers, sur un total de 13 000, ont complètement fondu. Cette fonte des glaciers et de la calotte glaciaire a entraîné une hausse de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes naturelles et une détérioration des écosystèmes, ce qui s'est traduit par des pertes financières et matérielles considérables pour l'économie nationale et, malheureusement, par des pertes humaines.

Cependant, le nouveau programme en faveur de l'eau est réalisable. Nous avons constaté qu'il était possible d'obtenir des progrès notables quand les pays et les régions faisaient le choix d'accorder la priorité aux difficultés liées à l'eau. Les pays et la communauté internationale dans son ensemble doivent de toute évidence œuvrer de concert pour mener une action coordonnée et adopter à la fois des mesures d'urgence et des mesures de long terme. Tel est particulièrement le cas lorsque différents secteurs – santé, agriculture,

énergie et navigation, par exemple – se partagent l'eau ou quand l'eau de surface et l'eau souterraine sont partagées par des collectivités ou entre des pays. Ces questions relatives à la mise en œuvre du programme mondial en faveur de l'eau font partie de celles qui ont été abordées au colloque de haut niveau sur l'objectif 6 des objectifs de développement durable et les cibles y afférentes, consacré plus précisément à la nécessité de ne laisser personne de côté s'agissant de l'accès à l'eau et à l'assainissement, qui a été organisé à Douchanbé les 9 et 10 août par le Gouvernement tadjik, le Département des affaires économiques et sociales et divers organismes des Nations Unies. Le colloque a permis de procéder à un examen équilibré des orientations, mesures et moyens à prévoir pour accélérer la réalisation des objectifs et cibles des objectifs de développement durable relatifs à l'eau. Il a débouché sur l'adoption d'un appel à l'action invitant la communauté internationale à approfondir sa coopération à tous les niveaux pour traiter des questions naissantes liées à l'eau, à renforcer ses capacités de mise en œuvre et de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau et à appuyer la décennie internationale d'action sur le thème de l'eau au service du développement durable pour la période 2018-2028.

Je tiens à adresser nos remerciements sincères à tous les États Membres pour leur participation active au colloque. J'espère que les membres de l'Assemblée appuieront également la décennie internationale proposée, qui consolidera et prolongera les progrès accomplis durant la précédente Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et constituera une bonne base pour le renforcement de nos efforts concernant la gestion durable des ressources en eau après 2015. La décennie internationale proposée complètera d'autres mécanismes dont la création a été lancée, notamment le groupe de haut niveau sur l'architecture hydrique mondiale à l'horizon 2030, et pourra servir à combler des lacunes qui se feraient jour dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Prakash Sharan Mahat, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique du Népal.

M. Mahat (Népal) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je félicite le Président de son élection à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je l'assure du plein appui de ma délégation dans

le bon exercice de ses responsabilités importantes. Je salue également le Président sortant, S. E. M. Mogens Lykketoft, pour sa direction efficace des travaux de la soixante-dixième session.

Je tiens à dire l'admiration que voue le Népal à S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon pour le dévouement avec lequel celui-ci a servi l'Organisation au cours des 10 années passées. Nous lui souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Il y a exactement six décennies, à la onzième session de l'Assemblée générale, le Népal s'exprimait pour la première fois en tant que membre nouvelle admis. Aujourd'hui, 60 années après, notre attachement à l'ONU s'est encore renforcé. Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies demeurent au cœur de la politique étrangère du Népal. De même que les Nations Unies ont contribué à nos initiatives de développement, et plus récemment à notre processus de paix, le Népal apporte un concours notable aux activités de l'ONU qui consistent pour elle à s'acquitter de la responsabilité première qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Voilà un an que nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui revêt un caractère universel et vise à opérer des transformations, avec pour objectif de ne laisser personne de côté. Un an plus tard, il est maintenant clair qu'il faut faire bien davantage pour passer des engagements aux réalisations. J'insiste sur le fait que le bien-être des peuples du monde entier est le socle même de la paix mondiale. La réduction de la pauvreté et le développement durable sont par conséquent indissociables. Nous ne pouvons guère imaginer une société pacifique, prospère et sûre quand des millions de personnes vivent dans la pauvreté. J'exhorte donc tous les États Membres et nos partenaires de développement à dépasser la pure rhétorique pour commencer à prendre des mesures concrètes sans perdre de temps ni d'énergie.

Il va également sans dire que les objectifs de développement durable ne sauraient être réalisés si l'on néglige d'élaborer des politiques et des cadres robustes, assortis d'une structure institutionnelle efficace, de ressources adéquates et de méthodes d'exécution innovantes. S'il est crucial que le pays s'engage, qu'il s'approprie et dirige le processus et qu'il veille à ce que la gouvernance soit axée sur l'humain, il est tout aussi important de nouer des partenariats internationaux solides pour atteindre les objectifs de développement durable. Nous aimerions voir des progrès au niveau des

principales composantes de la base de ressources – aide publique au développement, commerce, investissement direct étranger, technologie et allègement de la dette – pour que la mise en œuvre du Programme 2030 se fasse en douceur.

L'attachement du Népal aux objectifs de développement durable est lié au fait que le pays a réussi à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Face à de multiples difficultés, les résultats obtenus par le Népal à cet égard sont impressionnants. Nous sommes parvenus à diminuer de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté et nous avons pu réduire de façon nette les taux de mortalité maternelle et infantile. Nous avons réussi à scolariser davantage d'enfants, et leur taux de rétention scolaire a lui aussi augmenté. L'inscription des filles dans les écoles a sensiblement augmenté. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) fait désormais partie de nos plans et programmes nationaux de développement et sa mise en œuvre revêt la plus haute des priorités.

La vision d'un monde plus sûr continue de nous échapper. De nouvelles sources de menaces pour l'humanité sont apparues, alors même que les menaces traditionnelles se sont accentuées. Les formes des menaces non traditionnelles qui pèsent sur la sécurité – terrorisme, criminalité transnationale, tensions ethniques, conflits intra-étatiques et extrémisme violent – se sont multipliées, et leur intensité s'est accrue. L'exploitation abusive des progrès des technologies de l'information et des communications par des acteurs criminels a accentué la vulnérabilité sociale. Nous soulignons le rôle central que jouent l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour lutter contre ces menaces et défis.

L'activité terroriste croissante dans notre propre région, comme dans de nombreuses autres parties du monde, est un sujet de grave préoccupation pour nous tous. Le terrorisme compromet gravement l'objectif de l'humanité qui est de vivre dans l'harmonie, la paix et la dignité. Le Népal condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il est particulièrement frustrant que la communauté internationale ne parvienne pas à s'accorder sur une convention générale sur le terrorisme international. Nous appelons la communauté internationale à mobiliser la volonté politique indispensable pour y parvenir.

Pour créer un monde sûr, nous devons adopter une approche à deux volets. Il nous faut lutter

résolument, fermement et collectivement contre les nouvelles menaces. À une plus large échelle, nous devons également promouvoir une culture de paix. Lieu de naissance de Bouddha, le Népal estime que des échanges et dialogues constructifs entre les civilisations permettront d'inculquer des valeurs positives, lesquelles contribueront à l'avènement, à terme, de la paix mondiale.

Nous souhaitons un règlement rapide du conflit en Syrie. Les souffrances du peuple syrien doivent maintenant prendre fin. Le Népal appuie l'appel en faveur d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Nous reconnaissons le droit légitime du peuple palestinien à un État indépendant, sur la base des résolutions de l'ONU, ainsi que le droit de toutes les nations de la région à vivre dans la paix, à l'intérieur de frontières internationales sûres et reconnues.

Le Népal est favorable au désarmement complet de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, selon un calendrier défini. Il faut créer un environnement qui permettra, grâce au désarmement, de libérer les fonds nécessaires au développement pour les réorienter vers une utilisation productive. La communauté mondiale, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, doivent faire un effort déterminé pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le désarmement. Nous pensons que tous les efforts visant à réaliser le désarmement doivent être menés de bonne foi et dans le plein respect des régimes internationalement convenus. En application de notre position de principe, le Népal accueille le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Nous invitons les États Membres et les partenaires à appuyer le Centre et à en tirer pleinement parti pour promouvoir le dialogue sur le désarmement, ce qui renforcera ainsi le Processus de Katmandou.

Innovation importante de l'ONU, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont au service de l'humanité. Le Népal a commencé à participer aux opérations de maintien de la paix trois ans à peine après son adhésion à l'Organisation des Nations Unies, ce qui témoigne avec éloquence de notre attachement indéfectible à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes fiers d'être partie à cette contribution exemplaire. Nos contingents ont servi dans diverses missions difficiles de maintien de la paix, faisant toujours preuve de beaucoup de professionnalisme, d'engagement et de dévouement – ce qui leur a valu la

reconnaissance internationale. Soixante-treize de nos compatriotes ont sacrifié leur vie à la cause suprême de la paix en accomplissant leur devoir. Nous n'avons rien perdu de notre détermination à nous acquitter de nos obligations et sommes disposés à fournir encore davantage de contingents et de civils aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En effet, nous sommes fermement convaincus que le succès de l'ONU dépend en grande partie de la réussite de ses opérations de maintien de la paix.

Toutefois, nous pensons également que, si nous voulons que les missions de maintien de la paix soient couronnées de succès, il faut une communauté de vues qui mobilise l'ensemble du capital politique du Conseil de sécurité. Nous devons établir des mandats et modalités opérationnelles clairement définis, fournir des réserves de ressources suffisantes, assurer la sûreté et la sécurité du personnel, organiser des consultations régulières et une collaboration plus étroite avec les pays fournisseurs de contingents, et concevoir des stratégies de sortie claires. Nous pensons également que le maintien de la paix ne peut, à lui seul, garantir une paix durable dans les sociétés. Il doit s'assortir de stratégies de consolidation de la paix adaptées et clairement définies, prises en main et dirigées par les populations et les sociétés concernées elles-mêmes. Nous tenons en outre à souligner que tous les pays fournisseurs de contingents doivent se voir offrir des occasions équitables d'occuper des postes de responsabilité, aussi bien sur le terrain qu'au Siège, en fonction du niveau et de la durée de leurs contributions.

Nous nous félicitons que les valeurs des droits de l'homme soient désormais devenues véritablement mondiales. Les droits de l'homme ne doivent pas servir d'outil pour promouvoir des intérêts politiques cachés. Tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, doivent recevoir la même priorité et doivent être défendus de manière équilibrée. Les principales caractéristiques que sont la non-sélectivité, l'universalité, l'indivisibilité et l'impartialité doivent être maintenues en toutes circonstances. Le caractère sacré du Conseil des droits de l'homme et le mécanisme novateur de l'Examen périodique universel doivent être préservés pour garantir la pleine appropriation des droits de l'homme.

L'attachement du Népal aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales est entier et indéfectible. Nous sommes partie à la plupart des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui ont trouvé une expression éloquente dans

la Constitution récemment promulguée au Népal. La nouvelle Constitution du Népal, fruit de huit années de délibérations qui ont garanti des processus participatifs, transparents et ouverts à tous, contient une liste impressionnante de droits de l'homme et prévoit des mesures correctives adéquates. Le Népal, qui a aboli la peine capitale, est partie au Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il a mis en place les mesures juridiques, institutionnelles et administratives nécessaires pour la réalisation de tous les droits de l'homme.

La Commission nationale des droits de l'homme, ainsi que d'autres organes constitutionnels indépendants, ont été établis dans le seul but de protéger et de promouvoir les droits de l'homme dans tous les domaines de la vie nationale. Le processus de paix endogène du Népal reconnaît que la justice transitionnelle en est la composante clef. La Commission d'enquête sur les personnes disparues et la Commission Vérité et réconciliation s'acquittent de leur mandat de manière indépendante et impartiale. Le Gouvernement est déterminé à prendre des mesures appropriées pour régler les problèmes relatifs au processus de justice transitionnelle, conformément à notre engagement international et aux réalités sur le terrain s'agissant d'établir une paix durable.

Le Népal collabore étroitement avec le Conseil des droits de l'homme, avec sincérité et détermination. Sur la base de notre expérience en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, et dans le cadre de notre souhait sincère de contribuer aux travaux du Conseil des droits de l'homme, nous sommes candidats à un siège au Conseil pour la période commençant en 2018. C'est la première fois que nous présentons notre candidature. Nous sollicitons l'appui de tous les États Membres à notre candidature.

Les migrations sont devenues un phénomène caractéristique du monde contemporain. Les déplacements mondiaux de personnes se sont accompagnés d'avantages et de difficultés. Une gestion appropriée des migrations peut contribuer à la croissance économique et au développement des pays aussi bien de destination que d'origine des travailleurs migrants. Assurer le bien-être et la protection des droits de tous les travailleurs migrants doit donc être une priorité dans le pays dans lequel ils travaillent. En tant que pays d'origine de plus de 3 millions de travailleurs migrants, le Népal appelle à des efforts concertés aux échelons national, régional et international afin de garantir que

le processus crée une situation équitable et avantageuse pour tous.

Bien qu'il ne soit pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son protocole de 1967, le Népal a toujours accueilli des réfugiés pour des raisons humanitaires. Le partage des responsabilités à l'échelon international a beaucoup aidé à alléger le fardeau que supportent les pays d'accueil. Toutefois, le droit des réfugiés à retourner dans leur pays d'origine en toute sécurité et dans la dignité doit être respecté en toutes circonstances.

Si la mondialisation a créé de nombreuses possibilités, les avantages que les pays en ont tirés ont été inégaux. Les contraintes pesant sur les pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, sont bien réelles. C'est pourquoi les systèmes financiers, commerciaux et monétaires internationaux doivent être à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations. Une stricte mise en œuvre des engagements convenus à l'échelon international, notamment ceux énoncés dans le Programme d'action d'Istanbul, le Programme d'action de Vienne, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, sont d'une importance critique pour permettre à ces pays de sortir de la pauvreté et du sous-développement. Tout retard dans les négociations commerciales du Cycle de Doha constitue un énorme revers, privant les pays de nombreux dividendes du commerce pour le développement et entravant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

S'agissant des changements climatiques, le Népal, en tant que pays de l'Himalaya, fait face à des difficultés sous la forme de fonte des glaciers et de crues soudaines dues aux débâcles glaciaires. Nous pensons que l'Accord de Paris sur les changements climatiques, adoptée l'an dernier, reflète un engagement rare de la communauté internationale à changer la donne. Nous sommes favorables à son entrée en vigueur dans les plus brefs délais. Le Népal croit également que la justice climatique fondée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées devrait être au cœur de sa mise en œuvre. Une attention particulière doit être accordée aux pays vulnérables face aux changements climatiques, en particulier les pays montagneux, pour ce qui est de la fourniture de ressources et du transfert de technologies au titre du renforcement des capacités et de l'adaptation. Nos efforts doivent tenir compte

du lien intrinsèque qui existe entre la réduction de la pauvreté, le développement durable et la protection de l'environnement.

Nous devons reconnaître que le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans la gouvernance mondiale. À cet égard, la même attention doit être accordée aux trois piliers des Nations Unies que sont le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. La réforme de l'ONU doit prendre en compte la transformation profonde de la réalité politique au XXI^e siècle. Notre vision d'une paix durable et d'un ordre mondial juste ne peut être réalisée sans une réforme globale de l'ONU, et notamment du Conseil de sécurité. Le Népal croit fermement en une ONU plus représentative, plus inclusive et plus responsable.

Ces dernières années, le Népal a connu une transformation politique d'une portée historique. Aux 10 années de conflit armé a succédé un processus de paix couronné par la signature de l'accord de paix global en 2006. L'attachement aux normes et valeurs démocratiques constitue l'axe central du processus de paix, qui a conduit à la tenue des premières élections à l'Assemblée constituante. La gestion des armes et la réintégration des combattants ont été menées à bien dans le cadre de ce processus, qui s'est, pour ainsi dire, achevé avec la promulgation de la Constitution démocratique, le 20 septembre 2015.

Le processus de paix local au Népal et son succès peuvent servir de modèle aux pays sortant d'un conflit et évoluant vers la paix. La promulgation de la Constitution représente un tournant dans l'histoire constitutionnelle et politique du Népal. Entre autres choses, la Constitution vise à institutionnaliser un système politique inclusif et démocratique, le pluralisme, l'état de droit, la gouvernance représentative et responsable, la justice sociale et économique, et les droits de l'homme universellement reconnus.

L'égalité est au cœur de la Constitution, l'égalité des chances et la protection étant garanties à tous les citoyens. La discrimination fondée sur quelque motif que ce soit est interdite. L'État est tenu de prendre des mesures spéciales pour protéger les secteurs les plus marginalisés et sous-représentés de la société et d'assurer leur bien-être. La Constitution de notre pays n'est pas un document rigide, mais plutôt un document vivant et dynamique qui est capable de traiter toute question en suspens ou nouvelle qui en relève. Les deux amendements qui ont été adoptés dans les mois qui ont suivi sa promulgation le prouvent amplement.

Nous sommes actuellement engagés dans un dialogue avec les partis politiques concernés pour trouver une solution acceptable à certaines questions sur lesquelles des divergences persistent. La Constitution garantit l'égalité de participation et consacre le principe de la représentation proportionnelle des femmes, des nationalités autochtones, des Madhesis, des Dalits et d'autres groupes marginalisés dans les organes électifs et autres de l'appareil d'État. Le Népal est fortement attaché à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les femmes se voient garantir un minimum d'un tiers des sièges dans les parlements fédéraux et provinciaux, et 40 % dans les administrations locales. Je suis fier d'informer l'Assemblée générale qu'au Népal, le Chef de l'État, le Président de la Cour suprême et le Président du Parlement sont toutes des femmes.

Nous avons entamé une phase cruciale de la mise en œuvre de la Constitution au Népal. Notre objectif ultime est de consolider la paix et la stabilité et de promouvoir la prospérité dans le pays. La croissance économique et le développement sans exclusive sont importants pour préserver les gains politiques. La Constitution prévoit un cadre pour poursuivre ces objectifs. Des élections démocratiques aux trois niveaux du système fédéral devront se tenir d'ici à février 2018. Il s'agit d'une tâche considérable, mais nous sommes déterminés à la mener à bien afin de contribuer à institutionnaliser le système démocratique fédéral de gouvernance, comme promis par la Constitution. Nous devons, en outre, régler les questions en suspens liées au processus de paix, reconstruire et réhabiliter les zones dévastées par le séisme et réaliser la prospérité et un développement sans exclusive. Ce sont là nos principales priorités.

Alors que nous entamons la mise en œuvre effective de la Constitution et lançons le processus vital de transformation socioéconomique du Népal, la bonne volonté, la solidarité et l'appui de la communauté internationale n'en seront que plus importants. Nous avons toute confiance que nos amis de la communauté internationale nous soutiendront dans les efforts que nous déployons pour jeter les fondements solides d'un Népal pacifique, stable, démocratique et prospère.

L'ONU est aujourd'hui confrontée à des défis sans précédent. Toutefois, il y a également des possibilités sans précédent, qui peuvent être saisies pour transformer le monde en un lieu pacifique. Nous avons les moyens, les ressources et la technologie pour relever ces défis et assurer la prospérité et la dignité pour tous, mais nous devons mobiliser la volonté politique pour

y parvenir. Prenons l'engagement solennel ici dans la salle de l'Assemblée générale d'œuvrer à ce que le monde de demain soit différent de celui d'aujourd'hui. Nous voulons que l'histoire du XXI^e siècle reste dans les mémoires, non pas comme une histoire de conflits, de querelles, de pauvreté, de faim et d'indignation, mais, au contraire, de prospérité, de paix, de développement et de partenariat.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger de la République du Congo, S. E. M. Jean-Claude Gakosso.

M. Gakosso (Congo) : Qu'il me soit permis, avant toute chose, d'adresser mes sincères félicitations à M. Peter Thompson pour sa brillante élection à la présidence de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. La République du Congo, qui compte parmi les vice-présidents qui l'accompagneront tout au long de la présente session, sera pleinement engagée à ses côtés.

Au Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, qui arrive au terme de son mandat, je voudrais saisir l'occasion que m'offre cette tribune pour lui rendre un hommage solennel. Grâce à son leadership, il a pu mobiliser les dirigeants de notre monde et tous les acteurs de la vie internationale autour des grands défis planétaires de notre temps, posant ainsi les jalons de la refondation de l'Organisation et créant les conditions susceptibles de lui permettre d'assumer pleinement sa vocation historique dans la gouvernance mondiale.

La République du Congo salue l'œuvre accomplie par le Président sortant, M. Mogens Lykketoft, dont la sagacité et la clairvoyance ont permis l'adoption unanime, voici un an, du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un programme qui consacre, devant l'histoire, l'avènement d'une ère nouvelle, celle du développement durable.

Dois-je rappeler ici que le Gouvernement de mon pays, la République du Congo, avait déployé des ressources considérables dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement? Il entend à présent bâtir son avenir sur ces prémices et poursuivre son engagement dans la réalisation des 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la finalité étant évidemment d'assurer le bien-être des populations congolaises. Mais aujourd'hui, les efforts de notre gouvernement ont besoin d'être soutenus

par la communauté internationale, notamment par l'entremise de mécanismes financiers tels que le Fonds vert pour le climat; le Fonds bleu, en gestation; le Fonds d'adaptation et le Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale. En tout cas, je puis assurer l'Assemblée que le Gouvernement de mon pays investira toutes les ressources disponibles et ne ménagera aucun effort pour que chaque Congolais vive dans la dignité, pour que personne ne soit laissé pour compte. Tel est l'engagement auquel mon pays a souscrit en s'associant à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La République du Congo apprécie à sa juste valeur la décision du sommet du Groupe des Vingt (G20), tenu récemment à Hangzhou, en Chine, de soutenir l'industrialisation des pays en développement, notamment en Afrique où on en a grand besoin. Cette décision pertinente nous rassure sur l'engagement des pays membres du G20 dans la perspective de la réalisation de l'objectif 17 du développement durable, en son volet « Renforcement du partenariat mondial pour le développement durable ». En effet, nous ne voyons pas comment l'Afrique pourrait se développer durablement et se moderniser sans passer par son industrialisation. Cette industrialisation, nous la savons tributaire de l'offre en énergie. C'est pourquoi la République du Congo souscrit pleinement aux projets d'électrification du continent actuellement en discussion et qui, pour une fois, en tout cas nous l'espérons, ne devraient plus être de simples vœux pieux.

Il y a cinq ans, nous avons tous salué l'avènement de la plus jeune nation du monde, la République du Soudan du Sud. Malheureusement, deux ans après son accession à l'indépendance, ce pays a sombré dans des conflits fratricides à répétition; des conflits récurrents dans lesquels les populations civiles paient un lourd tribut. Du haut de cette tribune, nous exhortons toutes les parties prenantes dans ce conflit à faire preuve de volonté politique et de dépassement et à s'engager en toute bonne foi à mettre en œuvre de l'Accord de paix signé en août 2015 à Addis-Abeba. La gravité de la situation au Soudan du Sud nécessite aujourd'hui le déploiement rapide de la Force de protection régionale sous le mandat du Conseil de sécurité. Ce déploiement est impératif à tous égards, car il est vraiment temps d'arrêter cette insupportable effusion de sang qui risque de compromettre à jamais l'avenir de cette jeune nation. Tout aussi impérative est l'instauration d'un climat de confiance entre les différents protagonistes afin que la réconciliation nationale puisse être mise en œuvre.

Hier encore, la République centrafricaine était en proie à une crise grave. Aujourd'hui, grâce à la solidarité internationale, grâce à l'engagement des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la France, des États-Unis et des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ce pays a pu conduire avec succès une transition politique dont l'épilogue a été l'élection présidentielle, ouvrant ainsi la voie à l'espérance collective d'une vie meilleure. La République du Congo salue cet accomplissement qui est l'expression de la volonté d'un peuple décidé à enterrer ses vieux démons, un peuple décidé à renouer avec la paix et la stabilité après plusieurs années de chaos. La République du Congo encourage les efforts de paix, de réconciliation et de reconstruction auxquels le Président Faustin Archange Touadera et son gouvernement s'emploient avec courage et abnégation. Mon pays, la République du Congo, réitère, ainsi qu'il l'a fait lors de la neuvième réunion du Groupe international de contact pour la République centrafricaine, tenue récemment à Bangui, son soutien et sa solidarité à l'égard de ce pays frère, aussi bien dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine que dans le cadre du Groupe international de soutien.

Nous ne pouvons que déplorer les événements tragiques qui ont secoué, voici près d'une semaine, Kinshasa, et endeuillé le peuple frère de la République démocratique du Congo. Comme l'a fait le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, il y a quelques jours, nous invitons, nous aussi, nos frères congolais à privilégier la recherche de solutions pacifiques, notamment au moyen d'un dialogue inclusif, invariablement dans un esprit de tolérance réciproque.

Au Gabon, la crise post-électorale a engendré des violences qui demeurent une source de préoccupation pour nous tous. Nous formons le vœu ardent de voir le peuple frère de ce pays puiser dans les profondeurs de la sagesse bantoue que nous avons en partage pour sortir réconcilié de cette épreuve difficile.

Je ne saurais terminer mon propos sans évoquer les récentes évolutions institutionnelles que mon propre pays a connues à la suite du scrutin référendaire du 25 octobre 2015. Ce scrutin a permis l'adoption d'une nouvelle Constitution, plus adaptée aux exigences de l'état de droit dans son acception la plus communément partagée. Nous avons une Constitution qui renforce le principe de séparation des pouvoirs, consacre l'indépendance de la justice, abolit la peine de mort,

parie sur la parité hommes-femmes, reconnaît les droits fondamentaux des peuples autochtones et pose les jalons d'une démocratie participative; une Constitution qui institue, à côté de la Commission nationale des droits de l'homme, d'importants organes chargés de préserver la cohésion sociale par la justice et l'équité, mais aussi par la paix des cœurs et la tranquillité des esprits. Ces organes sont un conseil national de dialogue, un conseil consultatif des femmes, un conseil consultatif de la jeunesse, un conseil national des sages et un conseil consultatif des personnes vivant avec un handicap.

Bref, ce sont autant d'innovations voulues par le peuple souverain lui-même, autant de défis que nous avons aujourd'hui à relever et qui vont indubitablement améliorer la gouvernance politique, économique et sociale dans notre pays et ce, pour le plus grand bien de notre peuple.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Erlan Abdyldayev, Ministre des affaires étrangères de la République kirghize.

M. Abdyldayev (Kirghizistan) (*parle en russe*) :
Je tiens tout d'abord à féliciter M. Peter Thomson de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, et à remercier M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée à sa soixante-dixième session, de l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée.

Le Kirghizistan appuie le thème du débat général, « Les objectifs de développement durable : force universelle de transformation du monde », qui nous semble tout à fait adapté après l'adoption l'année dernière par l'Assemblée des 17 objectifs de développement durable et la conclusion de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Le 31 août, le Kirghizistan a commémoré le vingt-cinquième anniversaire de son indépendance. Au fil des ans, nous avons poursuivi le processus ardu d'édification d'un État démocratique, respectueux de la primauté du droit et développé sur le plan économique. Six ans seulement se sont écoulés depuis la révolution populaire d'avril 2010, qui a ouvert la voie à la renaissance du Kirghizistan. Nous sommes fiers de ce que notre pays a accompli depuis. Nous avons entamé notre marche singulière et ô combien difficile vers la liberté et la démocratie, et nous avons payé un lourd tribut. Le peuple kirghize épris de paix a tiré les enseignements douloureux des erreurs commises durant

ses 20 premières années d'indépendance. Aujourd'hui, il est résolument engagé dans la voie de la stabilité et a montré au monde l'expérience qu'il a acquise en surmontant les crises sociale et politique et en édifiant une société libre.

Le Kirghizistan a souffert, mais il a sciemment choisi de bâtir une démocratie parlementaire. En octobre 2015, pour la première fois de l'histoire du pays, nous avons organisé des élections parlementaires en utilisant la technologie biométrique. Les résultats des élections ont été acceptés par tous les partis politiques, ce qui témoigne de l'unité de notre peuple, et unanimement reconnus comme démocratiques par la communauté internationale. Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude au Secrétaire général et aux pays amis pour leur appui durant les préparatifs des élections. En 2017, nous organiserons une élection présidentielle, et nous prions instamment l'ONU et nos pays partenaires de continuer d'appuyer les efforts que déploie le Kirghizistan pour organiser l'élection qui lui permettra de choisir son prochain dirigeant dans le respect des normes internationales.

Le Kirghizistan appuie pleinement l'adoption d'un programme complet en faveur du développement international sous la forme du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous saluons le fait que les objectifs de développement durable prennent en compte les enseignements tirés des efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les besoins des pays en développement montagneux sans littoral tels que le nôtre. Pour le Kirghizistan, les domaines d'action prioritaires relatifs aux objectifs de développement durable sont notamment la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, une éducation et des soins de santé de qualité, la croissance économique, l'énergie et la protection de l'environnement.

Comme nous le savons, un des trois piliers du Programme 2030 est la question de l'environnement. À Paris, nous avons tous travaillé de concert pour dégager un consensus sur les changements climatiques. Le Kirghizistan appuie pleinement cet accord mondial, et il a signé l'Accord de Paris sur les changements climatiques hier en marge du débat général. Au Kirghizistan, les incidences du réchauffement climatique ont déjà provoqué des catastrophes naturelles et des situations extrêmes, notamment la fluctuation du niveau des rivières de montagne, la fonte excessive des glaciers et la dégradation d'écosystèmes montagneux uniques

au monde. Autant de faits qui ont des conséquences sociales néfastes et handicapent lourdement les secteurs économiques. Nous estimons que les dégâts annuels causés par les catastrophes naturelles au Kirghizistan s'élèvent à environ 35 millions de dollars, ce qui nous rend tributaires de l'aide internationale en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'accélération de la fonte de nos glaciers, qui constituent la réserve naturelle d'eau de l'Asie centrale. Selon les prévisions, d'ici à 2025, l'ensemble des glaciers kirghizes aura reculé de 30 à 40 % en moyenne, provoquant une baisse de 25 à 35 % du volume de nos rivières. Le Kirghizistan appuie donc la mise en place de projets conjoints en vue de préserver les glaciers dans les pays de notre région qui ont des rivières de montagne. Qui plus est, les changements climatiques menacent la biodiversité de nos écosystèmes montagneux. En particulier, depuis les années 90, notre population de léopards des neiges a diminué de moitié, passant de 600 à 300 individus. En 2013, nous avons organisé le premier Forum mondial sur la conservation des léopards des neiges, qui a été le point de départ d'une coopération entre les pays qui abritent des léopards des neiges, ainsi qu'avec nos partenaires internationaux. L'année prochaine, le Kirghizistan convoquera un deuxième Forum mondial, durant lequel nous examinerons les résultats des travaux entrepris et déterminerons les mesures communes à prendre pour protéger ces animaux rares.

Un autre problème grave qui ne peut être réglé sans la participation de la communauté internationale est la présence de résidus d'uranium éparpillés dans les pays de notre région. L'ampleur de ce problème exige de mener une action ciblée et coordonnée dans le cadre de la résolution 68/218, intitulée « Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale ». À cet égard, nous avons proposé d'organiser un forum international de haut niveau sur l'application de cette résolution en mai ou juin 2017. La République kirghize est prête à entreprendre les travaux préparatoires nécessaires en collaboration avec les organisations internationales et les autres pays concernés, et elle espère recevoir l'appui de la communauté internationale à cet effet.

Pour chaque État, le développement durable repose sur la sécurité et la stabilité, notamment au niveau mondial. Malheureusement, la présente session de l'Assemblée générale se déroule dans un contexte de

tensions internationales en Afghanistan, dans les pays du Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Ukraine. Les divergences entre les grandes puissances mondiales sur les questions de politique internationale persistent, tout comme la pression des sanctions. Ce contexte international et l'attitude belliqueuse de certains pays ne permettent pas de lutter de manière unie et sous les auspices de l'ONU contre les menaces et les problèmes actuels. Or, la nature mondiale de ces problèmes exige que tous les pays, sans exception, continuent de coopérer et de collaborer dans l'intérêt de toute l'humanité. Nous estimons donc que les puissances mondiales doivent mettre de côté leurs désaccords et conjuguer leurs efforts pour lutter contre les menaces à la sécurité internationale.

À l'ère de la mondialisation, ces processus concernent les parties au conflit mais également des pays tiers. Le Kirghizistan ne fait pas exception. Les phénomènes tels que le terrorisme, l'extrémisme, l'intolérance religieuse et la radicalisation ne nous ont malheureusement pas été épargnés, bien qu'ils aient commencé et se soient développés loin des frontières du Kirghizistan. Nous avons été obligés d'agir pour protéger les intérêts de l'État et des citoyens. Mais nous croyons qu'il est plus efficace de faire face à ces phénomènes au niveau local dès l'origine, dans leurs propres terrains d'élection. Il est capital de fournir une assistance internationale aux pays qui affrontent le problème au niveau national, notamment dans le cadre du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent proposé en janvier par le Secrétaire général.

Pour combattre le terrorisme et l'extrémisme, il importe de faire en sorte que la force s'accompagne de mesures préventives et d'un dialogue interculturel. Le Kirghizistan, comme tout autre peuple, groupe ethnique et pays, a une histoire et une culture qui lui sont propres. Afin de faire largement connaître les valeurs, traditions et coutumes pacifiques de la civilisation nomade, le Kirghizistan a lancé en 2011 une initiative visant à accueillir les World Nomad Games, et c'est ainsi qu'en 2014, sur les rives du lac de montagne Issyk-Kul, ceux-ci se sont tenus pour la première fois. Voici deux semaines, de nouveau au bord du lac Issyk-Kul, nous avons célébré les seconds World Nomad Games, auxquels ont participé les représentants et athlètes de 62 pays. Des milliers de personnes sont venues assister à ces compétitions d'athlétisme extrêmement spectaculaires et originales. Les World Nomad Games aident à renforcer la compréhension mutuelle et la coopération entre les pays et les peuples appartenant

à différentes cultures et religions. S'agissant de la résolution de l'Assemblée générale sur la promotion du dialogue interreligieux et interculturel, la compréhension mutuelle et la coopération pour la paix, le Kirghizistan appuie l'inclusion d'une disposition à l'appui de la tenue périodique des World Nomad Games, et nous escomptons que les États Membres de l'ONU soutiendront cette initiative.

Le Kirghizistan croit que si les pays d'Asie centrale doivent connaître un développement durable et la sécurité, il leur faut renforcer leur confiance mutuelle et leur coopération. Nous avons été contraints de reconnaître le fait que beaucoup des problèmes de la région sont loin d'être résolus. Nos efforts actifs pour assurer la sécurité régionale, libéraliser la réglementation des échanges, encourager le transit par le trafic routier et ferroviaire inter-États et régler d'autres problèmes ne suffisent pas. Le règlement des questions frontalières est nécessairement un facteur essentiel de la stabilité régionale.

Malheureusement, les situations actuelles, où chaque État tente de poursuivre son développement propre au détriment des autres pays et de restreindre leurs opportunités, sont en train de se répandre. Nous croyons que ces tendances ne devraient pas avoir place dans le monde civilisé d'aujourd'hui. Afin de protéger véritablement le droit au développement, il est capital de veiller à ce que les États puissants et les sociétés transnationales ne dictent pas leurs conditions, ne limitent pas le développement des autres pays, n'entravent pas la mise en œuvre de projets efficaces ni, surtout, ne s'ingèrent pas dans leurs affaires intérieures. Dans un monde civilisé, personne ne devrait prévenir le développement de certains États afin de l'encourager dans d'autres. Nous croyons que toute coopération internationale doit être basée sur les principes du bénéfice mutuel et du respect pour les intérêts de l'autre. Afin d'y parvenir, nous croyons essentiel de renforcer le droit international relatif au droit des États au développement.

Le problème de la relation entre eau et énergie en Asie centrale mérite une attention spéciale. Comme nous le savons, après l'effondrement de l'Union soviétique, les processus en Asie centrale ont commencé à se désintégrer. Les accords mutuels sur l'échange de ressources hydriques et énergétiques se sont dissipés. Malgré cela, la République kirghize a continué d'accumuler de l'eau dans ses réservoirs à un moment où le prix des ressources énergétiques fournies par les pays

voisins augmentait chaque année. Franchement, c'était une partie où les buts n'étaient marqués que d'un côté. Dans ces conditions, le Kirghizistan s'est vu obligé de passer à la production d'énergie électrique propre et à prix abordable grâce à ses centrales hydroélectriques, afin de fournir à sa population chaleur et électricité. Nous avons encore des coupures, surtout en hiver. Dans le cadre des relations actuelles, le Kirghizistan, avec ses réserves considérables d'eau fraîche, n'est pas suffisamment payé des services qu'il rend en accumulant et stockant des ressources hydriques dont la région entière a grand besoin.

À cet égard, nous croyons que les pays de l'Asie centrale devraient se mettre d'accord sur la manière de comprendre notre utilisation complexe des ressources hydriques et énergétiques. La région dispose d'un potentiel considérable s'agissant de mener à bien la transition vers l'énergie propre. La réalisation des projets de construction de centrales hydroélectriques au Kirghizistan et au Tadjikistan pourrait couvrir les besoins énergétiques de tous les pays de la région et créer ainsi des conditions favorables à notre développement durable, tout en s'accordant pleinement avec les dispositions de l'objectif 7 de développement durable concernant l'énergie propre et de prix abordable.

Un autre facteur important de la stabilité régionale de l'Asie centrale réside dans la recherche des moyens de régler rapidement les questions frontalières sur la base des principes et normes du droit international. Nous appelons à user de moyens exclusivement politiques et diplomatiques pour résoudre pacifiquement les problèmes régionaux actuels, conformément aux principes du droit international, de la compréhension mutuelle et du compromis, sans recourir à l'emploi ou à la menace de la force. Pour sa part, le Kirghizistan reste ouvert au dialogue et à la coopération avec toutes les parties intéressées.

Le rôle des Nations Unies dans notre opposition conjointe aux défis et menaces d'aujourd'hui a considérablement augmenté. Mais, parallèlement à son importance, la responsabilité de l'Organisation dans la prise de décisions concernant le destin de la communauté mondiale entière s'est également accrue. À toutes fins utiles, les 15 membres du Conseil de sécurité prennent actuellement des décisions sur tous les problèmes de sécurité de chaque pays de la planète. Les questions de guerre et de paix, de sécurité et de stabilisation dans chaque coin du monde dépendent des positions qu'ils adoptent collectivement. Qui plus est, les cinq membres

permanents du Conseil de sécurité peuvent bloquer toute décision.

À cet égard, nous pensons que la réforme du principal organe de l'Organisation des Nations Unies, qui devrait prendre en compte les intérêts d'une majorité d'États bien plus large, n'a que trop tardé. Quand l'Organisation a été créée et que les États Membres fondateurs n'étaient que 50, il était justifié de limiter à 15 le nombre des membres du Conseil de sécurité. Mais il y a maintenant 193 États Membres. Nous croyons que l'expansion de la démocratie ne devrait pas être limitée aux frontières nationales. Le moment est venu d'introduire les principes démocratiques dans l'élection des membres des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité.

Nous devons aussi réformer le processus de sélection du Secrétaire général. Nous nous félicitons des changements de procédure grâce auxquels, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, tous les États Membres ont eu la possibilité de connaître à l'avance les candidats à cette importante fonction, et les programmes qu'ils proposaient, au cours de consultations. Mais nous ne devons pas nous arrêter là. Nous sommes favorables à une élection directe à la fonction de Secrétaire général par le biais d'un vote de l'Assemblée générale.

Je voudrais faire mention ici d'un autre problème. Du 20 au 23 septembre, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a offert une plateforme aux griefs de Kadyrzhan Batyrov, qui a été condamné par la Cour suprême de la République kirghize à la réclusion à perpétuité pour les graves crimes d'organiser et fomenter la lutte interethnique en 2010. En 2013, son nom a été mentionné par la Fédération de Russie dans le cadre d'une enquête sur une énorme affaire de fraude. Le Kirghizistan et l'OSCE ont obtenu en coopération de très brillants succès. Pourtant, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme a pour politique d'encourager un conflit qui pourrait conduire à une déstabilisation et à des conséquences imprévisibles dans notre pays.

Nous sommes un pays qui a fait de gros efforts pour entamer le processus de mise en place d'une démocratie parlementaire. Nous avons respecté, strictement et scrupuleusement, toutes les recommandations de l'OSCE et du BIDDH et continuerons à le faire. Nous estimons que l'acte susmentionné du BIDDH représente

un extrême manque de respect à l'égard non seulement du système judiciaire de l'État, mais aussi du peuple du Kirghizistan dans sa totalité. Nous ne pouvons y voir qu'un défi lancé à la République kirghize alors qu'elle parcourt le chemin difficile de l'édification d'une démocratie authentique. De cette manière, les réunions annuelles du BIDDH pourraient devenir une plateforme où des éléments criminels, auteurs de crimes très graves, ont le droit de s'exprimer. Si le BIDDH agit ainsi aujourd'hui envers le Kirghizistan et d'autres pays, il pourrait dans l'avenir associer à ses activités des représentants des terroristes de l'État islamique, souillés du sang des victimes de leurs horribles crimes contre l'humanité. La République kirghize partage pleinement les valeurs démocratiques de l'OSCE, et nous faisons en sorte de les respecter. Toutefois, nous rejetons catégoriquement le deux poids, deux mesures et les tentatives de transformer cette organisation en un instrument de provocation et d'intervention dans les affaires intérieures d'États souverains.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer notre conviction que la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques doit demeurer la priorité absolue de l'action concertée et coordonnée de la communauté internationale. Nous devons veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, en particulier les pays en développement montagneux sans littoral. Nous devons vaincre les forces destructrices du terrorisme et de l'extrémisme, qui compromettent la paix et la stabilité dans le monde entier. À cet effet, nous avons besoin de la pleine coopération des grandes puissances du monde. Mais ces grandes puissances doivent aussi arrêter de s'imposer des sanctions les unes aux autres, car ces sanctions affectent les pays tiers. Le rôle de l'ONU dans notre action conjointe pour lutter contre les problèmes et les menaces de notre temps est de plus en plus important. C'est pourquoi nous appelons à soutenir pleinement et à renforcer l'Organisation afin qu'elle puisse relever les défis mondiaux et qu'ensemble nous puissions avancer vers le développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Emmanuel Issoze-Ngondet, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et de l'intégration régionale de la République gabonaise.

M. Issoze-Ngondet (Gabon) : Je voudrais, pour commencer, adresser mes chaleureuses félicitations à S. E. M. Peter Thomson pour sa brillante élection à

la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.

Il peut être assuré du soutien et de l'entière coopération de la délégation gabonaise tout au long de son mandat.

Qu'il me soit permis de saluer le travail remarquable de son prédécesseur, S. E. M. Mogens Lykketoft, dont les efforts ont permis d'insuffler une autre dynamique dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre dernier.

Depuis notre dernière session des événements majeurs se sont produits çà et là, tant sur le plan politique, environnemental, économique que sécuritaire. Sur le plan politique, la présente session se tient au lendemain d'une élection présidentielle disputée dans mon pays. Les résultats définitifs proclamés hier soir ont confirmé la réélection de S. E. M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République, Chef de l'État. Je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple gabonais aux pays amis qui ont été présents à nos côtés. Je remercie l'ensemble de la communauté internationale pour le soutien apporté au cours de ces moments très sensibles de l'histoire du Gabon. Afin d'assurer un scrutin crédible, garantissant des résultats acceptables par tous les acteurs politiques, le Gouvernement s'était employé à mettre en place des mesures concrètes de confiance et de transparence. À son initiative, le Parlement a voté la loi instituant l'utilisation de la biométrie dans les procédures d'élaboration du fichier électoral.

Le Président de la République avait voulu une élection libre, une élection transparente et une élection ouverte. Pour y parvenir, le Gouvernement a invité plus de 1 200 observateurs et accrédité plus de 200 journalistes étrangers. C'est ainsi que de nombreuses missions d'observation électorale, tant internationales que sous-régionales, ont été déployées à travers tout le pays. Nonobstant toutes ces garanties, les résultats provisoires du scrutin rendus publics par le Ministre de l'intérieur ont été contestés, parfois avec une violence jamais connue dans le pays. Il en a malheureusement résulté de graves incidents. Des pertes en vies humaines ont été déplorées. L'émotion suscitée tant au niveau national qu'international traduisait la gravité de la situation. Dans le respect des procédures légales, des recours ont été introduits auprès de l'instance juridictionnelle compétente, à savoir la Cour constitutionnelle. Il appartenait à cette haute juridiction,

dont les décisions ne font l'objet d'aucun recours, de confirmer ou d'infirmer les résultats provisoires. Cette cour a rendu public son verdict hier soir confirmant la réélection du Président Ali Bongo Ondimba.

Prenant la mesure de la situation, le Président Ali Bongo Ondimba a appelé à un dialogue inclusif, à la réconciliation et à l'union. Reconstruire le lien et l'unité du pays est l'exigence du moment. Préserver la paix et la stabilité du pays est le défi du moment. Ma délégation invite donc la communauté internationale à l'accompagner dans cet effort dont l'objectif final visé est la consolidation de l'état de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Dans cette perspective, nous renforcerons la gouvernance politique et économique. Les instances de prévention et de règlement des conflits au plan national que sont le Conseil national de la démocratie et le Médiateur de la République seront dotés de moyens conséquents leur permettant de remplir leurs missions.

Je tiens ici à rendre un hommage appuyé et mérité à ceux des partenaires du Gabon, tant bilatéraux que multilatéraux, qui se sont tenus à nos côtés aussi bien avant, pendant qu'après le scrutin. Je pense notamment à la France, aux États-Unis, au Maroc et à bien d'autres pays amis, en Afrique et dans le monde, qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Je pense naturellement à l'ONU, à l'Union africaine, à l'Organisation internationale de la Francophonie, à l'Union européenne et à bien d'autres partenaires encore. Qu'ils en soient infiniment remerciés.

D'autres événements majeurs méritent notre attention. Il en est ainsi du rapprochement diplomatique, largement salué, entre les États-Unis et Cuba. Je forme le vœu que le dégel entre ces deux pays aboutisse à la levée de l'embargo économique.

Il y a eu aussi la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris. Le monde entier s'est félicité de la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le 12 décembre 2015. Grâce à la détermination affichée par l'ensemble des pays ayant pris part à cette importante rencontre, le succès a été à la mesure des attentes. Fortement engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique, le Gabon y a apporté sa contribution. L'Accord de Paris est un tournant historique en faveur d'un monde plus durable et d'un monde plus solidaire. On ne le dira jamais assez, l'Accord de Paris est un grand pas pour l'humanité. Il nous faut maintenant

faire preuve de la même détermination pour le mettre en œuvre.

Je note avec une grande satisfaction que le nombre de pays ayant ratifié l'Accord est en progression. Je salue cet élan remarquable de la communauté internationale. Je voudrais croire que l'Accord entrera en vigueur d'ici à la conférence de Marrakech, au Maroc. Pour sa part, le Gabon a déjà engagé la procédure de ratification. Nous allons tout mettre en œuvre pour déposer notre instrument de ratification dans les meilleurs délais.

Il est difficile, aujourd'hui, de parler des résultats de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) sans évoquer les enjeux de la COP22, laquelle s'inscrit comme le prolongement de la COP21. Elle se tiendra au Maroc, sur le continent africain. L'enjeu principal de cette rencontre sera naturellement de relever le défi du développement énergétique de l'Afrique. Deux-tiers des Africains sont privés d'électricité. Il nous faut ensemble nous mobiliser pour réparer cette injustice. Il est temps que, dans un effort commun, nous nous employions à concrétiser toutes les initiatives et tous les programmes annoncés.

Le Gabon salue l'engagement et la mobilisation du Maroc pour le succès de la COP22 et ce, d'autant plus que celle-ci prévoit l'adoption des mesures urgentes dans le cadre du Programme de développement à l'horizon 2030. C'est dire tout le prix que le Gabon attache aux questions environnementales qui sont au cœur de ce Programme que nous avons adopté dans cette même salle, lors de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

Dans un contexte marqué par des crises économiques, sociales et politiques, la réalisation des objectifs de développement durable apparaît aujourd'hui comme une nouvelle impulsion pour transformer notre monde. Il importe par conséquent que l'engouement suscité lors de l'adoption de cet important programme de développement durable se traduise enfin par des actes concrets en vue d'accélérer sa mise en œuvre. C'est le défi majeur auquel la communauté internationale devra faire face au cours des prochaines années.

En effet, l'éradication de la pauvreté, la préservation de l'environnement, la prospérité partagée auxquels nous aspirons tous, sont des exigences qui commandent une plus grande mobilisation aussi bien

des ressources humaines et financières qu'une plus grande implication du secteur privé.

Mobilisation des ressources humaines, parce que l'homme doit demeurer et demeure au centre de nos politiques et de notre action. C'est la raison pour laquelle l'implication de tous les acteurs est plus que déterminante à savoir : les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les réfugiés, les migrants, la société civile et le secteur privé.

Mobilisation des ressources financières, parce que la mise en œuvre des objectifs de développement durable exige la couverture d'un ensemble de besoins. Il nous faut redoubler de créativité et explorer des voies inédites de financements pour ne pas réitérer les erreurs liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Mobilisation et implication du secteur privé, parce que le secteur privé joue un rôle primordial en matière de productivité, de croissance économique, de création d'emplois ou de création de richesses. Il est donc temps que ce secteur s'engage davantage dans la résolution des défis liés au développement durable.

Je puis vous rassurer que les efforts du Gabon se poursuivent et ne faibliront pas vis-à-vis de la problématique du développement durable dans la nouvelle gestion des économies. À ce propos, le Gouvernement gabonais a créé l'Agence pour la promotion des investissements et des exportations (APIEX). Cette agence est chargée de concevoir des stratégies harmonieuses d'amélioration du climat des affaires et d'appliquer des méthodes de gestion rigoureuse et appropriée des ressources naturelles.

L'APIEX est également responsable de la conception et la mise en œuvre d'une orientation sectorielle qui privilégie une première transformation au niveau local et une gestion rationnelle de l'environnement. Dès lors, il nous a semblé nécessaire de modifier l'approche économique traditionnelle en intégrant dans un sens, la recherche d'un nouvel équilibre durable entre l'homme et l'environnement et dans un autre, une analyse spatio-temporelle du développement. L'objectif de cette démarche est de faire face au fossé grandissant entre les populations pauvres et riches, et de prévenir les conséquences sur le milieu naturel et les générations futures que pourrait induire un processus de croissance peu ou non maîtrisé.

Le respect de nos engagements en matière de développement durable et de lutte contre les changements

climatiques nécessite, l'Assemblée s'en doute bien, un environnement sécuritaire paisible. C'est pourquoi mon pays approuve toute initiative pouvant garantir la paix et la sécurité à la fois à l'intérieur de ses frontières, dans la sous-région d'Afrique centrale et, partant, dans le monde entier.

La notion de paix est une constante qui a toujours caractérisé le vécu historique du peuple gabonais. C'est pourquoi le Gabon participe activement à la lutte contre le terrorisme qui sévit sans discrimination dans diverses parties de la planète. La présence du Gabon au deuxième Sommet sur la sécurité en Afrique tenu à Abuja, au Nigeria, en juin 2016, est révélatrice de notre engagement en faveur d'un monde sans terrorisme. Le recul des activités de Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad prouve que la synergie de nos efforts s'avère payante. Mais le combat est loin d'être gagné contre un ennemi au mode opératoire asymétrique. En dépit d'une coopération renforcée, de moyens considérables déployés sur le théâtre d'opérations et d'un relèvement du niveau d'alerte et de capacités de nos forces spéciales, les groupuscules terroristes font preuve en effet de résilience et conservent une capacité de nuisance inouïe. En Syrie et en Iraq, le prétendu État islamique, bien que considérablement affaibli, dispose encore de moyens financiers et techniques considérables qui lui permettent de défier la coalition internationale. Nous devons, par conséquent, tout faire pour tarir ses sources de financement.

Lutter contre la menace terroriste passe également par la résolution des conflits en Libye et en Syrie. Nul n'est besoin de relever que le chaos qui y prévaut est devenu le terreau du règne et de l'expansion déstabilisateurs des activités des nébuleuses terroristes. La crise migratoire sans précédent que nous connaissons se nourrit aussi de ces deux conflits. Comme nous l'avons dit à maintes occasions, il n'y a pas d'alternative à ces crises que la solution politique par la voie de la négociation. La solution militaire devrait s'inscrire dans cette logique.

Les menaces à la paix et à notre sécurité collective sont aussi représentées par le braconnage et les trafics en tous genres. Mon pays salue à cet égard la deuxième résolution de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre le braconnage (résolution 70/301), adoptée le 9 septembre dernier.

Mon pays reste particulièrement préoccupé par l'absence de progrès dans le processus de désarmement général et complet, de même que par la paralysie des

mécanismes multilatéraux de désarmement. La reprise des travaux requiert donc un engagement de tous les Membres de l'ONU. Le statu quo ne saurait constituer une solution viable.

Tout comme n'est pas viable l'impasse qui perdure dans les processus de paix israélo-palestinien. L'absence d'un dialogue constructif ne sert ni la cause de la sécurité d'Israël, ni celle de l'avènement d'un État palestinien stable et prospère. Elle contribue, à l'opposé, à exacerber les tensions, la méfiance et l'insécurité. Nous estimons que toute solution durable et acceptable par tous devra sortir des négociations directes entre les parties concernées, et non de démarches unilatérales. C'est le lieu ici de réitérer le soutien que le Gabon apporte à l'initiative de la France visant à convoquer une conférence d'ici à la fin de l'année afin de permettre la reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens.

En ce qui concerne la question du Sahara marocain, l'option d'une solution politique négociée demeure, à mon sens, la mieux indiquée pour sortir de l'impasse observée depuis plusieurs années. Mon pays tient à réaffirmer son soutien à l'initiative marocaine qui nous paraît être une proposition réaliste, susceptible d'aboutir, sous l'égide de Nations Unies, à un règlement durable de cette question.

Pour terminer, je voudrais rendre un vibrant hommage à S. E. M. Ban Ki-moon, le Secrétaire général, dont le mandat tire à sa fin. Je le remercie pour ses efforts inlassables, ses efforts constants en faveur des nobles objectifs de l'Organisation et, bien sûr, pour les nombreuses initiatives et les nombreuses réalisations qu'il a conduites et qui visent à mettre en œuvre tout le projet, toute l'ambition des Nations Unies pour le monde. Je le remercie pour les nombreuses réalisations à mettre à son actif durant les huit années passées à la tête du Secrétariat. Je salue, au nom du Gabon, les réformes qu'il a engagées au sein de l'Organisation et qui assurément auront un impact durable dans le monde. Ma délégation tient à le remercier pour son leadership sur des problématiques aussi importantes que les changements climatiques, les flux migratoires, l'aide humanitaire, les questions de paix et de sécurité ainsi que la réforme du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Francine Baron, Ministre des affaires étrangères et des affaires de la CARICOM du Commonwealth de Dominique.

M^{me} Baron (Dominique) (*parle en anglais*) : L'année dernière, lorsque l'Assemblée a tenu son débat général, nous nous sommes tous engagés à agir au niveau mondial pour transformer notre monde de façon à assurer un développement durable et équitable. L'adoption des objectifs de développement durable a ouvert la voie à une attention et une action accrues de la communauté internationale pour lutter contre les inégalités, combattre les changements climatiques, donner à nos citoyens les moyens d'agir, protéger ceux qui sont vulnérables et améliorer la vie de milliards de personnes sur la planète.

Aujourd'hui, la Dominique, comme d'autres petits États insulaires en développement (PEID), demeure déterminée et engagée à atteindre les objectifs de développement durable. Pour mon pays, la réalisation des objectifs de développement durable ne consiste pas seulement à cocher des cases. Il s'agit par essence de changer véritablement la vie de nos citoyens. Mais pour que ces changements indispensables aient lieu, nous devons tous faire plus au niveau national et tous les pays doivent honorer leurs engagements en fonction des moyens dont ils disposent. Cet effort va nécessiter des partenariats plus structurés et plus efficaces.

En outre, tout en ayant le regard fixé sur les objectifs de développement durable, nous devons aussi nous préoccuper davantage des effets que les changements climatiques continuent d'avoir sur le développement des PEID. Ces dernières années, on a pu observer une réduction spectaculaire de la production agricole. Nous avons aussi subi des sécheresses plus sévères et plus longues, souvent suivies par des pluies soudaines et extrêmement fortes, qui ont entraîné une érosion massive des sols et des pertes et dégâts catastrophiques.

De même, la persistance du phénomène de l'érosion des plages et de la destruction des récifs coralliens, qui sont si vitaux pour notre tourisme et l'identité même de nos îles, fait que nos atouts touristiques tant appréciés risquent de subir des dommages incalculables. Le résultat est que l'impact économique sur les PEID est terrible. Il faut mener de toute urgence une vaste action pour lutter contre les changements climatiques afin de garantir notre survie. À cet effet, nous espérons pouvoir nous appuyer sur la dynamique suscitée par l'Accord de Paris sur les changements climatiques à l'approche de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques, qui aura lieu à Marrakech plus tard dans l'année.

Comme beaucoup s'en souviendront, il y a un peu plus d'un an le Commonwealth de Dominique s'est vu douloureusement rappeler l'impact dévastateur des changements climatiques. En moins de 24 heures, la tempête tropicale Erika a fauché la vie de 30 Dominicains et causé des dommages considérables à l'infrastructure physique et sociale de notre pays. À lui seul, cet événement climatique a provoqué des dégâts estimés à 1,3 milliard de dollars des Caraïbes orientales, soit 483 millions de dollars, ce qui représente 90 % du produit intérieur brut de l'île.

Un an après, nous avançons à grands pas et sommes en passe de reconstruire mieux qu'avant et de bâtir des infrastructures toujours plus résistantes et mieux adaptées aux changements climatiques. Nous saluons les Dominicains, dans le pays et à l'étranger, pour leur soutien et leur dévouement, mais nos progrès ont aussi été rendus plus faciles grâce au partenariat et à l'appui de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux. Nous saisissons donc cette occasion pour les remercier publiquement de leur contribution inestimable à nos efforts de reconstruction.

Une chose est sûre, ce qu'a vécu la Dominique avec la tempête tropicale Erika les PEID ne le connaissent que trop bien. Nous continuons de subir de manière disproportionnée le fardeau et les effets des changements climatiques, qui compromettent par ailleurs sérieusement nos efforts pour parvenir au développement durable. Tout aussi préoccupants sont les phénomènes à évolution lente et les événements météorologiques extrêmes que provoquent les changements climatiques. Selon les prévisions, ils vont devenir plus fréquents et plus destructeurs. Concrètement, cela signifie pour nous, que nos ressources limitées, qui devraient être consacrées à la réalisation d'un développement durable et porteur de transformation, vont par nécessité devoir constamment être redirigées vers le relèvement après une catastrophe.

C'est pourquoi la Dominique continue d'appeler à la collaboration en vue de la création d'un fonds international pour les risques liés aux catastrophes naturelles, afin de fournir un appui financier rapide aux PEID touchés par une catastrophe naturelle. Le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles de la Banque de développement des Caraïbes destiné aux petits États insulaires en développement des Caraïbes, l'appui du Fonds monétaire international à la reprise après un

sinistre et le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement de la Banque mondiale sont de bons points de départ. Malheureusement, face à cet énorme défi, leurs niveaux de financement restent largement insuffisants. Nous souhaiterions que la capitalisation de ce fonds extraordinaire pour la réduction des risques de catastrophes naturelles proviennent des Parties figurant à l'annexe I de la Convention-cadre sur les changements climatiques et d'autres grands responsables des émissions de gaz à effet de serre, y compris des contributeurs volontaires. Nous pensons qu'un tel dispositif permettrait aux petits États insulaires en développement d'accéder à des fonds et de les obtenir de manière plus prévisible et en temps voulu et de reconstruire des infrastructures plus solides grâce à une assistance technique efficace et à une planification du développement physique. Il pourrait également aider les pays vulnérables aux changements climatiques à mettre sur pied des économies plus résilientes face à ces changements et à identifier les zones vulnérables qui doivent s'adapter à ces changements et les atténuer afin de mieux faire face à un éventuel événement catastrophique.

Le Gouvernement dominiquais a également pris des mesures efficaces à l'échelon national pour améliorer sa capacité à réagir et à fournir de l'aide dans les situations suivant une catastrophe. Cette année, le Premier Ministre Roosevelt Skerrit a présenté une proposition visant à créer un fonds national de résilience aux risques et à la vulnérabilité, dont l'objectif est de faire en sorte que le Gouvernement ait un accès immédiat à des ressources financières en cas de catastrophe naturelle. Ce fonds devrait également servir à financer des projets et des programmes de résilience aux changements climatiques. La capitalisation de ce fonds proviendra des recettes publiques et des revenus des investissements faits par le Gouvernement dans des projets d'énergie renouvelable qui ont déjà été mis en oeuvre grâce à des subventions et à un financement à des conditions de faveur accordés par le Fonds vert pour le climat. Deux projets ont déjà été identifiés : un projet d'énergie géothermique et un projet national de valorisation énergétique des déchets.

Aujourd'hui, l'interdépendance des marchés mondiaux font de l'accès au système financier mondial une condition préalable au développement économique et une condition *sine qua non* du développement durable. La libre circulation des biens et des services dépend de la capacité des secteurs public et privé à transférer des ressources financières partout dans le monde. Par

conséquent, les mesures prises récemment par plusieurs banques internationales aux États-Unis et dans l'ensemble de l'Europe pour mettre fin aux opérations par correspondants bancaires avec des banques des Caraïbes font qu'il est difficile pour ces dernières de traiter avec le reste du monde. Les conséquences sont vastes. Ces mesures affectent les envois de fonds, compromettent les investissements étrangers, limitent le rapatriement des bénéfices et restreignent notre capacité nationale et celle de nos banques à participer efficacement au système financier international, même si elles n'ont pas été reconnues coupables d'infractions financières ou à la sécurité.

Les gouvernements de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont depuis longtemps reconnu et soutenu la nécessité d'une action mondiale commune contre le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent, la criminalité organisée et d'autres activités illégales. Nos pays ont travaillé avec diligence avec les gouvernements régionaux et les institutions internationales comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et le Groupe d'action financière des Caraïbes et ont mis en place une législation nationale pour lutter contre le blanchiment de capitaux, restreindre le financement du terrorisme et saisir le produit du crime.

Nos dirigeants ont reconnu que l'atténuation des risques des correspondants bancaires est une réponse directe aux prescriptions réglementaires imposées par les juridictions sous lesquelles ils opèrent. Nous voulons que des mesures soient prises pour remédier à tout effet préjudiciable sur nous. Les conséquences imprévues menacent notre survie économique. La solution consiste, à notre avis, à établir un véritable dialogue entre les États. Grâce au dialogue, nous espérons voir s'établir des normes et des mécanismes reposant sur des règles qui régissent la création et le maintien des relations et des changements de réglementation des correspondants bancaires en vertu desquels les banques correspondantes plutôt que les correspondants bancaires seraient sanctionnées pour violations liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, éliminant ainsi pour ces derniers le fardeau du respect des règles.

Comme la plupart des problèmes mondiaux, cela exige de solides partenariats internationaux. L'un de ces partenariats, ce sont les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement qui, à notre avis, constituent un modèle pour de telles modalités.

Ce partenariat montre également que les partenariats durables et véritables sont la pierre angulaire de la réalisation des objectifs de développement durable dans les petits États insulaires en développement. En outre, nous pensons que la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et la coopération triangulaire ont servi et continueront de servir de plateforme efficace pour le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Nous remercions nos partenaires des pays développés, qui continuent de jouer un rôle majeur dans notre développement et dans nos efforts pour réaliser les objectifs de développement durable. Au fil des années, ces pays ont toujours soutenu notre engagement à améliorer la vie de nos populations. L'aide fournie au développement de l'agriculture, du tourisme et de l'énergie durables, en particulier le développement de l'énergie géothermique, ont établi la plateforme pour le développement économique et social durable et, dans le même temps, la lutte contre les changements climatiques.

Nous sommes fermement convaincus, toutefois, qu'une stratégie efficace pour réaliser les objectifs de développement durable exigera une refonte de la manière dont fonctionne l'aide publique au développement (APD). L'APD doit être mieux informée des réalités des pays bénéficiaires, plus prévisible et accessible en temps voulu. Par exemple, la classification très irréaliste et arbitraire de plusieurs petits États insulaires en développement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, sur la base de la notion erronée du produit intérieur brut par habitant, est une autre façon dont les efforts déployés par les petits pays pour renforcer la résilience économique et le développement durable sont systématiquement mis à mal. C'est une tendance qui masque complètement la réalité qui est celle des petits États insulaires en développement et ne tient pas compte de leurs caractéristiques intrinsèques de vulnérabilité. Nous continuerons à appeler l'attention sur le caractère inadapté de ces catégorisations.

Dans le même temps, les petits États insulaires en développement continueront d'étudier les possibilités offertes dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Récemment, nous avons été encouragés par l'augmentation des niveaux de partenariat entre les pays du Sud. Le rôle de la Chine est devenu partie intégrante de la coopération Sud-Sud, et la Chine a démontré sa volonté et sa capacité d'aider les pays en développement dans des domaines critiques du développement, notamment le financement et la construction d'infrastructures physiques essentielles, ainsi que la fourniture d'une aide sous forme de matériel,

de prestation de services de soins de santé et de mise en valeur des ressources humaines.

De même, des pays comme la République bolivarienne du Venezuela et Cuba continuent d'avoir un impact durable et significatif sur les soins de santé, l'éducation et le paysage énergétique de la Dominique. Cuba a la capacité d'apporter une contribution encore plus importante à notre région et au monde, une fois que l'embargo économique sera levé. La Dominique voit d'un bon œil l'amélioration récente des relations entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Président Obama, une initiative progressiste et digne de l'appui international. La prochaine étape décisive, toutefois, devrait être la levée de tous les obstacles au commerce et autres activités économiques, afin que Cuba puisse tirer pleinement parti des systèmes commerciaux et financiers internationaux.

En dépit de ses propres difficultés internes, la République bolivarienne du Venezuela continue d'être un partenaire fiable pour le développement. Notre partenariat avec la République bolivarienne, en particulier au cours de la dernière décennie, a grandement contribué à nos propres réalisations tangibles des objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des initiatives telles que l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et l'Accord de coopération énergétique PetroCaribe. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre partenariat et formons l'espoir d'un règlement à l'amiable et pacifique de ses difficultés actuelles. Un continent pacifique et stable est dans l'intérêt de tous.

Dans la sous-région des Caraïbes, nous continuons de renforcer et d'approfondir les partenariats bilatéraux et multilatéraux pour promouvoir le développement, ainsi que nos efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable. Le rôle des institutions régionales comme la CARICOM et l'Organisation des États des Caraïbes orientales est devenu encore plus essentiel sur le plan du développement économique et social. C'est pourquoi nous avons bâti des institutions qui servent la population de notre région dans tous les domaines du développement. Notre approche régionale face à nos défis communs a aussi donné de meilleurs résultats que si nous les avions affrontés individuellement. La CARICOM offre maintenant un interface essentiel avec nos partenaires de développement concernant le commerce, l'énergie, et le développement économique et social.

Dans le domaine de l'énergie, la CARICOM a adopté et met actuellement en œuvre la Feuille de route et Stratégie des Caraïbes pour l'énergie durable. L'objectif en est de transformer les secteurs énergétiques des États membres en leur assurant des fournitures sûres et durables d'énergie propre, fiable et de coût abordable à des prix stables afin de mettre la Communauté des Caraïbes en meilleure position pour atteindre les ODD. De ce fait, la CARICOM a forgé des partenariats avec d'autres pays et organisations, à titre tant officieux qu'officiel, pour aider ses membres. L'un de ces partenariats, entre le Gouvernement autrichien, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Initiative de l'énergie durable et de la résilience climatique des PIED, vise à créer le Centre caraïbe pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Le Centre sera un point de coordination des programmes d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique à l'échelle des Caraïbes. Nous nous attendons à le voir jouer un rôle majeur dans l'application des politiques d'énergie de la CARICOM.

Étant donnée son importance suprême pour la prospérité future et le développement durable des PIED, je voudrais appeler brièvement l'attention sur l'objectif 14 de développement durable, qui concerne la protection des mers, des océans et des ressources marines. Les océans et les mers sont des sources d'alimentation et de nutrition pour des milliards de personnes, un grand atout touristique et une importante partie de notre écosystème complexe. Les initiatives internationales destinées à protéger la santé de nos océans et de nos mers doivent être poursuivies de toute urgence. Les pays petits et grands doivent se rassembler pour coordonner leurs efforts et pour créer un système réglementant les activités qui affectent nos océans et nos mers.

Nous applaudissons aux efforts et initiatives du groupe « Amis des océans », du Gouvernement italien et, tout récemment, du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry. La récente conférence « Notre océan » tenue à Washington a, comme les précédentes, mis en lumière la nécessité d'appeler davantage l'attention sur la destruction en cours de nos océans, qui résulte de la pollution marine, et sur ses implications pour l'humanité. Nous avons besoin de réponses innovantes et globales. Nous devons aussi améliorer la sensibilisation et l'éducation à la pollution marine et mettre en lumière les meilleures pratiques en matière de protection de nos océans.

À cet égard, nous saluons les efforts des représentants et des pays qui cherchent à imposer le concept « Nous sommes les océans ». La Dominique est heureuse de s'associer à cette initiative, qui promeut la sécurité alimentaire, la consommation et la production durables, la conservation des océans et de la biodiversité comme un moyen de respecter les engagements pris par nos dirigeants, voire d'aller au-delà. « Nous sommes les océans » recèle une grande promesse de faire de la question des mers et des océans l'une des initiatives les plus ambitieuses des objectifs de développement durable en matière d'éducation. Nous exhortons les États Membres à s'y associer et à agir collectivement afin de préserver notre planète pour les générations futures. Tous ensemble, nous sommes capables de résoudre les défis les plus difficiles de notre temps.

Le rythme sans précédent du progrès humain au XXI^e siècle a montré que nous avons la capacité et l'ingéniosité nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et pour créer les moyens de production et de consommation propres à sustenter l'humanité tout en protégeant simultanément notre planète. Nos efforts pour sauver notre planète et pour

améliorer la vie de milliards de personnes dans le monde entier – des personnes qui souffrent de la faim, voire meurent de faim, et qui restent marginalisées – seront nuls et non avens en l'absence de paix et de sécurité. La destruction causée par les guerres intra-étatiques et interétatiques continue de chasser de leurs foyers des millions de personnes, créant une crise de réfugiés sans précédent.

La menace posée par les armes nucléaires, et notamment par la détermination de la République populaire démocratique de Corée de se doter d'armes capables de tuer des millions de personnes, pose un immense danger non seulement aux voisins de la République populaire démocratique de Corée, mais au monde entier. Les Nations Unies doivent, sans hésitation, agir avec force et décision à la recherche de solutions diplomatiques qui mettront fin à la guerre en Syrie et élimineront la capacité nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. De même, nous devons de toute urgence agir ensemble pour venir à bout de la menace croissante du terrorisme mondial. Il nous appartient de prendre les mesures nécessaires.

La séance est levée à 14 h 45.